

Le Belvédère

118 Avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Règlement de co-propriété

CE

Règlement de co-propriété a été publié
au 4° Bureau des Hypothèques de la Seine

le 9 Juillet 1970

volume 8395 N° 1°

et le

Modificatif à ce règlement a été publié
au 11° Bureau des Hypothèques de Paris

le 15 Juillet 1971

volume 216 - N° 1

PARDEVANT Maître Jean-Louis CHAVANE soussigné, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS et dénommée " Claude et Jean-Louis CHAVANE de DALMASSY, Notaires Associés ".

A COMPARU :

Monsieur Jean René LECOCQ, Administrateur de Société, demeurant à PARIS (Dix-septième arrondissement) Boulevard Péreire numéro 177.

AGISSANT au nom et pour le compte de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COURBET-LE-BELVEDERE, Société Civile Particulière, au capital de DEUX MILLIONS de francs, ayant son siège à PARIS (huitième arrondissement) Avenue Hoche numéro 64, constituée suivant acte de Maître AUBRON, Notaire à PARIS le sept avril mil neuf cent soixante-cinq, dont les statuts ont été refondus suivant acte sous seing privé du vingt quatre septembre mil neuf cent soixante-neuf déposé aux minutes de Maître AUBRON, le six octobre mil neuf cent soixante-neuf.

Comme en exerçant la gérance en sa qualité de Président Directeur Général de IMMOTEC, Société Anonyme au capital de Un million de francs, ayant son siège social à PARIS (Huitième arrondissement) rue Murillo numéro 26, inscrite au Registre du Commerce de PARIS, sous le numéro 64 B 1.556, nommée gérante par décision collective des Associés de la Société Civile en date du vingt quatre septembre

mil neuf cent soixante-neuf déposé à Maître AUBRON par l'acte du six octobre mil neuf cent soixante-neuf sus-visé et plus spécialement en vertu des pouvoirs résultant d'une autre décision collective des associés en date du onze mars mil neuf cent soixante dix déposée aux minutes de l'Office le vingt deux mai mil neuf cent soixante - dix.

LEQUEL, es-qualité a, par ces présentes, déposé à Maître CHAVANE, l'un des Notaires associés soussigné et l'a requis de mettre au rang des minutes de l'Office à la date de ce jour à toutes fins utiles et notamment pour en assurer la publicité foncière.

- L'unique exemplaire d'un acte sous signature privée établi par lui, es-qualité, à la date de ce jour, contenant l'état descriptif de division et le règlement de co-propriété de l'ensemble immobilier édifié par la Société à PARIS sur le dix neuvième arrondissement, Avenue Jean Jaurès n° 118 à 128, rue Petit n° 43 et 45, rue de Lorraine n° 18 à 24 et rue Nouvelle à créer, composant l'Ilôt numéro UN d'un ensemble plus étendu et dont la désignation est établie en l'acte déposé.

Cet acte établi au recto de trois cent soixante deux feuilles de papier au format du timbre à DEUX francs CINQUANTE centimes, contient vingt et une barres tirées dans des blancs, une ligne entière rayée nulle, un renvoi et trois mots rayés nuls.

Il comporte en annexe :
Vingt deux plans.

Il déclare que les paraphes apposés au bas de chaque page ainsi que la date et la mention " Lu et Approuvé apposées à la dernière page ainsi que la signature qui suit, émanent bien de lui-même.

Il fait ces déclarations afin que l'acte déposé acquiert au moyen des présentes tous les effets d'un acte authentique qui sera publié au quatrième bureau des Hypothèques de PARIS.

Cette pièce est demeurée jointe et annexée après mention.

DONT ACTE.

Fait et passé à PARIS, 162 Boulevard Magenta.
En l'Office de la Société.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DIX.

Le vingt deux mai.

Et après lecture faite le comparant a signé avec le Notaire associé.

RESIDENCE LE BELVEDERE

Ensemble à PARIS
Avenue Jean Jaurès, Rue de Lorraine,
Rue Petit
et voie nouvelle
(Ilôt 1)

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Etabli par la gérance de la
Société Civile Immobilière COURBET -
LE BELVEDERE, au capital de deux millions
de francs, ayant son siège social à PARIS
avenue Hoche n° 64.

Ladite société constituée sous
la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBI-
LIERE COURBET, par acte de Me AUBRON no-
taire à Paris du sept avril mil neuf cent
soixante-cinq, dénomination changée en
celle de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
COURBET - LE BELVEDERE par décision des
associés du vingt quatre septembre mil
neuf cent soixante-neuf, dont une copie
du procès-verbal a été déposée aux minutes
de Me AUBRON, le six octobre mil neuf cent
soixante-neuf.

Et la gérance assumée par la
Société Anonyme IMMOTEC au capital de un
million de francs, ayant son siège à PARIS
rue Murillo n° 26, immatriculée au Regis-
tre du Commerce de Paris n° 64 B 1556.

PARTIE PRELIMINAIRE

OBSERVATION - Il est
précisé que l'opération à la-
quelle participe l'ensemble qui
va faire l'objet des présentes
est divisée en deux parties :

- ILOT I et ILOT II -
indépendantes et séparées par
la rue Petit.

Les présentes s'appliquent à l'ILOT I.
DESIGNATION ET DESCRIPTION
DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

ARTICLE 1

DESIGNATION GENERALE

L'ensemble immobilier faisant l'objet des présentes, est édifié à PARIS, sur le dix-neuvième arrondissement, à l'intérieur du périmètre délimité :

- Au Nord, par l'avenue Jean Jaurès où il porte les numéros 118, 120, 122, 122 bis, 124, 126 et 128.
- Au Sud, par la rue Petit où il porte les numéros 43 et 45, puis en retrait, par la Société Lorraine-Buttes Chaumont.
- A l'Ouest, par la rue de Lorraine, où il porte les numéros 18, 20, 22 et 24.
- Et à l'Est, par une voie nouvelle à créer, au delà de laquelle, la Société Nationale des Chemins de Fer Français.

Le terrain, qui inclut le passage Courbet, voie privée, sur lequel les propriétés étaient numérotées 1 à 11, et 2 à 12, a une superficie globale, d'après les titres, et y compris la partie du sol à abandonner pour la voie nouvelle, de huit mille quatre cent quatre mètres carrés quatre vingt dix sept décimètres carrés (8.404,97 m²).

Cet ensemble sera édifié sur un sous-sol général à quatre niveaux, de cinq bâtiments, dénommés :

BATIMENT A, avec extension " A bis " d'Ouest en Est, en façade sur l'avenue Jean-Jaurès.

BATIMENT B, en retour des précédents à l'Est.

BATIMENT C, en suite, et en retrait du précédent, au Sud-Est.

BATIMENT D, en retour du Bâtiment A, à l'Ouest.

Ensemble dit "BATIMENT CENTRE" entre les bâtiments avec jardin, et voies de circulation.

L'accès à cet ensemble, s'effectue :

- Par l'avenue Jean Jaurès, d'où part un couloir conduisant au rez-de-chaussée du " Bâtiment Centre ", plateforme distribuant tous les accès aux Bâtiments, et un escalator conduisant à l'étage du Centre.

- Par la rue de Lorraine, d'où part un couloir accédant également au rez-de-chaussée du Centre et où se trouve la rampe de sortie du sous-sol.

- Par la voie nouvelle, d'où part la rampe d'accès au sous-sol, avec quai de déchargement au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment C, deux accès piétons, galerie marchande accédant au rez-de-chaussée du Centre, par

le Bâtiment B.

- Deux sorties de secours du sous-sol, sur la voie nouvelle.

Les différents éléments de cet ensemble, sont desservis, savoir :

- LE SOUS SOL, par la rampe d'accès partant de la voie nouvelle, sortant rue de Lorraine.

Puis par une batterie d'ascenseurs correspondant au Bâtiment B, deux escaliers à ce bâtiment, et un escalier à chacun des bâtiments A et D.

- LE BATIMENT A.

Le rez-de-chaussée a ses accès directs à l'avenue Jean Jaurès.

Le premier étage, par l'escalator partant de l'avenue Jean Jaurès, puis par une galerie donnant accès à trois cages d'ascenseurs et d'escaliers, numérotées d'ouest en Est, 1, 2, et 3.

De la Cage 1, partent les ascenseurs qui desservent les étages 1 à 12, et l'escalier correspondant, ainsi qu'un escalier desservant le bâtiment D.

De la Cage 2, partent les ascenseurs et l'escalier desservant les étages 3 à 12, et un escalier desservant uniquement les premier et deuxième étages.

De la Cage 3, partent les ascenseurs et l'escalier desservant les étages 3 à 12, et, dans le hall un escalier desservant les étages 1 à 2, ainsi que le bâtiment A bis.

- L'EXTENSION A bis.

Le rez-de-chaussée a ses accès directs à l'avenue Jean Jaurès et à la voie nouvelle par la galerie marchande du bâtiment B.

Le premier étage, par l'escalier partant du hall cage 3 du bâtiment A, et par un couloir de circulation au premier étage du bâtiment B, auquel donne accès un escalier prenant naissance à l'entrée piétons sur la voie nouvelle.

Le deuxième étage, par l'escalier de la cage 3 du bâtiment A.

- LE BATIMENT B.

La boutique au rez-de-chaussée par la galerie marchande.

Les autres locaux par deux entrées numérotées 4 et 5 partant des passages piétons, donnant accès aux ascenseurs (quatre montants et trois descendants) et aux escaliers montants et descendants, desservant les étages.

Le premier étage par un escalier partant du passage piétons accédant à une galerie desservant elle-même le premier étage du centre et du bâtiment A bis,

ainsi que des locaux communs, et donnant accès à un couloir desservant le bâtiment C.

- LE BATIMENT C.

Le rez-de-chaussée ouvre directement sur l'extérieur.

Le premier étage, par le hall prenant naissance sur le couloir reliant le bâtiment B et le Centre, et d'où part un couloir desservant deux cages d'ascenseurs et d'escaliers numérotés 6 et 7.

- LE BATIMENT D.

Le rez-de-chaussée accède directement sur la rue de Lorraine et sur le Centre.

Le premier étage par un escalier partant du couloir d'accès à la rue de Lorraine, conduisant à cet étage et au jardin d'enfants ; cet escalier donne accès à la galerie du Centre et de là, aux locaux de l'étage ; hall dans la partie Nord, prenant naissance dans le Centre, desservant également les locaux de l'étage et d'où part un escalier desservant la terrasse et donnant accès au premier étage du bâtiment A.

- LE BATIMENT CENTRE.

Le rez-de-chaussée, par les accès généraux de l'immeuble.

Le premier étage, par les mêmes accès avec galerie circulaire correspondant aux différents bâtiments.

IL EST FAIT OBSERVER :

1ent) Qu'un traité de cour commune intervenu suivant acte reçu par Me MAHOT de la QUERANTONNAIS, notaire à Paris, les neuf juillet, cinq et vingt cinq août mil neuf cent cinquante-neuf, a établi une zone de non aedificandi d'une superficie totale de cinq cent deux mètres carrés, dont cent trente cinq mètres carrés frappant le présent ensemble en partie Sud contre les Bâtiments C et D, et le surplus, la Société Lorraine - Buttes Chaumont ; cet acte a été transcrit au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le huit octobre mil neuf cent cinquante-neuf, volume 3376 n° 20. Une modification de ce traité est projetée sur l'aménagement de la zone non aedificandi.

2ent) Qu'un cahier de charges établi suivant acte reçu en l'office de la Société Civile Professionnelle " Claude et Jean Louis CHAVANE de DALMASSY, notaires associés " à Paris, en même temps que les présentes détermine les locaux et équipements édifiés dans l'Ilot 1 (objet des présentes) dont l'usage sera commun aux

deux îlots I et II, la participation à leurs charges et les modalités de leur gestion. Ces locaux et la répartition de leurs charges font l'objet du titre II de la troisième partie, ci-après.

3ent) Qu'il existait une voie privée appelée Passage Courbet, reliant l'avenue Jean-Jaurès à la Rue Petit et à laquelle étaient attachées différentes servitudes. Cette voie et toutes les propriétés riveraines se sont trouvées confondues dans l'ensemble faisant l'objet des présentes, ce qui a eu pour objet d'éteindre purement et simplement les servitudes en question.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Le terrain avec les constructions qui existaient alors et qui ont été détruites, appartient à la Société Civile Immobilière COURBET LE BELVEDERE, sus-nommée, au moyen des acquisitions qui vont être énoncées plus loin.

L'origine de propriété est établie dans chacune de ces acquisitions, elle est rapportée régulièrement au cahier des charges qui vient d'être énoncé.

Les acquisitions dont s'agit, sont sommairement rapportées ci-après :

1ent - Acquisition SOCOGIM (rue de Lorraine n°s 18, 20, 22 et 24 Avenue Jean Jaurès n° 118, Passage Courbet n° 5, 7, 9 et 11).

Cette partie représentant une superficie d'environ trois mille six cent vingt-huit mètres carrés a été acquise de la Société de Construction et de Gestion Immobilière " SOCOGIM " Société Anonyme au capital de cinq millions de francs, ayant son siège à Paris, rue de Tilsitt n° 12, immatriculée au registre du Commerce de Paris, sous le numéro 56 B 445, suivant contrat reçu par Me de RIDDER ayant substitué Me AUBRON, Notaires à Paris, le douze février mil neuf cent soixante-dix, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le cinq mars mil neuf cent soixante dix, volume 8168 numéro 7.

Cette vente a été faite moyennant un prix converti pour la plus grande partie, en l'obligation de remettre divers locaux parmi ceux à édifier par la Société acquéreur le surplus a été stipulé payable à la livraison de ces locaux.

Cet acte a été suivi d'un autre acte reçu par Me AUBRON les seize mars et sept avril mil neuf cent soixante-dix, pour compléter l'origine de propriété et modifier la désignation générale (suppression du n° 116 avenue Jean Jaurès).

Il a été publié le vingt et un avril mil neuf cent soixante-dix, volume 8246 numéro 3.

2ent - Acquisition BAURAIN (Avenue Jean Jaurès n°120)

Cette partie représentant une superficie d'environ

mille trois cent quarante quatre mètres carrés, a été acquise de Madame Suzanne Alice BISSON, demeurant à PARIS Rue Meynadier n° 5, divorcée en premières noces de Monsieur Maurice Georges REBUFFET, veuve en secondes noces non remariée de Monsieur Ernest BAURAIN, suivant contrat reçu par Me AUBRON, notaire à Paris, le vingt-cinq avril mil neuf cent soixante-neuf, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le quatorze mai mil neuf cent soixante-neuf, volume 7564 n° 21.

Cette vente a été faite moyennant un prix converti en l'obligation de remettre divers locaux parmi ceux à édifier par la société acquéreur.

3ent - Acquisition DE LEENER (Avenue Jean-Jaurès n° 122).

Cette partie représentant une superficie d'environ deux cent cinquante huit mètres carrés trente quatre centièmes, a été acquise de Madame Françoise Emilia Gabrielle Marie Odette BAUSTERT, sans profession, veuve non remariée de Monsieur Robert de LEENER, demeurant à BRUXELLES (Belgique) 126 avenue Henri Jaspar, suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me BRILLOIT notaires à Paris, ledit Me BRILLOIT suppléant de l'Etude de feu Me MICHELEZ notaire à Paris, le vingt-neuf avril mil neuf cent soixante-cinq, publié au quatrième bureau des Hypothèques de la Seine, le quinze mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 5490 n° 12.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal qui a été payé et quittancé audit acte.

4ent - Acquisition MARQUER - (avenue Jean-Jaurès n° 122 bis à l'angle du passage Courbet, sans numéro sur ce passage).

Cette partie représentant une superficie d'environ cent trente deux mètres carrés cinquante centièmes, a été acquise de Monsieur Léon Auguste MARQUER, retraité demeurant à PARIS, boulevard Arago n° 6, époux de Madame Jeanne Angèle VAIRON, suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me MARCHI notaires à Paris, le vingt sept octobre mil neuf cent soixante six, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le dix-sept novembre mil neuf cent soixante-six, volume 6121 n° 1.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

5ent - Acquisition Société GAZ et EAUX - (Avenue Jean-Jaurès n° 124, Passage Courbet n° 12 (voie privée), Passage Courbet n° 10 (voie privée)).

Cette partie représentant un superficie totale de deux cent quatre vingt huit mètres carrés vingt centièmes de la Société anonyme " GAZ et EAUX ", au capital de dix millions de francs, ayant son siège à PARIS, rue de la Baume n° 31, immatriculée au registre du Commerce de la Seine sous le n° 55 B 12.430, suivant contrat reçu par

Me AUBRON et Me DUFOUR tous deux notaires à Paris, le vingt et un décembre mil neuf cent soixante cinq, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le dix janvier mil neuf cent soixante six, volume 5755 N° 13.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé comptant, et quittancé audit acte.

6ent - Acquisition GOUTAL - (Avenue Jean-Jaurès n° 126).

Cette partie d'une superficie d'environ deux cent quarante mètres carrés, a été acquise de Madame Augustine Sophie CASSAGNES, hôtelière, demeurant à PARIS, rue de Courcelles n° 192, veuve non remariée de Monsieur Casimir GOUTAL, suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me LEFEVRE tous deux notaires à Paris, le vingt décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le huit janvier mil neuf cent soixante six, volume 5754 N° 7.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

7ent - Acquisition COEUR - (Avenue Jean Jaurès n° 128).

Cette partie représentant une superficie d'environ quatre cent quatre vingt douze mètres carrés, a été acquise de Monsieur Roger Jean Félix COEUR, médecin vétérinaire et Madame Thérèse Caroline Charlotte Marcelle BOURGEOIS son épouse, demeurant à PARIS, avenue Jean-Jaurès n° 128, suivant contrat reçu par Me AUBRON, notaire à Paris, le vingt huit décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le vingt deux janvier mil neuf cent soixante-six, volume 5773 n° 8.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé partie comptant et partie à terme.

Ledit solde de prix payé depuis ainsi qu'il résulte d'un acte de quittance mainlevée reçu par Me de RIDDER notaire à Paris ayant substitué Me AUBRON notaire à Paris, le vingt-huit juillet mil neuf cent soixante-six. La radiation de l'inscription prise en vertu de cet acte le vingt deux janvier mil neuf cent soixante six, volume 1327 n° 60, au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, a été opérée le seize août mil neuf cent soixante six.

8ent - Acquisition COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PROCÉDES RAOÛL PICTET - (Passage Courbet n°s 4, 6 et 8,) (voie privée).

Cette partie représentant une superficie d'environ mille quatre cent cinquante sept mètres carrés quaran-

te sept centièmes, a été acquise de la Société anonyme dite COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PROCÉDES RAOUL PICTET, au capital de deux cent soixante huit mille sept cent cinquante francs, ayant son siège à PARIS, passage Courbet n° 6, immatriculée au Registre du Commerce de la Seine sous le numéro 55 B 13.714, suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me DUFOUR tous deux notaires à Paris, le vingt et un décembre mil neuf cent soixante cinq, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le quatorze janvier mil neuf cent soixante six, volume 5.761 n° 6.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

9ent - Acquisition BONVALOT - (Passage Courbet n° 3) (voie privée).

Cette partie représentant une superficie d'environ deux cents mètres carrés, a été acquise de Monsieur Pierre Albert BONVALOT sans profession, demeurant à CHAMPIGNY Boulevard Stalingrad n° 141, et Madame Georgette Lucienne DELACROIX, son épouse, domiciliée de droit avec Monsieur BONVALOT son mari, mais demeurant en fait à PARIS, 3 passage Courbet, suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me MILLIER tous deux notaires à Paris, le onze octobre mil neuf cent soixante cinq, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le trois novembre mil neuf cent soixante cinq volume 5678 n° 14.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

10ent - Acquisition CIOCCOLANTI - (Rue Petit n° 43 Passage Courbet n° 1).

Cette partie représentant une superficie d'environ deux-cent deux mètres carrés, a été acquise de Madame Germaine Lucienne Hélène BOITEAUX demeurant à COULONGES lieudit l'Ardennes, résidant à PARIS 88 bis rue Damrémont, veuve en premières noces de Monsieur Louis Alfred BESANÇON et épouse en secondes noces de Monsieur Carlo CIOCCOLANTI suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me BROQUISSE tous deux notaires à Paris, le dix juin mil neuf cent soixante six, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le quatre juillet mil neuf cent soixante six, volume 5980 n° 13.

Cette vente a été faite moyennant un prix payé comptant et quittancé audit acte, et la prise en charge par la société acquéreur d'un prêt consenti par le Crédit Foncier de France.

Ledit prêt a été remboursé par la Société acquéreur et l'inscription prise au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le

trente juillet mil neuf cent cinquante six, volume 824 n° 60, pour sûreté de celui-ci, a été radiée le trente janvier mil neuf cent soixante sept, à la suite d'un acte de mainlevée reçu par Me THIBIERGE notaire à Paris le quinze décembre mil neuf cent soixante six.

Mainlevée d'une autre inscription profitant au Crédit Foncier a été donnée suivant acte reçu par Me BROQUISSE notaire à Paris le seize août mil neuf cent soixante six, et la radiation en a été opérée le vingt huit septembre mil neuf cent soixante six.

11ent - Acquisition ARTUS - (Rue Petit n° 45, Passage Courbet n° 2).

Cette partie représentant une superficie d'environ cent soixante deux mètres carrés quarante six décimètres carrés, a été acquise de Madame Lucienne Antoinette FAURE sans profession, épouse de Monsieur Jean ARTUS hôtelier, avec lequel elle demeurait au PRE SAINT GERVAIS (Seine Saint Denis) avenue Jean Jaurès n° 13, suivant contrat reçu par Me AUBRON et Me BROQUISSE notaires à Paris, le treize février mil neuf cent soixante-sept, publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, le vingt sept février mil neuf cent soixante sept, volume 6249 n° 5.

Cette vente a été faite moyennant un prix principal payé comptant et quittancé audit acte.

Les états délivrés sur la publicité desdits actes du chef des vendeurs, ont été certifiés négatifs d'inscription, mention et saisie, à l'exception des inscriptions sus énoncées et qui ont été radiées depuis, et d'une transcription du dix huit septembre mil neuf cent quarante trois volume 1319 n° 8, d'un acte reçu par Me DELAFON notaire à Paris, le cinq mai mil neuf cent quarante-trois, concernant une cession de mitoyenneté à la Société Nationale des Chemins de Fer Français, devenue sans objet par suite de la création de la voie nouvelle.

D'autre part, aucune inscription n'a été prise pour sûreté des soldes de prix convertis en l'obligation de livrer divers locaux, énoncés dans les acquisitions ci-dessus.

ARTICLE 2

DESCRIPTION

Cet ensemble sera composé de :

1°) SOUS-SOL :

Un sous-sol s'étendant sous tout l'ensemble, sur quatre niveaux, et comprenant :

- Le premier sous-sol :

a) des locaux à usage privatif à savoir :

- des locaux à usage de réserves commerciales.
- des emplacements pour voitures automobiles.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges, au Titre II de la troisième partie du présent règlement à savoir :

- sous station de chauffage urbain.
- locaux vide-ordures.
- souffleries escalier et sous sols inférieurs.
- locaux basse tension.
- salle de groupe électrogène et locaux d'accès.
- postes de transformation E.D.F., cellules et locaux divers.
- local téléphone.
- local climatisation.
- cour anglaise desservant des locaux E.D.F.
- sous station chaufferie.
- conduits d'extraction de gaz brûlés.
- monte-charges et machineries.
- ascenseurs et machineries.
- et d'une façon générale, tous les locaux, aménagements, escaliers, rampes d'accès, sas, couloirs, zones de circulation, gaines d'aération, bacs à sable et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

- Le deuxième sous-sol :

a) des locaux à usage privatif, à savoir :

- des caves.
- des emplacements pour voitures automobiles.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- local de chauffage urbain.
- ascenseurs.
- et d'une façon générale, tous les locaux, aménagements, escaliers, rampes d'accès, sas, couloirs, zones de circulation, gaines d'aération, bacs à sable et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

- Le troisième sous-sol :

a) des locaux à usage privatif, à savoir :

- des caves.

- des emplacements pour voitures automobiles.
b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir, les ascenseurs et d'une façon générale tous les locaux, aménagements, escaliers, rampes d'accès, sas, couloirs, zones de circulation, gaines d'aération, bacs à sable, et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

- Le quatrième sous-sol :

a) des locaux à usage privatif, à savoir :
- des caves.
- des emplacements pour voitures automobiles.
b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :
- une cave portant le numéro 401 et affectée à l'usage du gardien-chef.
- les ascenseurs.
- et d'une façon générale tous les locaux, aménagements, escaliers, rampes d'accès, sas, couloirs, zones de circulation, gaines d'aération, bacs à sable, et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

2°) CORPS DE BATIMENTS SUR L'AVENUE JEAN JAURES dit Bâtiment A et A bis :

Un corps de bâtiment, dit Bâtiment A et A bis, en façade sur l'avenue Jean Jaurès, élevé sur partie du sous-sol ci-dessus décrit, d'un rez de chaussée, et deux étages pour la partie dite A bis, et d'un rez de chaussée et douze étages pour la partie dite A, et comprenant :

- Au rez de chaussée :

a) des locaux privés à usage de commerce.
b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :
- un couloir d'accès reliant l'avenue Jean-Jaurès au centre de l'ensemble immobilier, garni d'emplacements de vitrines.
- un escalator accédant au niveau supérieur du centre.
- un local pour voitures d'enfants.
- et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

- Au premier étage :

a) des locaux privatif à savoir :

- un appartement d'habitation à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès et de la rue de Lorraine.

- des locaux à usage de bureaux.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- escaliers, batteries d'ascenseurs, local à voitures d'enfants, locaux de service, halls d'entrée, couloirs et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

- Au deuxième étage :

a) des locaux à usage privatif, à savoir :

- un appartement d'habitation à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue de Lorraine.

- des locaux à usage de bureaux.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- escaliers, ascenseurs, locaux de service, halls d'entrée, couloirs et tous autres éléments n'étant pas affectés à usage privatif.

- dix étages composés chacun de huit appartements et des parties communes les desservant.

3°) CORPS DE BATIMENT SUR LA VOIE NOUVELLE dit Bâtiment B :

Un corps de bâtiment dit Bâtiment B, donnant sur la voie nouvelle, élevé sur partie du sous-sol ci-dessus décrit, d'un rez de chaussée et vingt six étages et comprenant :

- Au rez de chaussée :

a) des locaux privatifs à usage de commerce, donnant sur un passage couvert.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- Local résidentiel, local voitures d'enfants, locaux de service et techniques, escaliers, ascenseurs, zones de passage et de circulation, cour anglaise sur la façade vers la voie nouvelle et tous autres éléments non affectés à usage privatif.

- au premier étage :

- Des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- Local résidentiel avec boîtes à lettres, bureau du gardien-chef, salle de réception, ascenseurs, escaliers, locaux de service et techniques, waters-closets toilette, zone de passage et de circulation, escalier descendant vers la voie nouvelle, et tous autres éléments non affectés à usage privatif.

- au deuxième étage :

a) huit appartements à usage privatif.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, savoir :

- appartement du gardien-chef, local de service locaux vide-ordures, machinerie ascenseurs du sous-sol, escaliers, ascenseurs, couloir, et tous autres éléments non affectés à usage privatif.

- Vingt trois étages composés chacun de dix appartements et des parties communes les desservant.

- au vingt sixième étage :

Un local commun à usage de club, salle de gymnastique et piscine, et ses dépendances et accès.

4°) CORPS DE BATIMENTS SUR LA VOIE NOUVELLE dit Bâtiment C :

Un corps de bâtiment dit Bâtiment C, donnant sur la voie nouvelle, élevé sur partie du sous-sol ci-dessus décrit, d'un rez-de-chaussée et huit étages, et comprenant :

- au rez-de-chaussée :

a) des locaux privés à usage de commerce.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- quai de déchargement, guérite de gardiens, monte charge, jardinière à fleurs, escaliers.

- au premier étage :

a) sept appartements à usage privatif.

b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- couloirs, locaux de service, locaux vide-ordures, escaliers, ascenseurs, terrasse non accessible.
- Sept étages composés de chacun neuf appartements et des parties communes les desservant.

5°) CORPS DE BATIMENT SUR LA RUE DE LORRAINE dit Bâtiment D :

Un corps de bâtiment, dit Bâtiment D, donnant sur la rue de Lorraine, élevé sur partie du sous-sol ci-dessus décrit, d'un rez de chaussée et deux étages et comprenant :

- Au rez-de-chaussée :
 - a) des locaux privatifs à usage de commerce.
 - b) des locaux communs à savoir :
 - un passage entre la rue de Lorraine et le centre de l'ensemble immobilier, l'escalier.
- Au premier étage :

Des locaux privatifs à usage de bureaux, et les parties communes les desservant.

- Au deuxième étage :

Une terrasse à usage commun, aménagée en jardin d'enfants, ses accès et dépendances.

6°) CORPS DE BATIMENT AU CENTRE DE L'ENSEMBLE :

Un corps de bâtiment dit Centre, délimité par les bâtiments A, B, C, D, ci-dessus décrits, et par la propriété voisine, élevé sur partie du sous-sol ci-dessus décrit d'un rez-de-chaussée et un étage et comprenant :

- Au rez-de-chaussée :
 - a) des locaux privatifs à usage de commerce.
 - b) des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :
 - Bassin et fontaine, pelouse centrale, voies de circulation, escalier.
- Au premier étage :

Des locaux communs dont l'affectation particulière est précisée par la répartition des charges au Titre II de la troisième partie du présent règlement, à savoir :

- Toilettes, local de service, salle de réunions, bassin, fontaine, jardins, allées couvertes.

Le surplus du terrain étant formé de parties communes à usage de jardins.

P L A N S

Sont demeurés ci-annexés après mention, savoir :

- (Ilot I).
- Un plan de masse de l'ensemble immobilier,
 - Un plan du premier sous-sol, de l'ensemble.
 - Un plan du deuxième sous-sol de l'ensemble.
 - Un plan du troisième sous-sol de l'ensemble.
 - Un plan du quatrième sous-sol de l'ensemble.
 - Un plan du rez-de-chaussée du Bâtiment A.
 - Un plan du premier étage du Bâtiment A.
 - Un plan du deuxième étage du Bâtiment A.
 - Un plan d'étage-type du bâtiment A (troisième au douzième étages inclus).
 - Un plan du rez-de-chaussée des Bâtiments Abis et B.
 - Un plan du premier étage des Bâtiments Abis et B.
 - Un plan du deuxième étage des Bâtiments Abis et B.
 - Un plan d'étage-type du Bâtiment B (troisième au vingt cinquième étages inclus).
 - Un plan du vingt sixième étage du bâtiment B.
 - Un plan du rez-de-chaussée du Bâtiment C.
 - Un plan du premier étage du bâtiment C.
 - Un plan d'étage-type du Bâtiment C (deuxième au huitième étages inclus).
 - Un plan du rez-de-chaussée du Bâtiment D.
 - Un plan du premier étage du Bâtiment D.
 - Un plan du deuxième étage du Bâtiment D et du jardin d'enfants.
 - Un plan du rez-de-chaussée du Centre.
 - Un plan du premier étage du Centre.

PREMIERE PARTIE

PARTIES PRIVATIVES ET
PARTIES COMMUNES

I - DEFINITION DES PARTIES PRIVATIVES :

ARTICLE 3.

Les locaux et espaces qui, aux termes de l'état descriptif de division ci-après établi, sont compris dans la composition d'un lot, sont affectés à l'usage exclusif du propriétaire du lot considéré et comme tels, constituent des " parties privatives ".

Il en est de même, et dans la mesure où ils existent, pour les accessoires desdits locaux tels, notamment, que :

Les carrelages, dalles, et en général, tous revêtements.

Les plafonds et les parquets (à l'exception des gros oeuvres qui sont " parties communes ").

Les cloisons intérieures avec leurs portes.

Les portes palières, les fenêtres et portes-fenêtres, les persiennes et volets, les appuis des fenêtres, les balcons particuliers.

Les enduits des gros murs et cloisons séparatives.

Les canalisations intérieures, les radiateurs de chauffage central.

Les installations sanitaires des salles de bains, des cabinets de toilette et water-closets.

Les installations de la cuisine, éviers, etc...

Les placards et penderies.

L'encadrement et le dessus des cheminées, les glaces.

Et en résumé, tout ce qui est inclus à l'intérieur des locaux, la présente désignation n'étant qu'énonciative et non limitative.

Les parties privatives comprennent, en outre, les espaces dont la jouissance exclusive est réservée à un copropriétaire déterminé, tels que les terrasses, balcons et jardins.

Les parties privatives sont la propriété exclusive de chaque copropriétaire.

Les séparations entre les appartements, quand elles ne font pas partie du gros oeuvre, et les séparations des caves, sont mitoyennes entre les copropriétaires voisins.

II.- DEFINITION DES PARTIES COMMUNES :

ARTICLE 4

Les " parties communes " sont celles qui ne sont pas affectées à l'usage exclusif d'un copropriétaires déterminé.

Elles comprennent notamment, et dans la mesure où ils existent :

La totalité du sol, c'est à dire l'ensemble du terrain en ce compris le sol des parties construites des cours et des jardins.

Les poteaux de soutènement.

Les fondations; les gros murs de façade, et de refend, les murs pignons, mitoyens ou non.

Le gros oeuvre des planchers, à l'exclusion du revêtement du sol.

Les couvertures des immeubles et toutes les terrasses accessibles ou non accessibles.

Les souches des cheminées.

Les installations, sous station, chaudière et

appareils de chauffage urbain, et de service d'eau chaude, les locaux où ils se trouvent et leurs dépendances.

Les groupes électrogènes, les conduits de fumée (coffres et gaines) les têtes de cheminées, les tuyaux d'aération des water-closets et ceux de ventilation des salles de bains.

Les tuyaux de chute et d'écoulement des eaux pluviales ménagères et usées et du tout à l'égoût, les conduits, prises d'air, canalisations, colonnes montantes et descendantes d'eau de gaz, d'électricité et de chauffage central (sauf toutefois, les parties de ces canalisations se trouvant à l'intérieur des appartements ou des locaux en dépendant et pouvant être affectées à l'usage exclusif de ceux-ci).

Les ascenseurs, les cables et machines.

Les rampes d'accès, couloirs de circulation, poste de lavage et tous autres dégagements des garages.

Les descentes, couloirs et dégagements des caves, les locaux des machines, des ascenseurs, des compteurs, et des branchements d'égoûts, les soutes et les réserves de combustibles.

La loge du gardien-chef, son appartement situé au deuxième étage du bâtiment B, et portant le numéro quatre vingt dix neuf sa cave (numéro quatre cent un du plan) et les autres locaux communs.

Les vestibules et couloirs d'entrée, les escaliers, leurs cages et paliers, les cabinets d'aisances, et salles de douches à usage collectif, les locaux pour bicyclettes et voitures d'enfants.

Tous les accessoires de ces parties communes, tels que les installations d'éclairage, les glaces, tapis, paillasons (non compris les tapis-brosses sur les paliers d'entrée, qui seront " parties privatives ").

Les transformateurs, locaux utilisés ou affectés à des appareils E.D.F.

Les locaux et les dispositifs de climatisation.

Les vide-ordures et leurs locaux.

Le local téléphone.

Les bassins et fontaine.

L'escalator.

Les emplacements de vitrine dans les parties communes.

Les locaux " résidentiels " à usage collectif, et salle de réunion, le local de réception situé dans l'immeuble B.

Le quai de déchargement situé dans le bâtiment C et la guérite de gardien.

Les locaux des boites à lettres.

La piscine, la salle de gymnastique et tous les locaux et dépendances situés au vingt-sixième étage du bâtiment B.

Le jardin d'enfants situé sur la terrasse du bâtiment D, ses dépendances, accès et aménagements.

Cette énumération est purement énonciative et non limitative.

Les parties communes sont l'objet d'une propriété indivise entre l'ensemble des co-propriétaires.

ARTICLE 5

ACCESSOIRES AUX PARTIES COMMUNES

Sont accessoires aux parties communes :

Le droit de surélever un bâtiment affecté à l'usage commun ou comportant plusieurs locaux qui constituent des parties privatives différentes, ou d'en affouiller le sol.

Le droit d'édifier des bâtiments nouveaux dans des cours, parcs ou jardins constituant des parties communes.

Le droit d'affouiller de tels cours, parcs ou jardins.

Le droit de mitoyenneté afférent aux parties communes.

ARTICLE 6

Les parties communes et les droits qui leur sont accessoires ne peuvent faire l'objet, séparément des parties privatives, d'une action en partage, ni d'une licitation forcée.

DEUXIEME PARTIE

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

ARTICLE 7

L'ensemble immobilier, objet des présentes, est divisé en mille cinq cent trente neuf lots (1.539).

La désignation de ces lots est établie ci-après.

Elle comprend, pour chacun d'eux, l'indication des parties privées faisant l'objet d'une propriété exclusive et particulière, et une quote-part dans la propriété indivise des parties communes générales et du sol de l'ensemble immobilier. Cette quote-part est exprimée en millionnièmes.

PARKINGS

PREMIER SOUS-SOL

<u>Lot numéro UN :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 1 au plan. Et les DEUX CENT VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci....	224/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 2 au plan. Et les DEUX CENT QUARANTE-CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	245/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 3 au plan. Et les DEUX CENT VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	224/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 4 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.	160/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 5 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales,	160/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 6 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.	160/1.000.000°
<u>Lot numéro SEPT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 7 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro HUIT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 8 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
à reporter.....	1.481/1.000.000°

Réport.....	1.481/1.000.000°
<u>Lot numéro NEUF :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 9 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro DIX :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 10 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro ONZE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 11 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro DOUZE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 12 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TREIZE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 13 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATORZE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 14 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUINZE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 15 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro SEIZE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 16 au plan.	
à reporter.....	2.559/1.000.000°

Report.....	2.559/1.000.000°
Et les CENT CINQUANTE-QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro DIX-SEPT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 17 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro DIX HUIT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 18 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro DIX NEUF :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 19 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro VINGT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 20 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro VINGT ET UN :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 21 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro VINGT DEUX :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 22 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro VINGT TROIS :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 23 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	191/1.000.000°
à reporter.....	3.828/1.000.000°

Report.....	3.828/1.000.000°
Lot numéro VINGT QUATRE : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 24 au plan, Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	191/1.000.000°
Lot numéro VINGT CINQ : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 25 au plan, Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	191/1.000.000°
Lot numéro VINGT SIX : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 26 au plan, Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	191/1.000.000°
Lot numéro VINGT SEPT : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 27 au plan, Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	154/1.000.000°
Lot numéro VINGT HUIT : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 28 au plan, Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	154/1.000.000°
Lot numéro VINGT NEUF : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 29 au plan, Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	154/1.000.000°
Lot numéro TRENTE : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 30 au plan, Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	154/1.000.000°
Lot numéro TRENTE ET UN : Au premier sous-sol, un parking portant le n° 31 au plan, Et les CENT CINQUANTE QUATRE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	154/1.000.000°
à reporter.....	5.171/1.000.000°

Report.....	5.171/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE DEUX :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 32 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE TROIS :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 33 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE QUATRE :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 34 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE CINQ :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 35 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE SIX :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 36 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE SEPT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 37 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE HUIT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 38 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro TRENTE NEUF :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 39 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
à reporter.....	6.403/1.000.000°

Report.....	6.403/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 40 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE ET UN :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 41 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE DEUX :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 42 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE TROIS :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 43 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE QUATRE :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 44 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE CINQ :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 45 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE SIX :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 46 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE SEPT :</u>	
Au premier sous-sol, un parking portant le n° 47 au plan.	
Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
à reporter.....	<u>7.635/1.000.000°</u>

Report.....	7.635/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE HUIT :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 48 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro QUARANTE NEUF :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 49 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 50 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE ET UN :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 51 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE-DEUX :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 52 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE TROIS :</u> Au premier sous-sol, un parking portant le n° 53 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	154/1.000.000°
<u>DEUXIEME SOUS-SOL</u> <u>Lot numéro CINQUANTE QUATRE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 54 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	170/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 55 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci....	160/1.000.000°
à reporter.....	8.889/1.000.000°

Report.....	8.889/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 56 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales,	170/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 57 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales,	170/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 58 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales,	160/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQUANTE NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 59 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales,	160/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 60 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales,	170/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE ET UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 61 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 62 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 63 au plan.	
Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 64 au plan.	
à reporter.....	10.250/1.000.000°

Report.....	10.250/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 65 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE SIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 66 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 67 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 68 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 69 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE DIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 70 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE ET ONZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 71 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
à reporter.....	<hr/> 11.506/1.000.000°

Report.....	11.506/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE DOUZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 72 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE TREIZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 73 du plan. Et les DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	298/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE QUATORZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 74 au plan. Et les DEUX CENT TRENTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	235/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE QUINZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 75 au plan. Et les DEUX CENT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	203/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE SEIZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 76 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE DIX SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 77 au plan. Et les CENT DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci..	118/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE DIX HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 78 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro SOIXANTE DIX NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 79 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
à reporter.....	13.072/1.000.000°

Report.....	13.072/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 80 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT UN :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 81 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT DEUX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 82 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT TROIS :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 83 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT QUATRE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 84 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 85 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT SIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 86 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	181/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 87 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	170/1.000.000°
	<hr/> 14.569/1.000.000°

Report.....	14.569/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 88 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales ci.....	170/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 89 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	170/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT DIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 90 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	170/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT ONZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 91 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	170/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT DOUZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 92 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci...	160/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT TREIZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 93 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci...	160/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT QUATORZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 94 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT QUINZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 95 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
à reporter.....	15.867/1.000.000°

Report.....	15.867/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT SEIZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 96 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE VINGT DIX-SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 97 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE VINGT DIX-	149/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 98 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE VINGT DIX-	149/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 99 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro CENT :	149/1.000.000°
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 100 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro CENT UN :	149/1.000.000°
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 101 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro CENT DEUX :	149/1.000.000°
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 102 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro CENT TROIS :	149/1.000.000°
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 103 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
à reporter.....	17.059/1.000.000°

Report.....	17.059/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUATRE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 104 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 105 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 106 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 107 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 108 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 109 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT DIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 110 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT ONZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 111 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
à reporter.....	<u>18.251/1.000.000°</u>

Report.....	18.251/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT DOUZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 112 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TREIZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 113 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUATORZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 114 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUINZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 115 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SEIZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 116 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT DIX SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 117 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT DIX HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 118 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT DIX NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 119 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
à reporter.....	<u>149/1.000.000°</u> 19.443/1.000.000°

Report.....	19.443/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 120 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGE ET UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 121 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 122 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 123 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 124 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 125 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 126 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 127 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales à reporter.....	149/1.000.000°
	<u>20.635/1.000.000°</u>

Report.....	20.635/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 128 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT VINGT NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 129 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 130 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE ET UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 131 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 132 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 133 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 134 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 135 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	149/1.000.000°
	<u>21.827/1.000.000°</u>

Report.....	21.827/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 136 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 137 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 138 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT TRENTE NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 139 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 140 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE ET UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 141 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 142 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 143 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	149/1.000.000°
	<u>23.019/1.000.000°</u>

Report.....	23.019/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE QUATRE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 144 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnières des parties communes générales, ci	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 145 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnières des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE SIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 146 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnières des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 147 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnières des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 148 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnières des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUARANTE NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 149 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnières des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 150 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionnières des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE ET UN :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 151 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionnières des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
à reporter.....	24.295/1.000.000°

Report.....	24.295/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 152 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE TROIS</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 153 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE QUATRE</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 154 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 155 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 156 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 157 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 158 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT CINQUANTE NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 159 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	149/1.000.000°
	<u>25.781/1.000.000°</u>

Report.....	25.781/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 160 au plan. Et les DEUX CENT TRENTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	235/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE ET UN</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 161 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE DEUX</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 162 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE TROIS</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 163 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE QUATRE</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 164 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le N° 165 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 166 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 167 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	149/1.000.000°
	<u>27.059/1.000.000°</u>

Report.....	27.059/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 168 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 169 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE DIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 170 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE ET ONZE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 171 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE DOUZE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 172 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE TREIZE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 173 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE QUATORZE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 174 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE QUINZE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 175 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionniè- mes des parties communes générales, ci....	160/1.000.000°
à reporter.....	28.262/1.000.000°

Report.....	28.262/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE SEIZE</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 176 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE DIX SEPT</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 177 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE DIX HUIT</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 178 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT SOIXANTE DIX NEUF</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 179 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 180 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT UN</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 181 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT DEUX</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 182 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil- lionnièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT TROIS</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 183 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil- lionnièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
à reporter.....	29.454/1.000.000°

	Report.....	29.454/1.000.000°
	<u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 184 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 185 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>SIX :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 186 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 187 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 188 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 189 au plan. Et les DEUX CENT TRENTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT DIX</u>	235/1.000.000°
	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 190 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>ONZE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 191 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
	à reporter.....	30.732/1.000.000°

	Report.....	30.732/1.000.000°
	<u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	
<u>DOUZE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 192 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>TREIZE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 193 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	191/1.000.000°
<u>QUATORZE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 194 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	191/1.000.000°
<u>QUINZE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 195 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	191/1.000.000°
<u>SEIZE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 196 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	191/1.000.000°
<u>DIX-SEPT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 197 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	191/1.000.000°
<u>DIX-HUIT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 198 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CENT QUATRE VINGT-</u>	191/1.000.000°
<u>DIX-NEUF :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 199 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales	191/1.000.000°
	à reporter.....	32.218/1.000.000°

Report.....	32.218/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 200 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 201 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 202 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 203 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 204 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 205 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 206 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 207 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
à reporter.....	33.620/1.000.000°

Report.....	33.620/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 208 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 209 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT DIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 210 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT ONZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 211 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT DOUZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 212 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT TREIZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 213 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATORZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 214 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUINZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 215 au plan. Et les cent quarante-neuf/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	149/1.000.000°
à reporter.....	34.854/1.000.000°

Report.....	34.854/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT SEIZE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 216 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT DIX SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 217 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT DIX HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 218 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT DIX NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 219 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT VINGT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 220 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT VINGT ET UN :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 221 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-DEUX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 222 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT VINGT TROIS :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 223 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	149/1.000.000°
à reporter.....	36.046/1.000.000°

	Report.....	36.046/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au deuxième sous sol, un parking portant le n° 224 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 225 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>SIX :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 226 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-</u>	160/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 227 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 228 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT VINGT-</u>	149/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 229 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE :</u>	149/1.000.000°
	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 230 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-ET-</u>	149/1.000.000°
<u>UN :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 231 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	149/1.000.000°
		<u>37.249/1.000.000°</u>

	Report.....	37.249/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	
<u>DEUX :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 232 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	149/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 233 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	149/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 234 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	149/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 235 au plan. Et les CENT TRENTE-HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SIX :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 236 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 237 au plan. Et les CENT TRENTE-HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	138/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 238 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT TRENTE-</u>	138/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 239 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	138/1.000.000°
		<u>38.386/1.000.000°</u>

Report.....	38.386/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 240 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>ET-UN :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 241 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 242 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 243 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 244 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 245 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 246 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 247 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	149/1.000.000°
à reporter.....	39.545/1.000.000°

	Report.....	39.545/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	
<u>HUIT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 248 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUARANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 249 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE :</u>	149/1.000.000°
	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 250 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>ET-UN :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 251 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>DEUX :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 252 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 253 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 254 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 255 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	149/1.000.000° 40.737/1.000.000°

	Report.....	40.737/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	
<u>SIX :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 256 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 257 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 258 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT CINQUANTE-</u>	149/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 259 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE :</u>	149/1.000.000°
	Au deuxième sous-sol, un parking portant le n° 260 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>TROISIEME SOUS SOL</u>	149/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-ET-</u>	
<u>UN :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 261 au plan. Et les CENT SOIXANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	165/1.000.000°
<u>DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 262 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	154/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 263 au plan. Et les CENT SOIXANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	165/1.000.000°
		<u>41.966/1.000.000°</u>

	Report.....	41.966/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 264 au plan. Et les CENT SOIXANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	165/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 265 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	154/1.000.000°
<u>SIX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 266 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	154/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le N° 267 au plan. Et les CENT SOIXANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	165/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 268 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 269 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>DIX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 270 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE ET</u>	144/1.000.000°
<u>ONZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 271 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	144/1.000.000° 43.264/1.000.000°

	Report.....	43.264/1.000.000°
	<u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>DOUZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 272 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>TREIZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 273 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATORZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 274 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUINZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 275 au plan. Et les CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	175/1.000.000°
<u>SEIZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 276 au plan. Et les CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	175/1.000.000°
<u>DIX-SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 277 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>DIX-HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 278 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>DIX-NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 279 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	144/1.000.000°
		44.478/1.000.000°

Report.....	44.478/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	
<u>VINGT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 280 au plan.	
Et les DEUX CENT QUATRE VINGT-TREIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	293/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT UN :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 281 au plan.	
Et les DEUX CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	228/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	
<u>VINGT DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 282 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	196/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	
<u>VINGT TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 283 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	175/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	
<u>VINGT QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 284 au plan.	
Et les CENT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	112/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	
<u>VINGT CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 285 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	
<u>VINGT SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 286 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
à reporter.....	45.854/1.000.000°

Report.....	45.854/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT-SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 287 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT-HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 288 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT-NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 289 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT DIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 290 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT ONZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 291 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales,	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT-DOUZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 292 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales,	186/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT-TREIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 293 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales,	165/1.000.000°
à reporter.....	47.135/1.000.000°

Report.....	47.135/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u> <u>VINGT QUATORZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 294 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	154/1.000.000°
<u>VINGT QUINZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 295 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	154/1.000.000°
<u>VINGT SEIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 296 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	154/1.000.000°
<u>VINGT DIX SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 297 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	154/1.000.000°
<u>VINGT DIX HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 298 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX CENT QUATRE-</u>	154/1.000.000°
<u>VINGT DIX NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 299 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT :</u>	144/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 300 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT UN :</u>	144/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 301 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
à reporter.....	48.337/1.000.000°

Report.....	48.337/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT DEUX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 302 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 303 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 304 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT CINQ :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 305 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT SIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 306 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 307 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 308 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 309 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT DIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 310 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT ONZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 311 au plan.	
à reporter	49.633/1.000.000°

Report.....	49.633/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE-QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT DOUZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 312 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT TREIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 313 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATORZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 314 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUINZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 315 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT SEIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 316 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT DIX SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 317 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT DIX HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 318 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT DIX NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 319 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT VINGT :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 320 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
à reporter.....	51.073/1.000.000°

Report.....	51.073/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT VINGT</u>	
<u>ET UN :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 321 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 322 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 323 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 324 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 325 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-SIX :</u>	144/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 326 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 327 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 328 au plan.	
à reporter.....	52.081/1.000.000°

Report.....	52.081/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 329 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE :</u>	144/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 330 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 331 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 332 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 333 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 334 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 335 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 336 au plan.	
à reporter.....	53.233/1.000.000°

Report.....	53.233/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le N°337 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 338 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT TRENTE-</u>	144/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 339 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 340 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>ET UN :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 341 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 342 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 343 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 344 au plan. à reporter.....	54.385/1.000.000°

Report.....	54.385/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 345 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	
<u>SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 346 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 347 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	
<u>HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 348 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUARANTE-</u>	
<u>NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 349 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 350 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-</u>	
<u>ET-UN :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 351 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil-	
lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-</u>	
<u>DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, un	
parking portant le n° 352 au plan.	
à reporter	55.537/1.000.000°

Report.....	55.537/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE</u>	144/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 353 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 354 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE</u>	144/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 355 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 356 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 357 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE</u>	186/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 358 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 359 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 360 au plan.	186/1.000.000°
à reporter.....	56.815/1.000.000°

Report.....	56.815/1.000.000°
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>ET UN :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 361 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 362 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 363 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 364 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	186/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 365 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE</u>	186/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 366 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 367 au plan. Et les DEUX CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	228/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un à reporter.....	58.303/1.000.000°

Report.....	58.303/1.000.000°
parking portant le n° 368 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 369 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>DIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 370 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>ET ONZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 371 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>DOUZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 372 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>TREIZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 373 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATORZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 374 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE-</u>	144/1.000.000°
<u>QUINZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 375 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
à reporter.....	59.455/1.000.000°

	Report.....	59.455/1.000.000°
	<u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE</u>	
<u>SEIZE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 376 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>DIX SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 377 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>DIX HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 378 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>DIX-NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 379 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	144/1.000.000°
<u>VINGT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 380 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	144/1.000.000°
<u>VINGT UN :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 381 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	144/1.000.000°
<u>VINGT DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 382 au plan. Et les CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	154/1.000.000°
<u>VINGT TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 383 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	144/1.000.000° 60.617/1.000.000°

Report.....	60.617/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 384 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 385 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 386 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 387 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 388 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 389 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 390 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT ONZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 391 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
à reporter.....	61.769/1.000.000°

Report.....	61.769/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DOUZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 392 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT TREIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 393 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATORZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 394 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUINZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 395 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 396 au plan.	
Et les DEUX CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales,	228/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 397 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 398 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 399 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
à reporter.....	63.005/1.000.000°

Report.....	63.005/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le N° 400 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT UN :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 401 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 402 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 403 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 404 au plan;	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 405 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 406 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 407 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
à reporter.....	64.493/1.000.000°

Report.....	64.493/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 408 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 409 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT DIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 410 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT ONZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 411 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE CENT DOUZE :	144/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 412 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT TREIZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 413 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE CENT QUATORZE :	144/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 414 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE CENT QUINZE :	186/1.000.000°
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 415 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	186/1.000.000°
à reporter.....	65.855/1.000.000°

Report.....	65.855/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT SEIZE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 416 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT DIX-SEPT</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 417 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT DIX-HUIT</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 418 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT DIX-NEUF</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 419 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 420 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT</u> <u>ET UN :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 421 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u> <u>DEUX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 422 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u> <u>TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 423 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u> <u>QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 424 au plan.	
à reporter.....	67.007/1.000.000°

Report.....	67.007/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE-QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 425 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le N° 426 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 427 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 428 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT VINGT-</u>	144/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le N° 429 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 430 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTE</u>	144/1.000.000° 144/1.000.000°
<u>ET UN :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 431 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTE</u>	144/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 432 au plan. à reporter.....	68.159/1.000.000°

Report.....	68.159/1.000.000°
Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ-</u>	144/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 433 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ-</u>	144/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 434 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ</u>	144/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le N° 435 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ</u>	144/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le N° 436 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ-</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 437 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ-</u>	144/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 438 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT TRENTÉ-</u>	144/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 439 au plan/. Et les CENT QUARANTE QUATRE/mil- lionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
à reporter.....	69.311/1.000.000°

Report.....	69.311/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 440 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 441 au plan.	
Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 442 au plan.	
Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	134/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 443 au plan.	
Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	134/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 444 au plan.	
Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	134/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 445 au plan.	
Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	134/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 446 au plan.	
Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	134/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 447 au plan.	
Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	134/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	
à reporter.....	70.403/1.000.000°

	Report..... <u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	70.403/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 448 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUARANTE</u>	134/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 449 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	134/1.000.000°
	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 450 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	134/1.000.000°
<u>ET UN :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 451 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	134/1.000.000°
<u>DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 452 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	134/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 453 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	134/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 454 au plan. Et les CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	134/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 455 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	144/1.000.000° 71.485/1.000.000°

	Report.....	71.485/1.000.000°
	<u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	
<u>SIX</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 456 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 457 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	144/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 458 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT CINQUANTE</u>	144/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 459 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 460 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>ET UN :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 461 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 462 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 463 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	144/1.000.000°
	à reporter.....	72.637/1.000.000°

	Report.....	72.637/1.000.000°
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 464 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 465 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>SIX :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 466 au plan/. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, un parking portant le n° 467 au plan. Et les CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, QUATRIEME SOUS SOL	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	144/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 468 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci... Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	160/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 469 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	149/1.000.000°
<u>DIX :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 470 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales,ci....	
	<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	160/1.000.000°
	à reporter.....	73.682/1.000.000°

Report.....	73.682/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	
<u>ET ONZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 471 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci... <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	160/1.000.000°
<u>DOUZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 472 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	149/1.000.000°
<u>TREIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 473 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	149/1.000.000°
<u>QUATORZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 474 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci... <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	160/1.000.000°
<u>QUINZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 475 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	138/1.000.000°
<u>SEIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 476 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	138/1.000.000°
<u>DIX-SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 477 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	181/1.000.000°
<u>DIX-HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 478 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	181/1.000.000° <u>74.938/1.000.000°</u>

Report.....	74.938/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DIX NEUF</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 479 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 480 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT UN</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 481 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT DEUX</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 482 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT TROIS</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 483 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT QUATRE</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 484 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	170/1.000.000°
<u>VINGT CINQ</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 485 au plan. Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	170/1.000.000°
<u>VINGT SIX</u> :	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 486 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	138/1.000.000°
	<u>76.106/1.000.000°</u>

Report.....	76.106/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 487 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 488 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 489 au plan.	
Et les DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	291/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 490 au plan.	
Et les DEUX CENT VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	224/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT ONZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 491 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	191/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DOUZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 492 au plan.	
Et les CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales,	170/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT TREIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 493 au plan.	
Et les CENT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	110/1.000.000°
à reporter.....	<hr/> 77.368/1.000.000°

Report.....	77.368/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATORZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 494 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUINZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 495 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 496 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 497 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 498 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro QUATRE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 499 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 500 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 501 au plan.	
Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
à reporter.....	78.601/1.000.000°

Report.....	78.601/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 502 au plan. Et les CENT SOIXANTE/millio-	
nièmes des parties communes générales,	160/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 503 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 504 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 505 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT SIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 506 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 507 au plan. Et les CENT QUARANTE NEUF/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 508 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 509 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT DIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 510 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil-	
lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	79.920/1.000.000°

Report.....	79.920/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT ONZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 511 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT DOUZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 512 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT TREIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 513 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATORZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 514 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUINZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 515 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT SEIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 516 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT DIX SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 517 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT DIX HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 518 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT DIX NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 519 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	81.162/1.000.000°

Report.....	81.162/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT VINGT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 520 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT ET</u>	138/1.000.000°
<u>UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 521 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-DEUX</u>	138/1.000.000°
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 522 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-</u>	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 523 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-</u>	138/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 524 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-</u>	138/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 525 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-SIX :</u>	138/1.000.000°
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 526 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-SEPT :</u>	138/1.000.000°
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 527 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	82.266/1.000.000°

Report.....	82.266/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT VINGT HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 528 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT VINGT-NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 529 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT TRENTE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 530 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 531 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT TRENTE-DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 532 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 533 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 534 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 535 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionnières des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	83.370/1.000.000°

Report.....	83.370/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT TRENTE-SIX</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 536 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT TRENTE-</u>	
<u>SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 537 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT TRENTE-</u>	138/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 538 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT TRENTE</u>	138/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 539 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 540 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE</u>	138/1.000.000°
<u>ET-UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 541 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 542 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 543 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	84.474/1.000.000°

	Report.....	84.474/1.000.000°
	<u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE</u>	
<u>QUATRE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 544 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>CINQ</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 545 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SIX</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 546 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SEPT</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 547 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>HUIT</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 548 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>NEUF</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 549 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE :</u>	138/1.000.000°
	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 550 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE</u>	138/1.000.000°
<u>ET-UN</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 551 au plan. Et les CENT TRENTÉ HUIT/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	138/1.000.000°
		<u>85.578/1.000.000°</u>

	Report.....	85.578/1.000.000°
	<u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	
<u>DEUX :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 552 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 553 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 554 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 555 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SIX :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 556 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 557 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 558 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT CINQUANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 559 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales, à reporter.....	138/1.000.000°
		<u>86.682/1.000.000°</u>

Report,.....	86.682/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 560 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	
<u>ET-UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 561 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 562 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 563 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 564 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 565 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 566 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE</u>	138/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 567 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	138/1.000.000° 87.786/1.000.000°

	Report.....	87.786/1.000.000°
	<u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	
<u>HUIT</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 568 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	181/1.000.000°
<u>NEUF</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 569 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	181/1.000.000°
<u>DIX</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 570 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE</u>	181/1.000.000°
<u>ET ONZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 571 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	181/1.000.000°
<u>DOUZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 572 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	181/1.000.000°
<u>TREIZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 573 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	181/1.000.000°
<u>QUATORZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 574 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	181/1.000.000°
<u>QUINZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 575 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	181/1.000.000°
		<u>89.234/1.000.000°</u>

Report.....	89.234/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE</u>	
<u>SEIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 576 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE</u>	181/1.000.000°
<u>DIX-SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 577 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE</u>	138/1.000.000°
<u>DIX-HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 578 au plan. Et les DEUX CENT VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-</u>	224/1.000.000°
<u>DIX-NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 579 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE VINGT</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 580 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE-</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT-UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 581 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 582 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	138/1.000.000°
<u>VINGT TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 583 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	90.467/1.000.000°

Report.....	90.467/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 584 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 585 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 586 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 587 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 588 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 589 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 590 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT ONZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 591 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter	<u>91.571/1.000.000°</u>

Report.....	91.571/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DOUZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 592 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT TREIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 593 au plan.	
Et les CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales,	149/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATORZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 594 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUINZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 595 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 596 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 597 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 598 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro CINQ CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 599 au plan.	
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	92.686/1.000.000°

Report.....	94.014/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 609 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT DIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le N° 610 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT ONZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 611 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT DOUZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 612 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TREIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 613 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT QUATORZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 614 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT QUINZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 615 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SEIZE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 616 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT DIX-SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 617 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
à reporter.....	95.557/1.000.000°

Report.....	95.557/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT DIX HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 618 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT DIX NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 619 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 620 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 621 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 622 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 623 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 624 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 625 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT SIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 626 au plan. Et les CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales,	181/1.000.000°
à reporter.....	97.186/1.000.000°

Report.....	97.186/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 627 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le N° 628 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT VINGT NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 629 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 630 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE ET UN</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 631 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE DEUX</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 632 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millio- nièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE TROIS</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 633 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE-</u> <u>QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 634 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE-CINQ</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 635 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	98.428/1.000.000°

Report.....	98.428/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE SIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 636 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE SEPT</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 637 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE HUIT</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 638 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT TRENTE NEUF</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 639 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT QUARANTE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 640 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 641 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 642 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 643 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 644 au plan.	
à reporter.....	99.532/1.000.000°

Report.....	99.532/1.000.000°
Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 645 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales <u>Lot numéro SIX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SIX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 646 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>SEPT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 647 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>HUIT :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 648 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT QUARANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>NEUF :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 649 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT CINQUANTE</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 650 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT CINQUANTE</u>	138/1.000.000° 138/1.000.000°
<u>ET UN :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 651 au plan. Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT CINQUANTE-</u>	128/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 652 au plan. à reporter.....	100.626/1.000.000°

Report.....	100.626/1.000.000°
Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	128/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 653 au plan. Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	128/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 654 au plan. Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	128/1.000.000°
<u>CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 655 au plan. Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	128/1.000.000°
<u>SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 656 au plan. Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	128/1.000.000°
<u>SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 657 au plan. Et les CENT VINGT HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	128/1.000.000°
<u>HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 658 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales, Lot numéro SIX CENT CINQUANTE	138/1.000.000°
<u>NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 659 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/mil- lionièmes des parties communes générales,	138/1.000.000°
à reporter.....	101.670/1.000.000°

Report.....	101.670/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 660 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE</u>	
<u>ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 661 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 662 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 663 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 663 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 664 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 665 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 666 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 667 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millions des parties communes générales,	138/1.000.000°
<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	
à reporter	102.774/1.000.000°

	Report.....	102.774/1.000.000°
	<u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE</u>	
<u>HUIT</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 668 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>NEUF</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 669 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>DIX</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 670 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE</u>	138/1.000.000°
<u>ET ONZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 671 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>DOUZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 672 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>TREIZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 673 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>QUATORZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 674 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro SIX CENT SOIXANTE-</u>	138/1.000.000°
<u>QUINZE</u> :	Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 675 au plan. Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, à reporter.....	138/1.000.000°
		<u>103.878/1.000.000°</u>

Report.....
Lot numéro SIX CENT SOIXANTE

103.878/1.000.000°

SEIZE :

Au quatrième sous-sol, un parking portant le n° 676 au plan.
Et les CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes-générales,
C A V E S

138/1.000.000°

DEUXIEME SOUS SOL

Lot numéro MILLE UN :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 1 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

Lot numéro MILLE DEUX :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 2 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

Lot numéro MILLE TROIS :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 3 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

Lot numéro MILLE QUATRE :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 4 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

Lot numéro MILLE CINQ :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 5 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

Lot numéro MILLE SIX :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 6 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

Lot numéro MILLE SEPT :

Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 7 au plan.

Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

30/1.000.000°

à reporter.....

104.226/1.000.000°

Report.....	104.226/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 8 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 9 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DIX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 10 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE ONZE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 11 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DOUZE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 12 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TREIZE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 13 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATORZE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 14 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUINZE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 15 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SEIZE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 16 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	104.496/1.000.000°

Report.....	104.496/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DIX SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 17 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DIX HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 18 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DIX NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 19 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 20 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT ET UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 21 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 22 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 23 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 24 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 25 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	104.766/1.000.000°

Report.....	104.766/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT SIX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 26 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 27 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 28 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE VINGT NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 29 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n°30 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE ET UN :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 31 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE DEUX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 32 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE TROIS :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 33 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE QUATRE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 34 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter	105.036/1.000.000°

Report	105.036/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 35 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE SIX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 36 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 37 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 38 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TRENTE NEUF :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 39 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 40 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE ET UN :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 41 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE DEUX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 42 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE TROIS :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 43 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	105.306/1.000.000°

Report.....	105.306/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE-</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 44 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE CINQ</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 45 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE SIX</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 46 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE SEPT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 47 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE HUIT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 48 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUARANTE NEUF</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 49 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 50 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE ET-</u>	
<u>UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 51 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE DEUX</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 52 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	105.576/1.000.000°

Report.....	105.576/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE-</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 53 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE-</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 54 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE-</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 55 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE-SIX</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 56 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE SEPT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 57 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE HUIT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 58 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CINQUANTE NEUF</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 59 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 60 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE ET UN</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 61 au plan.	
à reporter.....	105.816/1.000.000°

Report.....	105.816/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE DEUX</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 62 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE TROIS</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 63 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE -</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 64 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE-CINQ</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 65 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 66 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE SEPT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 67 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE HUIT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 68 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE NEUF</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 69 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE DIX</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 70 au plan.	
à reporter.....	106.086/1.000.000°

Report.....	106.086/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE ET ONZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 71 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE DOUZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 72 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE-TREIZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 73 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE-QUATORZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 74 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE-QUINZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 75 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE-SEIZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 76 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE DIX-SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 77 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE DIX-HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave à reporter.....	106.326/1.000.000°

Report.....	106.326/1.000.000°
portant le n° 78 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE SOIXANTE DIX-NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 79 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 80 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>UN :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 81 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>DEUX :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 82 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 83 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 84 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 85 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>SIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave à reporter.....	106.566/1.000.000°

Report.....	106.566/1.000.000°
portant le n° 86 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 87 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>HUIT :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 88 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>NEUF :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 89 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>DIX :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 90 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>ONZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 91 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>DOUZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 92 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>TREIZE :</u>	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 93 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	106.806/1.000.000°

Report.....	106.806/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>QUATORZE</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 94 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>QUINZE</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 95 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>SEIZE</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 96 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>DIX-SEPT</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 97 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT</u>	
<u>DIX-HUIT</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 98 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE VINGT-</u>	
<u>DIX-NEUF</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 99 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 100 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT UN</u> :	
Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 101 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	107.046/1.000.000°

Report.....	107.046/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT DEUX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 102 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT TROIS :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n°103 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 104 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT CINQ :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 105 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SIX :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 106 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SEPT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 107 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT HUIT :</u> Au deuxième sous-sol, une cave portant le n° 108 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
TROISIEME SOUS SOL	
<u>Lot numéro MILLE CENT NEUF :</u> Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 109 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT DIX :</u> Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 110 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	107.316/1.000.000°

Report.....	107.316/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT ONZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 111 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT DOUZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le N° 112 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT TREIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 113 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATORZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 114 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUINZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 115 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SEIZE :</u>	
Au troisième sous sol, une cave portant le n° 116 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT DIX SEPT</u>	
Au troisième sous -sol, une cave portant le n° 117 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT DIX HUIT</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 118 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT DIX NEUF</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 119 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	107.586/1.000.000°

Report.....	107.586/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 120 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT</u>	
<u>ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 121 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 122 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 123 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 124 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 125 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT SIX</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 126 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 127 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	107.826/1.000,000°

	Report.....	107.826/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 128 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT VINGT-</u>	
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 129 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE :</u>	
	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 130 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>ET UN :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 131 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 132 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 133 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 134 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>CINQ :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 135 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	à reporter.....	108.066/1.000.000°

	Report.....	108.066/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>SIX :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 136 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 137 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 138 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT TRENTE-</u>	
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 139 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 140 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>ET UN :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 141 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 142 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 143 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	à reporter.....	108.306/1.000.000°

	Report.....	108.306/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 144 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>CINQ :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 145 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE-</u>	
<u>SIX :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 146 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE-</u>	
<u>SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 147 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 148 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT QUARANTE</u>	
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 149 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 150 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>ET UN :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 151 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	à reporter.....	108.546/1.000.000°

	Report.....	108.546/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>DEUX :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 152 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>TROIS :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 153 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>QUATRE :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 154 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>CINQ :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 155 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>SIX :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 156 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>SEPT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 157 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>HUIT :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 158 au plan.	
	Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE CENT CINQUANTE</u>	
<u>NEUF :</u>	Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 159 au plan.	
	à reporter.....	108.756/1.000.000°

Report.....	108.756/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 160 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 161 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 162 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 163 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 164 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 165 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 166 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 167 au plan.	
à reporter.....	108.996/1.000.000°

Report.....	108.996/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>HUIT</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 168 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>NEUF</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 169 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DIX</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 170 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>ET ONZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 171 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DOUZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 172 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>TREIZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 173 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>QUATORZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 174 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>QUINZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave à reporter.....	109.236/1.000.000°

Report.....	109.236/1.000.000°
portant le n° 175 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>SEIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 176 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DIX SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 177 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DIX HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 178 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT SOIXANTE</u>	
<u>DIX NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 179 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 180 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 181 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 182 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	109.476/1.000.000°

Report.....	109.476/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 183 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 184 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 185 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 186 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 187 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 188 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 189 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 190 au plan.	
à reporter.....	109.686/1.000.000°

Report.....	109.686/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT ONZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 191 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DOUZÉ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 192 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT TREIZÉ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 193 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUATORZÉ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 194 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT QUINZÉ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 195 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT SEIZÉ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 196 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 197 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	109.926/1.000.000°

Report.....	109.926/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 198 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE CENT QUATRE</u>	
<u>VINGT DIX NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 199 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 200 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT UN :</u>	
Au troisième sous -sol, une cave portant le n° 201 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT DEUX</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 202 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TROIS</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 203 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 204 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQ</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 205 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT SIX</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 206 au plan.	
à reporter.....	110.166/1.000.000°

Report.....	110.166/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT SEPT</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 207 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT HUIT</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 208 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT NEUF</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 209 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT DIX</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 210 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT ONZE</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 211 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>DOUZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 212 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>TREIZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 213 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATORZE</u> :	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 214 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	110.436/1.000.000°

Report.....	110.436/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUINZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 215 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SEIZE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 216 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>DIX SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 217 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>DIX HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 218 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>DIX NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 219 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 220 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 221 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 222 au plan.	
à reporter.....	110.646/1.000.000°

Report.....	110.646/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 223 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 224 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 225 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 226 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 227 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 228 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>VINGT NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 229 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>TRENTE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave à reporter.....	110.886/1.000.000°

Report.....	110.886/1.000.000°
portant le n° 230 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 231 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 232 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 233 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 234 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 235 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 236 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 237 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	111.126/1.000.000°

Report.....	111.126/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>TRENTE HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 238 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>TRENTE NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 239 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 240 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 241 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 242 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 243 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 244 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE CINQ :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 245 au plan.	
à reporter.....	111.336/1.000.000°

Report.....	111.336/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE SIX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 246 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE SEPT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 247 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE HUIT :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 248 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUARANTE NEUF :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 249 au plan/	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>CINQUANTE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 250 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>CINQUANTE ET UN :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 251 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>CINQUANTE DEUX :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 252 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>CINQUANTE TROIS :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave à reporter.....	111.576/1.000.000°

Report.....	111.576/1.000.000°
portant le n° 253 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE :</u>	
Au troisième sous-sol, une cave portant le n° 254 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>QUATRIEME SOUS-SOL</u>	
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQUANTE CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 255 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 256 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 257 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 258 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT CINQUANTE NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 259 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>SOIXANTE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 260 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	111.816/1.000.000°

Report.....	111.816/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 261 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 262 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 263 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 264 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 265 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 266 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 267 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 268 au plan.	
à reporter.....	112.026/1.000.000°

Report.....	112.026/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 269 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE DIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 270 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE ET ONZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 271 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE DOUZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 272 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE TREIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 273 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE QUATORZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 274 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE QUINZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 275 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>SOIXANTE SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave à reporter.....	112.266/1.000.000°

Report.....	112.266/1.000.000°
portant le n° 276 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>SOIXANTE DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 277 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>SOIXANTE DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 278 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>SOIXANTE DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 279 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>QUATRE VINGT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 280 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>QUATRE VINGT UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 281 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>QUATRE VINGT DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 282 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE DEUX CENT	
<u>QUATRE VINGT TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 283 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	112.506/1.000.000°

Report.....	112.506/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 284 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 285 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 286 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 287 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 288 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 289 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 290 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT ONZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 291 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	112.746/1.000.000°

Report.....	112.746/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DOUZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 292 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT TREIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 293 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.00°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT QUATORZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 294 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT QUINZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 295 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 296 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 297 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 298 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE DEUX CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 299 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	112.986/1.000.000°

Report.....	112.986/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT :</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 300 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT UN</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 301 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>DEUX :</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 302 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u> <u>TROIS :</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 303 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u> <u>QUATRE :</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 304 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u> <u>CINQ :</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 305 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SIX</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 306 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SEPT</u> Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 307 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	113.226/1.000.000°

	Report.....	113.226/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>HUIT :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 308 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>NEUF :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 309 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT DIX</u>	
	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 310 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>ONZE :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 311 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>DOUZE :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 312 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>TREIZE :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 313 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATORZE :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 314 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUINZE :</u>	Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 315 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
	à reporter.....	113.466/1.000.000°

Report.....	113.466/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 316 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 317 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 318 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 319 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 320 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 321 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 322 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communss générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 323 au plan.	
à reporter.....	113.676/1.000.000°

Report.....	113.676/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 324 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 325 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 326 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 327 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 328 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>VINGT NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 329 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>TRENTE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 330 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>TRENTE ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave à reporter.....	113.916/1.000.000°

Report.....	113.916/1.000.000°
portant le n° 331 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 332 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 333 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 334 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 335 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 336 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 337 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>TRENTE HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 338 au plan. Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Report.....	114.156/1.000.000°

Report.....	114.156/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>TRENTE NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 339 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 340 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 341 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 342 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 343 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 344 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 345 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUARANTE SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 346 au plan.	
à reporter.....	114.366/1.000.000°

Report.....	114.366/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>QUARANTE SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 347 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>QUARANTE HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 348 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>QUARANTE NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 349 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 350 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 351 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 352 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 353 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 354 au plan.	
à reporter.....	114.606/1.000.000°

Report.....	114.606/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 355 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 356 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE SEPT :</u>	
Au quatrième sous -sol, une cave portant le n° 357 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 358 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>CINQUANTE NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 359 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>SOIXANTE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 360 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
Lot numéro MILLE TROIS CENT	
<u>SOIXANTE ET UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 361 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	114.846/1.000.000°

Report.....	114.846/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE DEUX</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 362 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 363 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 364 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 365 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 366 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 367 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 368 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>SOIXANTE NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 369 au plan.	
à reporter.....	115.056/1.000.000°

Report.....	115.056/1.000.000°
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 370 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 371 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOUZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 372 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 373 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 374 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 375 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 376 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave à reporter.....	115.296/1.000.000°

Report.....	115.296/1.000.000°
portant le n° 377 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 378 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 379 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 380 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT UN :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 381 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 382 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT TROIS :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 383 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 384 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	115.536/1.000.000°

Report.....	115.536/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT CINQ :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 385 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT SIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 386 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 387 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 388 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 389 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 390 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT ONZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 391 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DOUZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 392 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	115.776/1.000.000°

Report.....	115.776/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT TREIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 393 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT QUATORZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 394 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT QUINZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 395 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT SEIZE :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 396 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX SEPT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 397 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX HUIT :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 398 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE TROIS CENT</u>	
<u>QUATRE VINGT DIX NEUF :</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 399 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
<u>Lot numéro MILLE QUATRE CENT</u>	
Au quatrième sous-sol, une cave portant le n° 400 au plan.	
Et les TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	30/1.000.000°
à reporter.....	116.016/1.000.000°

Report.....	116.016/1.000.000°
<u>BATIMENT " A " et " Abis "</u>	
<u>PREMIER SOUS SOL</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE UN :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol, du bâtiment A, portant le n° 2 du plan.	
Et les SIX CENT SOIXANTE/mil- lionièmes des parties communes générales,	660/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE DEUX :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, portant le n° 3 du plan.	
Et les TROIS CENT QUARANTE/mil- lionièmes des parties communes générales,	340/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TROIS :</u> Réserve commerciale, située au premier sous-sol du bâtiment A, portant le n° 4 du plan.	
Et les TROIS CENT ONZE/millio- nièmes des parties communes générales,	311/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE QUATRE :</u> Réserve commerciale, située au premier sous-sol du bâtiment A, portant le n° 17 du plan.	
Et les DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	287/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ :</u> Réserve commerciale, située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc Abis, portant le n° 5 du plan.	
Et les TROIS CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	354/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc Abis portant le n° 6 du plan.	
Et les TROIS CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	354/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT :</u> Réserve commerciale située au premier sous sol du bâtiment A, bloc Abis portant le n° 7 du plan.	
à reporter.....	118,322/1.000.000°

Report.....	118.322/1.000.000°
Et les TROIS CENT QUARANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	345/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE HUIT :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc A bis, portant le n° 8 du plan.	
Et les SEPT CENT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	706/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE NEUF :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc A bis, portant le n° 9 du plan.	
Et les SEPT CENT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	706/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE DIX :</u> Réserve commerciale, située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc A bis, portant les n°s 10 à 13 du plan.	
Et les MILLE TROIS CENTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.300/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE ONZE :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc A bis, portant le n° 14 du plan.	
Et les DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	254/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE DOUZE :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc A bis, portant le n° 15 du plan.	
Et les TROIS CENT QUARANTE-TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	343/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TREIZE :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment A, bloc A bis, portant le n° 16 du plan.	
Et les DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	254/1.000.000°
REZ DE CHAUSSEE	
<u>Lot numéro DEUX MILLE VINGT-</u>	
<u>ET-UN :</u> Grand local commercial, situé à reporter.....	122.230/1.000.000°

Report.....	122.230/1.000.000°
avenue Jean Jaurès au rez-de-chaussée à droite du hall d'entrée du bâtiment A, n° IA, au plan. Et les DEUX MILLE QUATRE CENTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.400/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE VINGT DEUX</u> Local commercial, situé avenue Jean Jaurès, au rez de chaussée à droite du hall d'entrée du bâtiment A, n° IB au plan. Et les MILLE CENT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.100/1.000.000°
<u>TROIS :</u> Local commercial, situé avenue Jean Jaurès au rez de chaussée à droite du hall d'entrée, du bâtiment A, n° IC au plan. Et les DEUX MILLE CINQUANTE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro DEUX MILLE VINGT-	2.050/1.000.000°
<u>QUATRE :</u> Local commercial situé avenue Jean Jaurès, au rez-de-chaussée à droite du hall d'entrée du bâtiment A, n° ID au plan. Et les SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	7.560/1.000.000°
<u>CINQ :</u> Local commercial situé avenue Jean Jaurès au rez de chaussée à gauche du hall d'entrée du bâtiment A, portant le n° 2 du plan. Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.261/1.000.000°
<u>SIX :</u> Local commercial situé avenue Jean Jaurès au rez-de-chaussée à gauche du hall d'entrée du bâtiment A, portant le n° 3 au plan.	
à reporter.....	136.601/1.000.000°

Report.....	136.601/1.000.000°
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	796/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE VINGT</u>	
<u>SEPT :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de- chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès possible par lavoie nouvelle, por- tant le n° 4 du plan.	
Et les NEUF CENT SOIXANTE DEUX/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	962/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE VINGT</u>	
<u>HUIT :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de- chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès possible par la voie nouvelle, por- tant le n° 5 du plan.	
Et les NEUF CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	949/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE VINGT-</u>	
<u>NEUF :</u>	
Local commercial, en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de- chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès possible par la voie nouvelle, por- tant le n° 6 au plan.	
Et les NEUF CENT QUARANTE NEUF/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	949/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TRENTE :</u>	
Local commercial, en bordure de l'avenue Jean Jaurès situé au rez-de-chaus- sée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès possible par la voie nouvelle, portant le N° 7 au plan.	
Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.898/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TRENTE</u>	
<u>ET UN :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de- chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec	
à reporter.....	142.155/1.000.000°

Report.....	142.155/1.000.000°
accès possible par la voie nouvelle, portant le n° 8 au plan.	
Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.884/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TRENTE</u>	
<u>DEUX :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès possible par la voie nouvelle, portant les n°s 9, 10, 11 et 12 au plan.	
Et les QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	4.280/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TRENTE</u>	
<u>TROIS :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès par la galerie, portant le n° 13 au plan.	
Et les NEUF CENT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro DEUX MILLE TRENTE	904/1.000.000°
<u>QUATRE :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès direct par la galerie, portant le n° 14 au plan.	
Et les HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	883/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE TRENTE</u>	
<u>CINQ :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec accès par la galerie, portant le n° 15 au plan.	
Et les NEUF CENT DEUX/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro DEUX MILLE TRENTE	902/1.000.000°
<u>SIX :</u>	
Local commercial en bordure de l'avenue Jean Jaurès, situé au rez de chaussée du bâtiment A, bloc Abis, avec	
à reporter.....	151.008/1.000.000°

Report.....	151.008/1.000.000°
accès par la galerie, portant le n° 16 au plan.	
Et les DEUX MILLE TROIS/mil- lionnières des parties communes générales, <u>PREMIER ETAGE</u>	2.003/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE QUARANTE</u>	
<u>ET UN :</u>	
Grand local à usage de bureau, situé au premier étage du bâtiment A, por- tant les n°s 1, 2 et 3 du plan.	
Et les DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE NEUF/millionnières des parties communes générales, ci.....	17.569/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE QUARANTE</u>	
<u>DEUX :</u>	
Grand local à usage de bureau, situé au premier étage du bâtiment A, bloc Abis portant le n° 4 au plan.	
Et les VINGT MILLE UN/millio- nières des parties communes générales, <u>DEUXIEME ETAGE</u>	20.001/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE QUARANTE</u>	
<u>TROIS :</u>	
Grand local à usage de bureau, situé au deuxième étage du bâtiment A, portant les n°s 5, 6 et 7 au plan.	
Et les VINGT MILLE SEPT CENT SOIXANTE/millionnières des parties commu- nes générales, ci.....	20.760/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE QUARANTE</u>	
<u>QUATRE :</u>	
Grand local à usage de bureau, situé au deuxième étage du bâtiment A, bloc Abis portant le n° 8 au plan.	
Et les VINGT MILLE UN/millio- nières des parties communes générales, <u>ESCALIER 1</u>	20.001/1.000.000°
<u>PREMIER ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT UN</u>	
Au premier étage du bâtiment A, escalier I, porte au fond, un appar- tement de type 3 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, office, salle de bains, water-closet, rangements, placards et balcon.	
à reporter.....	231.342/1.000.000°

Report..... 231.342/1.000.000°
Et les MILLE HUIT CENT QUATRE
VINGT CINQ/millionièmes des parties
communes générales, ci..... 1.885/1.000.000°

DEUXIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT DEUX
Au deuxième étage du bâtiment A
porte au fond, escalier I, un apparte-
ment de type 3 PB comprenant : entrée,
salle de séjour, deux chambres, cuisine,
salle de bains, salle d'eau, water-closet
rangements, placard et balcon.

Et les MILLE NEUF CENT VINGT
HUIT/millionièmes des parties communes
générales, ci..... 1.928/1.000.000°

TROISIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT
TROIS :
Au troisième étage du bâtiment
A, escalier I, première porte à gauche
en sortant des ascenseurs, un appartement
de type 5 PA, comprenant : entrée, salle
de séjour, quatre chambres, cuisine, sal-
le de bains, salle d'eau, water-closet,
placards et balcon.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT
SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties
communes générales, ci..... 2.375/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT
QUATRE :
Au troisième étage du bâtiment
A, escalier I, porte face aux ascenseurs,
un appartement de type 2 PA, comprenant:
entrée, salle de séjour, une chambre,
cuisine, salle de bains, water-closet,
placard et balcon.

Et les MILLE CENT QUARANTE SIX/
millionièmes des parties communes géné-
rales, ci..... 1.146/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQ
Au troisième étage du bâtiment
A, escalier I, porte au fond à droite en
sortant des ascenseurs, un appartement
de type 4 PA comprenant : entrée, salle
de séjour, trois chambres, salle de bains
salle d'eau, water-closet, rangement,
placards et balcon.

à reporter..... 238.676/1.000.000°

Report.....	238.676/1.000.000°
Et les DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.237/1.000.000°

QUATRIEME ETAGE

<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SIX</u> Au quatrième étage du bâtiment A, escalier I, porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA comprenant : entrée, salle de sé- jour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, pla- cards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.428/1.000.000°

<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u> <u>SEPT :</u> Au quatrième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs un appartement de type 2 PA comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE CENT SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.177/1.000.000°

<u>HUIT :</u> Au quatrième étage du bâtiment A, excalier I, au fond à droite en sor- tant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-clo- set, rangement, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.290/1.000.000°

CINQUIEME ETAGE

<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u> <u>NEUF :</u> Au cinquième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un apparte- ment de type 5 PA, comprenant : entrée, à reporter.....	246.808/1.000.000°
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Report.....	246.808/1.000.000°
salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.428/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT DIX</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE CENT SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.177/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT ONZE :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, rangement, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.290/1.000.000°
<u>SIXIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>DOUZE :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.460/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>TREIZE :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs,	
à reporter.....	255.163/1.000.000°

Report.....	255.163/1.000.000°
un appartement de type 2 PA comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF/millionièmes des parties commu- nes générales, ci.....	1.199/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATORZE :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sor- tant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-clo- set, rangement, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.321/1.000.000°
<u>SEPTIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUINZE :</u>	
Au septième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un apparte- ment de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, quatre chambres, cui- sine, salle de bains, salle d'eau, wa- ter-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.460/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SEIZE :</u>	
Au septième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	1.199/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT DIX SEPT :</u>	
Au septième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sor- à reporter.....	262.342/1.000.000°

Report.....	262.342/1.000.000°
tant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, rangement, placards et balcon. Et les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.321/1.000.000°
<u>HUITIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>DIX HUIT :</u> Au huitième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.492/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>DIX NEUF :</u> Au huitième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant: entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les MILLE DEUX CENT VINGT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.220/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>VINGT :</u> Au huitième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, rangement, placards et balcon. Et les DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.353/1.000.000°
à reporter.....	270.728/1.000.000°

Report.....

270.728/1.000.000°

NEUVIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT

VINGT ET UN :

Au neuvième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, placards, water-closet et balcon.

Et les DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.492/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT

VINGT DEUX :

Au neuvième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE DEUX CENT VINGT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.220/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT

VINGT TROIS :

Au neuvième étage du bâtiment A, escalier I, porte au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, rangement, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.353/1.000.000°

DIXIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT

VINGT QUATRE :

Au dixième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, wa-

à reporter.....

276.793/1.000.000°

Report.....	276.793/1.000.000°
ter-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE CINQ CENT VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.523/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT VINGT CINQ :</u> Au dixième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant: entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les MILLE DEUX CENT QUARAN- TE SEPT/millionièmes des parties commu- nes générales, ci.....	1.247/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT VINGT SIX :</u> Au dixième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cui- sine, salle de bains, salle d'eau, wa- ter-closet, rangement, placards et balcon. Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.385/1.000.000°
<u>ONZIEME ETAGE</u> <u>Lot numéro DEUX MILLE CENT VINGT SEPT :</u> Au onzième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un apparte- ment de type 5 PA, comprenant : entrée salle de séjour, quatre chambres, cui- sine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE CINQ CENT VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.523/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT VINGT HUIT :</u> Au onzième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant: à reporter.....	285.471/1.000.000°

Report.....	285.471/1.000.000°
entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.247/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT VINGT NEUF :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sor- tant des ascenseurs, un appartement de type 4 PA, comprenant : entrée, salle de bains, salle d'eau, water-closet, salle de séjour, trois chambres, cui- sine, rangement, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.385/1.000.000°
<u>DOUZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT TRENTE :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier I, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un apparte- ment de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, quatre chambres, cui- sine, salle de bains, salle d'eau, wa- ter-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.577/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT TRENTE ET UN :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier I, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.284/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT TRENTE DEUX :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier I, au fond à droite en sor- tant des ascenseurs, un appartement de à reporter.....	292.964/1.000.000°

Report..... 292.964/1.000.000°
 type 4 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, rangement, placards et balcon.
 Et les DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci..... 2.438/1.000.000°

ESCALIER DEUX
TROISIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT TRENTE TROIS :

Au troisième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, ci..... 2.375/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT TRENTE QUATRE :

Au troisième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE CENT QUARANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci..... 1.146/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT TRENTE CINQ :

Au troisième étage du bâtiment A, escalier 2 au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE CENT TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci..... 2.130/1.000.000°

à reporter..... 301.053/1.000.000°

Report.....

301.053/1.000.000°

QUATRIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT

TRENTE SIX :

Au quatrième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.428/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT

TRENTE SEPT :

Au quatrième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE CENT SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.177/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT

TRENTE HUIT :

Au quatrième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.183/1.000.000°

CINQUIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT

TRENTE NEUF :

Au cinquième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet placards et balcon.

à reporter.....

306.841/1.000.000°

Report.....	306.841/1.000.000°
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.428/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE CENT SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.177/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE ET UN :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.183/1.000.000°
<u>SIXIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE DEUX :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche, en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, hall, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.460/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE TROIS :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
à reporter.....	315.089/1.000.000°

Report.....	315.089/1.000.000°
Et les MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF/millionièmes des parties commu- nes générales, ci.....	1.199/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE QUATRE :</u> Au sixième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sor- tant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cui- sine, salle de bains, salle d'eau, wa- ter-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUINZE/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	2.215/1.000.000°
<u>SEPTIEME ETAGE</u> <u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE CINQ :</u> Au septième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un apparté- ment de type 5 FA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	2.460/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE SIX :</u> Au septième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF/millionièmes des parties commu- nes générales, ci.....	1.199/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUARANTE SEPT :</u> Au septième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sor- tant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine,	
à reporter.....	322.162/1.000.000°

Report..... 322.162/1.000.000°
salle de bains, salle d'eau, water-closet
placards et balcon.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT
QUINZE/millionièmes des parties communes
générales, ci..... 2.215/1.000.000°

HUITIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT
QUARANTE HUIT :

Au huitième étage du bâtiment
A, escalier 2, première porte à gauche,
en sortant des ascenseurs, un apparte-
ment de type 5 PA, comprenant : entrée,
hall, salle de séjour, quatre chambres,
cuisine, salle de bains, salle d'eau,
water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE QUATRE CENT
QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des
parties communes générales, ci..... 2.492/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT
QUARANTE NEUF :

Au huitième étage du bâtiment
A, escalier 2, porte face aux ascenseurs,
un appartement de type 2 PA comprenant :
entrée, salle de séjour, une chambre,
cuisine, salle de bains, water-closet,
placard et balcon.

Et les MILLE DEUX CENT VINGT/
millionièmes des parties communes géné-
rales, ci..... 1.220/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT
CINQUANTE :

Au huitième étage du bâtiment
A, escalier 2, au fond à droite en sor-
tant des ascenseurs, un appartement de
type 4 PB, comprenant : entrée, hall,
salle de séjour, trois chambres, cui-
sine, salle de bains, salle d'eau, wa-
ter-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT
QUARANTE SEPT/millionièmes des parties
communes générales, ci..... 2.247/1.000.000°

NEUVIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT
CINQUANTE ET UN :

Au neuvième étage du bâtiment
à reporter..... 330.336/1.000.000°

Report.....	330.336/1.000.000°
A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.492/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE DEUX :</u> Au neuvième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les MILLE DEUX CENT VINGT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.220/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE TROIS :</u> Au neuvième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet placards et balcon. Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.247/1.000.000°
<u>DIXIEME ETAGE</u> <u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE QUATRE :</u> Au dixième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE CINQ CENT VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.523/1.000.000°
à reporter.....	338.818/1.000.000°

Report.....	338.818/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE CINQ :</u>	
Au dixième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant: entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.247/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Au dixième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.279/1.000.000°
<u>ONZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche, en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.523/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE HUIT :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.247/1.000.000°
à reporter.....	346.114/1.000.000°

Report.....	346.114/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT CINQUANTE NEUF :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.279/1.000.000°
<u>DOUZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier 2, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PA, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.577/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE ET UN :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier 2, porte face aux ascenseurs, un appartement de type 2 PA, comprenant: entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.284/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE DEUX :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier 2, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
à reporter.....	352.254/1.000.000°

Report.....	352.254/1.000.000°
Et les DEUX MILLE TROIS CENT TRENTÉ DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.332/1.000.000°

ESCALIER TROIS

TROISIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT
SOIXANTE TROIS :

Au troisième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, salle de bains, salle d'eau, cuisine, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE QUATRE CENT DIX SEPT/millionièmes des parties commu- nes générales, ci.....	2.417/1.000.000°
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Lot numéro DEUX MILLE CENT
SOIXANTE QUATRE :

Au troisième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, salle de bains-water-closet, cuisine, rangement et balcon.

Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.268/1.000.000°
-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Lot numéro DEUX MILLE CENT
SOIXANTE CINQ :

Au troisième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type 1 PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon

Et les MILLE CENT SOIXANTE DOUZE millionièmes des parties communes généra- les, ci.....	1.172/1.000.000°
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

QUATRIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT
SOIXANTE SIX :

Au quatrième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sor-

à reporter.....	359.443/1.000.000°
-----------------	--------------------

Report.....	359.443/1.000.000°
tant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, salles de bains, salle d'eau, cuisine, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.470/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE SEPT :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.316/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE HUIT :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT DIX/millionièmes des parties communes générales,	1.210/1.000.000°
<u>CINQUIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE NEUF :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.470/1.000.000°
à reporter.....	366.909/1.000.000°

Report.....	366.909/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE DIX :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, salle de bains-water-closet, cuisine, rangement et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.316/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE ET ONZE :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT DIX/millionièmes des parties communes générales,	1.210/1.000.000°
<u>SIXIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE DOUZE :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.503/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE TREIZE :</u>	
Au sixième étage du bâtiment A, escalier 3 en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 2 PB, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.337/1.000.000°
à reporter.....	373.275/1.000.000°

Report.....	373.275/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE QUATORZE :</u>	

Au sixième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.

Et les MILLE DEUX CENT TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.230/1.000.000°

SEPTIEME ETAGE

<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE QUINZE :</u>	

Au septième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE CINQ CENT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.503/1.000.000°

<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE SEIZE :</u>	

Au septième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.337/1.000.000°

<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT</u>	
<u>SOIXANTE DIX SEPT :</u>	

Au septième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.

à reporter.....

378.345/1.000.000°

Report.....	378.345/1.000.000°
Et les MILLE DEUX CENT TRENTE/ millionièmes des parties communes générale- rales, ci.....	1.230/1.000.000°

HUITIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT :

Au huitième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.534/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE DIX NEUF :

Au huitième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2PB, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, une chambre, rangement et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.370/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT :

Au huitième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.

Et les MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.252/1.000.000°

NEUVIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT UN :

Au neuvième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de

à reporter.....

384.731/1.000.000°

Report.....	384.731/1.000.000°
type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.534/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DEUX :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.370/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT TROIS :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.252/1.000.000°
<u>DIXIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATRE :</u>	
Au dixième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.566/1.000.000°
à reporter.....	392.453/1.000.000°

Report.....	392.453/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ :</u>	
Au dixième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.396/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT SIX :</u>	
Au dixième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type I PA, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.279/1.000.000°
<u>ONZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT SEPT :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, salle de bains, salle d'eau, cuisine, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.566/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT HUIT :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
à reporter.....	397.694/1.000.000°

Report.....	397.694/1.000.000°
Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.396/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT NEUF :</u>	
Au onzième étage du bâtiment A, escalier 3 à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type 1 PA comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.279/1.000.000°
<u>DOUZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier 3, au fond à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 5 PB, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, salle de bains, salle d'eau, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE SIX CENT TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.630/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier 3, première porte à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 2 PB, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.433/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE :</u>	
Au douzième étage du bâtiment A, escalier 3, à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond à droite, un appartement de type 1 PA, comprenant :	
à reporter.....	404.432/1.000.000°

Report..... 404.432/1.000.000°
entrée, salle de séjour, cuisine, salle
de bains-water-closet, rangement et
balcon.

Et les MILLE TROIS CENT SEIZE/
millionièmes des parties communes géné-
rales, ci..... 1.316/1.000.000°
BÂTIMENT " B "

PREMIER SOUS SOL

Lot numéro DEUX MILLE CINQ

CENT UN : Remise commerciale au premier
sous-sol du bâtiment B, portant le
n° 18 au plan.

Et les MILLE CENT TRENTE/mil-
lionièmes des parties communes générales
Lot numéro DEUX MILLE CINQ 1.130/1.000.000°

CENT DEUX : Remise commerciale au premier
sous-sol du bâtiment B, portant le
n° 19 au plan.

Et les QUATRE CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT/millionièmes des parties
communes générales, ci..... 498/1.000.000°
REZ DE CHAUSSEE

Lot numéro DEUX MILLE CINQ

CENT ONZE : Local commercial, ayant accès
par la galerie, portant le n° 17 au plan.

Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE
DIX/millionièmes des parties communes
générales, ci..... 1.270/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ

CENT DOUZE : Local commercial, ayant accès
par la galerie, portant le n° 18 au plan.

Et les MILLE TROIS CENT TRENTE
HUIT/millionièmes des parties communes
générales, ci..... 1.338/1.000.000°
DEUXIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT

VINGT ET UN : Au deuxième étage du bâtiment
B, escalier 5, couloir à droite en sor-
à reporter.....

409.984/1.000.000°

Report.....	409.984/1.000.000°
tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.779/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT VINGT DEUX :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.981/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT VINGT TROIS :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond en face, un appartement de type 1 PB, comprenant : entrée, salle de séjour, salle de bains-water-closet, placards.	
Et les SIX CENT SOIXANTE DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	672/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT VINGT QUATRE :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PD, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains-water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	<u>1.992/1.000.000°</u>
à reporter.....	416.408/1.000.000°

Report.....	416.408/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT VINGT CINQ :</u> Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, salle de bains, cuisine, water-closet, rangement, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.268/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT VINGT SIX :</u> Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 1 PC, comprenant : entrée, salle de séjour-cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	917/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT VINGT SEPT :</u> Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 3 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, rangements, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.928/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT VINGT HUIT :</u> Au deuxième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement, placard et balcon.	
à reporter.....	420.521/1.000.000°

Report.....	420.521/1.000.000°
Et les MILLE TROIS CENTS/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>TROISIEME ETAGE</u>	1.300/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT VINGT NEUF :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.832/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TRENTE QUATRE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	2.034/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	779/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE DEUX :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF, com- à reporter.....	426.466/1.000.000°

Report.....
prenant : entrée, hall, salle de séjour,
trois chambres, cuisine, salle de bains,
water-closet-toilette, water-closet,
placards et balcon.

426.466/1.000.000°

Et les DEUX MILLE CINQUANTE-
CINQ/millionièmes des parties communes
générales, ci.....

2.055/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT TRENTE TROIS :

Au troisième étage du bâtiment
B, escalier 5, couloir à droite en sor-
tant des ascenseurs, première porte à
droite, un appartement de type 2 PC,
comprenant : entrée, salle de séjour,
une chambre, cuisine, salle de bains,
water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT ONZE/
millionièmes des parties communes géné-
rales, ci.....

1.311/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT TRENTE QUATRE :

Au troisième étage du bâtiment
B, escalier 4, couloir à gauche en sor-
tant des ascenseurs, première porte à
gauche, un appartement de type 3 PG
comprenant : entrée, hall, salle de
séjour, deux chambres, cuisine, salle
de bains, water-closet, placards et bal-
con.

Et les MILLE SEPT CENT QUARAN-
TE SEPT/millionièmes des parties communes
générales, ci.....

1.747/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT TRENTE CINQ :

Au troisième étage du bâtiment
B, escalier 4, couloir à gauche en sor-
tant des ascenseurs, deuxième porte à
gauche, un appartement de type 4 PF com-
prenant : entrée, hall, salle de séjour,
trois chambres, cuisine, salle de bains,
water-closet, water-closet-toilette, pla-
cards et balcon.

Et les DEUX MILLE CINQUANTE
CINQ/millionièmes des parties communes
générales, ci.....

2.055/1.000.000°

à reporter.....

433.634/1.000.000°

Report.....	433.634/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE SIX :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	748/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TREIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.013/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE HUIT :</u>	
Au troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.343/1.000.000°
QUATRIEME ETAGE	

<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE NEUF :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
à reporter.....	437.738/1.000.000°

Report.....	437.738/1.000.000°
Et les MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.832/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de sé- jour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-clo- set, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CINQUANTE- CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.055/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE ET UN :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et bal- con.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	790/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE DEUX :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 5 couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE SIX/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	2.066/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant :	
à reporter.....	444.481/1.000.000°

Report.....	444.481/1.000.000°
entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.311/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.768/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE CINQ :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.066/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE SIX :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT CINQUANTE-SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	757/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE SEPT :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
à reporter.....	450.383/1.000.000°

Report.....	450.383/1.000.000°
tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TRENTE QUATRE/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	2.034/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	1.343/1.000.000°
<u>CINQUIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	1.853/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE QUARANTE CINQ/ millionnièmes des parties communes générales, ci.....	2.045/1.000.000°
à reporter.....	457.658/1.000.000°

Report.....	457.658/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u>	
<u>CENT CINQUANTE ET UN :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	790/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u>	
<u>CENT CINQUANTE DEUX :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.077/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u>	
<u>CENT CINQUANTE TROIS :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, salle de bains, cuisine, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.332/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u>	
<u>CENT CINQUANTE QUATRE :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
à reporter.....	461.857/1.000.000°

Réport.....	461.857/1.000.000°
Et les MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.779/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, trois chambres, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.077/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, salle de bains, cuisine, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT CINQUANTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	757/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.034/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE HUIT :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour,	
à reporter.....	468.504/1.000.000°

Report..... 468.504/1.000.000°
 une chambre, cuisine, salle de bains,
 water-closet, rangements et balcon.
 Et les MILLE TROIS CENT SOIXAN-
 TE QUATRE/millionièmes des parties commu-
 nes générales, ci..... 1.364/1.000.000°
 SIXIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT CINQUANTE NEUF :
 Au sixième étage du bâtiment
 B, escalier 5, couloir à droite en sor-
 tant des ascenseurs, première porte à
 gauche, un appartement de type 3 PC,
 comprenant : entrée, hall, salle de sé-
 jour, deux chambres, cuisine, salle de
 bains, water-closet, placards, rangement
 et balcon.
 Et les MILLE HUIT CENT CIN-
 QUANTE TROIS/millionièmes des parties
 communes générales, ci..... 1.853/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT SOIXANTE :
 Au sixième étage du bâtiment
 B, escalier 5, couloir à droite en sor-
 tant des ascenseurs, deuxième porte à
 gauche, un appartement de type 4 PE
 comprenant : entrée, salle de séjour,
 hall, trois chambres, cuisine, salle de
 bains, water-closet-toilette, water-
 closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE SOIXANTE
 SIX/millionièmes des parties communes
 générales, ci..... 2.066/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT SOIXANTE ET UN :
 Au sixième étage du bâtiment
 B,escalier 5, couloir à droite en sor-
 tant des ascenseurs, porte au fond, un
 appartement de type 1 PD, comprenant :
 entrée, salle de séjour, cuisine, sal-
 le de bains, water-closet, placard et
 balcon.

Et les HUIT CENTS/millioniè-
 mes des parties communes générales, ci. 800/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT SOIXANTE DEUX :
 Au sixième étage du bâtiment
 à reporter..... 474.587/1.000.000°

Report.....	474.587/1.000.000°
B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.077/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS :</u>	
Au sixième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite un appartement de type 2 PC comprenant: entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.332/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATRE :</u>	
Au sixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.790/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ :</u>	
Au sixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.077/1.000.000°
à reporter.....	481.863/1.000.000°

Report.....	481.863/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ	
<u>CENT SOIXANTE SIX :</u>	
Au sixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT SOIXANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	768/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ	
<u>CENT SOIXANTE SEPT :</u>	
Au sixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, toilette, water closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CINQUANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.055/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ	
<u>CENT SOIXANTE HUIT :</u>	
Au sixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, salle de bains, cuisine, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.374/1.000.000°
SEPTIEME ETAGE	

Lot numéro DEUX MILLE CINQ	
<u>CENT SOIXANTE NEUF :</u>	
Au septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisiné, salle de	
à reporter.....	486.060/1.000.000°

Report.....
bains, water-closet, placards, rangement et balcon. 486.060/1.000.000°

Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci..... 1.885/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX :

Au septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE SOIXANTE DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci..... 2.077/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE :

Au septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les HUIT CENTS/millionièmes des parties communes générales, ci.. 800/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOUZE :

Au septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci..... 2.098/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE TREIZE :

Au septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sortant des ascenseurs, première porte

à reporter..... 492.920/1.000.000°

Report.....	492.920/1.000.000°
à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE TROIS CENT SOI- XANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.364/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE :</u> Au septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE HUIT CENT ONZE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	1.811/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE :</u> Au septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.098/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE :</u> Au septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les SEPT CENT SOIXANTE HUIT/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	768/1.000.000°
à reporter.....	498.961/1.000.000°

Report.....	498.961/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT :</u>	
Au septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE SOIXANTE SIX/ millionnières des parties communes géné- rales, ci.....	2.066/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT :</u>	
Au septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionnières des parties com- munes générales, ci.....	1.385/1.000.000°
HUITIEME ETAGE -----	
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX NEUF :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de sé- jour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, range- ment et balcon.	
Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionnières des parties communes générales, ci.....	1.885/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de sé-	
à reporter.....	504.297/1.000.000°

Report.....	504.297/1.000.000°
jour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE CENT DIX/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT QUATRE VINGT UN :</u>	2.110/1.000.000°
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite ensor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, sal- le de bains, water-closet, placard et balcon. Et les HUIT CENT DIX/millio- nières des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT QUATRE VINGT DEUX :</u>	810/1.000.000°
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE CENT QUARAN- TE ET UN/millionnières des parties commu- nes générales, ci.....	2.141/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT QUATRE VINGT TROIS :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE TROIS CENT SOI- XANTE QUATRE/millionnières des parties communes générales, ci.....	1.364/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ</u> <u>CENT QUATRE VINGT QUATRE :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG,	
à reporter.....	510.722/1.000.000°

Report.....	510.722/1.000.000°
comprenant : entrée, hall, salle de sé- jour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et bal- con.	
Et les MILLE HUIT CENT VINGT ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.821/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ <u>CENT QUATRE VINGT CINQ :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT QUA- RANTE ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.141/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ <u>CENT QUATRE VINGT SIX :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, salle de bains, water-closet, cuisine, placard et bal- con.	
Et les SEPT CENT SOIXANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	768/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ <u>CENT QUATRE VINGT SEPT :</u>	
Au huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE QUATRE VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.087/1.000.000°
à reporter.....	517.539/1.000.000°

Report..... 517.539/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT QUATRE VINGT HUIT :

Au huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci..... 1.396/1.000.000°

NEUVIEME ETAGE
Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT QUATRE VINGT NEUF :

Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement, placards et balcon.

Et les MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, ci..... 1.875/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT QUATRE VINGT DIX :

Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE CENT DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci..... 2.119/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE CINQ
CENT QUATRE VINGT ONZE :

Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et

à reporter..... 522.929/1.000.000°

Report.....	522.929/1.000.000°
balcon.	
Et les HUIT CENT VINGT ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	821/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE CENT SOIXANTE QUATORZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.174/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.385/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.832/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à	
à reporter.....	529.141/1.000.000°

Report.....	529.141/1.000.000°
gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet toilette, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE CENT CINQUANTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.152/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, séjour, cuisine, salle de bains water-closet, placard et balcon. Et les SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	779/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.098/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX HUIT :</u>	
Au neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PE comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement et balcon. Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.385/1.000.000°
à reporter.....	535.555/1.000.000°

Report.....

535.555/1.000.000°

DIXIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF :

Au dixième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.

Et les MILLE NEUF CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.917/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT :

Au dixième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE CENT QUARANTE ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.141/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT UN :

Au dixième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les HUIT CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....

832/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT DEUX :

Au dixième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PF, deuxième porte à droite, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle

à reporter.....

540.445/1.000.000°

Report.....	548.031/1.000.000°
tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	790/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SEPT :</u>	
Au dixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.119/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT HUIT :</u>	
Au dixième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.417/1.000.000°
<u>ONZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT NEUF :</u>	
Au onzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.917/1.000.000°
à reporter.....	<u>554.274/1.000.000°</u>

Report.....
Lot numéro DEUX MILLE SIX

554.274/1.000.000°

CENT DIX :

Au onzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE CENT SOIXANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.163/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT ONZE :

Au onzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les HUIT CENT QUARANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

843/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT DOUZE :

Au onzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.205/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT TREIZE :

Au onzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

à reporter.....

559.485/1.000.000°

Report.....	559.485/1.000.000°
Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.385/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATORZE :</u> Au onzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE HUIT CENT QUARANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.843/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUINZE :</u> Au onzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT SOIXANTE QUATORZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.174/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SEIZE :</u> Au onzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	800/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT DIX SEPT :</u> Au onzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de à reporter.....	565.687/1.000.000°

Report.....	565.687/1.000.000°
séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.130/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT DIX HUIT :</u>	
Au onzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.417/1.000.000°
<u>DOUZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT DIX NEUF :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.938/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT VINGT :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.184/1.000.000°
à reporter.....	<u>573.356/1.000.000°</u>

Report.....	573.356/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT VINGT ET UN :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT QUARANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	843/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT VINGT DEUX :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.205/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT VINGT TROIS :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.417/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT VINGT QUATRE :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
à reporter.....	577.821/1.000.000°

Report.....	577.821/1.000.000°
Et les MILLE HUIT CENT SOIXAN- TE QUATRE/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	1.864/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT VINGT CINQ :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT SOIXANTE QUATORZE/millionièmes des par- ties communes générales, ci.....	2.174/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT VINGT SIX :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 4 couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et bal- con.	
Et les HUIT CENTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	800/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT VINGT SEPT :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT SOIXAN- TE TROIS/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	2.163/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT VINGT HUIT :</u>	
Au douzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour,	
à reporter.....	584.822/1.000.000°

Report.....	584.822/1.000.000°
une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon. Et les MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.438/1.000.000°
TREIZIEME ETAGE	

<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT VINGT NEUF :</u>	
Au treizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon. Et les MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.938/1.000.000°

<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT TRENTE :</u>	
Au treizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.205/1.000.000°

<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT TRENTE ET UN :</u>	
Au treizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et bal- con. Et les HUIT CENT SOIXANTE QUAR- TRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	864/1.000.000°
à reporter.....	591.267/1.000.000°

Report.....

591.267/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT TRENTE DEUX :

Au treizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs; deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.216/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT TRENTE TROIS :

Au treizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.417/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT TRENTE QUATRE :

Au treizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.885/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT TRENTE CINQ :

Au treizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.

à reporter.....

596.785/1.000.000°

Report.....	596.785/1.000.000°
Et les DEUX MILLE DEUX CENT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.216/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT TRENTE SIX :</u>	
Au treizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT VINGT ET UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	821.1/000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT TRENTE SEPT :</u>	
Au treizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.184/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT TRENTE HUIT :</u>	
Au treizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.449/1.000.000°
<u>QUATORZIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT TRENTE NEUF :</u>	
Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche	
à reporter.....	603.455/1.000.000°

Report.....	603.455/1.000.000°
che, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT SOI- XANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.970/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE :</u>	
Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième por- te à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, sal- le de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.205/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN :</u>	
Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et bal- con.	
Et les HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE/millionièmes des parties com- munes générales, ci.....	874/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX :</u>	
Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième por- te à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de sé- jour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.237/1.000.000°
à reporter.....	610.741/1.000.000°

Report.....	610.741/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT QUARANTE TROIS :</u> Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.428/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT QUARANTE QUATRE :</u> Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.885/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT QUARANTE CINQ :</u> Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE DEUX CENT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.216/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u> <u>CENT QUARANTE SIX :</u> Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les HUIT CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales,	832/1.000.000°
à reporter.....	617.102/1.000.000°

Report.....	617.102/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUARANTE SEPT :</u>	
Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.184/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUARANTE HUIT :</u>	
Au quatorzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.449/1.000.000°
QUINZIEME ETAGE	

<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUARANTE NEUF :</u>	
Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.970/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT CINQUANTE :</u>	
Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type à reporter.....	622.705/1.000.000°

Report.....	622.705/1.000.000°
4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE DEUX CENT VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.227/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN :</u> Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon. Et les HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	885/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE DEUX :</u> Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon. Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.259/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS :</u> Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.449/1.000.000°
à reporter.....	629.525/1.000.000°

Report.....	629.525/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT CINQUANTE QUATRE :</u>	
Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	1.885/1.000.000°
<u>CENT CINQUANTE CINQ :</u>	
Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	2.248/1.000.000°
<u>CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT QUARANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	843/1.000.000°
<u>CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de	
à reporter.....	634.501/1.000.000°

Report.....
bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons

634.501/1.000.000°

Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.205/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT :

Au quinzième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon .

Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.460/1.000.000°

SEIZIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE NEUF :

Au seizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.

Et les DEUX MILLE DEUX/millionièmes des parties communes générales,

2.002/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE :

Au seizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.227/1.000.000°

à reporter.....

642.395/1.000.000°

Report.....	642.395/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT SOIXANTE ET UN :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	896/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT SOIXANTE DEUX :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.259/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT SOIXANTE TROIS :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.449/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT SOIXANTE QUATRE :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
à reporter.....	646.999/1.000.000°

Report.....	646.999/1.000.000°
Et les MILLE NEUF CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.917/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.259/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT CINQUANTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	853/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.205/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE HUIT :</u>	
Au seizième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD,	
à reporter.....	654.233/1.000.000°

Report.....
comprenant : entrée, salle de séjour,
une chambre, cuisine, salle de bains,
water-closet, rangements et balcon.

654.233/1.000.000°

Et les MILLE QUATRE CENT
SOIXANTE/millionièmes des parties
communes générales, ci.....
DIX SEPTIEME ETAGE

1.460/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SIX
CENT SOIXANTE NEUF :

Au dix-septième étage du
bâtiment B, escalier 5, couloir à
droite en sortant des ascenseurs,
première porte à gauche, un appartement
de type 3 PC comprenant : entrée, hall,
salle de séjour, deux chambres, cuisine,
salle de bains, water-closet, placards,
rangement et balcon.

1.970/1.000.000°

Et les MILLE NEUF CENT SOI-
XANTE DIX/millionièmes des parties
communes générales, ci.....

Lot numéro DEUX MILLE SIX
CENT SOIXANTE DIX :

Au dix-septième étage du
bâtiment B, escalier 5, couloir à droite
en sortant des ascenseurs, deuxième por-
te à gauche, un appartement de type
4 PE comprenant : entrée, hall, salle
de séjour, trois chambres, cuisine, sal-
le de bains, water-closet-toilette, wa-
ter-closet, placards et deux balcons.

2.248/1.000.000°

Et les DEUX MILLE DEUX CENT
QUARANTE HUIT/millionièmes des parties
communes générales, ci.....

Lot numéro DEUX MILLE SIX
CENT SOIXANTE ET ONZE :

Au dix-septième étage du
bâtiment B, escalier 5, couloir à droite
en sortant des ascenseurs, porte au fond,
un appartement de type 1 PD, comprenant :
entrée, salle de séjour, cuisine, salle
de bains, water-closet, placard et bal-
con.

906/1.000.000°

Et les NEUF CENT SIX/millioniè-
mes des parties communes générales, ci...

à reporter.....

660.817/1.000.000°

Report.....	660.817/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DOUZE :</u>	
Au dix-septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.280/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE :</u>	
Au dix-septième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.460/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATORZE :</u>	
Au dix-septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.917/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE :</u>	
Au dix-septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
à reporter.....	666.474/1.000.000°

Report.....	666.474/1.000.000°
Et les DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.269/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE :</u>	
Au dix-septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT SOIXANTE QUATRE/milliénièmes des parties communes générales, ci.....	864/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT :</u>	
Au dix septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.227/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT :</u>	
Au dix-septième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.449/1.000.000°
<u>DIX HUITIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF :</u>	
Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte	
à reporter.....	673.283/1.000.000°

Report.....	673.283/1.000.000°
te à gauche un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, range- ment et balcon.	
Et les DEUX MILLE TREIZE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	2.013/1.000.000°
<u>CENT QUATRE VINGT :</u>	
Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sortant des ascenseurs, deuxième por- te à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de sé- jour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE NEUF/millionnières des parties communes générales, ci.....	2.259/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUATRE VINGT UN :</u>	
Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et bal- con.	
Et les NEUF CENT VINGT HUIT/ millionnières des parties communes géné- rales, ci.....	928/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUATRE VINGT DEUX :</u>	
Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième por- te à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE/millionnières des parties communes générales, ci.....	2.291/1.000.000°
à reporter.....	680.774/1.000.000°

Reprprt.....

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT QUATRE VINGT TROIS :

Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite, en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2PC comprenant : entrée, salle de séjour une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT QUATRE VINGT QUATRE :

Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE NEUF CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT QUATRE VINGT CINQ :

Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

Lot numéro DEUX MILLE SIX

CENT QUATRE VINGT SIX :

Au dix-huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

à reporter.....

680.774/1.000.000°

1.470/1.000.000°

1.949/1.000.000°

2.280/1.000.000°

686.473/1.000.000°

Report.....	686.473/1.000.000°
Et les HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	874/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT :</u>	
Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, cuisine, trois chambres, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.227/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT :</u>	
Au dix huitième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangement et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.470/1.000.000°
DIX NEUVIEME ETAGE	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT NEUF :</u>	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.	
Et les DEUX MILLE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.024/1.000.000°
à reporter	693.068/1.000.000°

Report.....	693.068/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUATRE VINGT DIX :</u>	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet , placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.269/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUATRE VINGT ONZE :</u>	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	938/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUATRE VINGT DOUZE :</u>	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.312/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX</u>	
<u>CENT QUATRE VINGT TREIZE :</u>	
au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
à reporter.....	698.587/1.000.000°

Report.....	698.587/1.000.000°
Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.470/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE :	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT QUARANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.949/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUINZE :	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.301/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE :	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	896/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT :	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, à reporter.....	705.203/1.000.000°

Report.....	705.203/1.000.000°
comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.248/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT :</u>	
Au dix neuvième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.470/1.000.000°
<u>VINGTIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards rangement et balcon.	
Et les DEUX MILLE TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.034/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
à reporter.....	710.955/1.000.000°

Report.....	710.955/1.000.000°
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.280/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT UN :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT SOIXANTE/millionièmes des parties communes générales, Lot numéro DEUX MILLE SEPT	960/1.000.000°
<u>CENT DEUX :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.322/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TROIS :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.481/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche, en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de sé-	
à reporter.....	717.998/1.000.000°

Report.....	717.998/1.000.000°
jour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et bal- con.	
Et les MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties commu- nes générales, ci.....	1.981/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u> <u>CENT CINQ :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet- toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.312/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u> <u>CENT SIX :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et bal- con.	
Et les NEUF CENT DIX SEPT/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	917/1.000.000°
<u>CENT SEPT :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- tant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water- closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.248/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u> <u>CENT HUIT :</u>	
Au vingtième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sor- à reporter.....	725.456/1.000.000°

A reporter.....
tant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.

725.456/1.000.000°

Et les MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....
VINGT ET UNIEME ETAGE

1.481/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT NEUF :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.

Et les DEUX MILLE CINQUANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.055/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT DIX :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.291/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT ONZE :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

971/1.000.000°
732.254/1.000.000°

à reporter.....

Report.....
Lot numéro DEUX MILLE SEPT

732.254/1.000.000°

CENT DOUZE :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.333/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT TREIZE :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.492/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT QUATORZE :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.981/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT QUINZE :

Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF

à reporter.....

738.060/1.000.000°

Report.....	738.060/1.000.000°
comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.333/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT SEIZE :</u>	
Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT CINQUANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	950/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT DIX SEPT :</u>	
Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.259/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT DIX HUIT :</u>	
Au vingt et unième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.492/1.000.000°
à reporter.....	745.094/1.000.000°

Report.....
VINGT DEUXIEME ETAGE

745.094/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT DIX NEUF :

Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche un appartement de type 3 PC, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.

Et les DEUX MILLE SOIXANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.066/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT VINGT :

Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards, et deux balcons.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.301/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT VINGT ET UN :

Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant: entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

991/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT VINGT DEUX :

Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de sé-
à reporter.....

750.452/1.000.000°

Report.....	750.452/1.000.000°
jour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.344/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT VINGT TROIS :</u>	
Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE CINQ CENT DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.502/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE :</u>	
Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.992/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT SEPT VINGT CINQ :</u>	
Au vingt deuxième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.344/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT VINGT SIX :</u>	
Au vingt deuxième étage du à reporter.....	758.634/1.000.000°

Report.....
bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche
en sortant des ascenseurs, porte au fond
un appartement de type 1 PD, comprenant :
entrée, salle de séjour, cuisine, salle
de bains, water-closet, placard et bal-
con.

758.634/1.000.000°

Et les NEUF CENT SOIXANTE/mil-
lionnières des parties communes générales,
Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT VINGT SEPT :

960/1.000.000°

Au vingt deuxième étage du
bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche
en sortant des ascenseurs, deuxième por-
te à droite, un appartement de type
4 PE comprenant : entrée, hall, salle de
séjour, trois chambres, cuisine, salle
de bains, water-closet-toilette, water-
closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT
SOIXANTE NEUF/millionnières des parties
communes générales, ci.....
Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT VINGT HUIT :

2.269/1.000.000°

Au vingt deuxième étage du
bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche
en sortant des ascenseurs, première por-
te à droite, un appartement de type 2 PD
comprenant : entrée, salle de séjour, une
chambre, cuisine, salle de bains, water-
closet, rangements et balcon.

Et les MILLE CINQ CENT TREIZE/
millionnières des parties communes géné-
rales, ci.....
VINGT TROISIEME ETAGE

1.513/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT
CENT VINGT NEUF :

Au vingt troisième étage du
bâtiment B, escalier 5, couloir à droite
en sortant des ascenseurs, première por-
te à gauche, un appartement de type 3 PC
comprenant : entrée, hall, salle de séjour,
deux chambres, cuisine, salle de bains,
water-closet, placards, rangement et bal-
con.

Et les DEUX MILLE CENT DIX NEUF/
millionnières des parties communes géné-
rales, ci.....
à reporter.....

2.119/1.000.000°

765.495/1.000.000°

Report.....

765.495/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT TRENTE :

Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.322/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT TRENTE ET UN :

Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.034/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT TRENTE DEUX :

Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.397/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT

CENT TRENTE TROIS :

Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

à reporter.....

771.248/1.000.000°

Report.....	771.248/1.000.000°
Et les MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.534/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE QUATRE :	
Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TRENTE QUATRE millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.034/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ :	
Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.397/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE SIX :	
Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, water-closet, salle de bains, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.002/1.000.000°
Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE SEPT :	
Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de	
à reporter.....	778.215/1.000.000°

Report.....	778.215/1.000.000°
bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.291/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE HUIT :</u> Au vingt troisième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon. Et les MILLE CINQ CENT VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.523/1.000.000°
<u>VINGT QUATRIEME ETAGE</u> <u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE NEUF :</u> Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon. Et les DEUX MILLE CENT DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.119/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE :</u> Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons. Et les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT DEUX/Millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.322/1.000.000°
à reporter.....	786.470/1.000.000°

Report.....	786.470/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT QUARANTE ET UN :</u>	
Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales,	1.034/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT QUARANTE DEUX :</u>	
Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.397/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT QUARANTE TROIS :</u>	
Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite un appartement de type 2 PC comprenant entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.534/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT QUARANTE QUATRE :</u>	
Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les deux mille trente quatre/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.034/1.000.000°
à reporter.....	793.469/1.000.000°

Report.....	793.469/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE CINQ :</u>	

Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.397/1.000.000°
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX :</u>	
-------------------------------------------------------	--

Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond un appartement de type 1 PD, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.002/1.000.000°
------------------------------------------------------------------------	------------------

<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE SEPT :</u>	
--------------------------------------------------------	--

Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, deuxième porte à droite, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, un appartement de type 4 PE, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.291/1.000.000°
----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE HUIT :</u>	
--------------------------------------------------------	--

Au vingt quatrième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.

à reporter.....	799.159/1.000.000°
-----------------	--------------------

Report.....	799.159/1.000.000°
Et les MILLE CINQ CENT VINGT TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.523/1.000.000°

VINGT CINQUIEME ETAGE

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE NEUF :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PC comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards, rangement et balcon.

Et les DEUX MILLE CENT DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.119/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.333/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.034/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE DEUX :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite à reporter.....

806.168/1.000.000°

Report.....
 en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et balcon.

806.168/1.000.000°

Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.397/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE TROIS :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 5, couloir à droite en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PC comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, une chambre, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE CINQ CENT QUARANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.545/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE QUATRE :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à gauche, un appartement de type 3 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

Et les DEUX MILLE QUARANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.045/1.000.000°

Lot numéro DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ :

Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à gauche, un appartement de type 4 PF comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, water-closet-toilette, placards et deux balcons.

Et les DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

2.397/1.000.000°

à reporter.....

814.552/1.000.000°

Report.....	814.552/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, porte au fond, un appartement de type 1 PD comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains, water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.002/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, deuxième porte à droite, un appartement de type 4 PE comprenant : entrée, hall, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet-toilette, water-closet, placards et deux balcons.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.301/1.000.000°
<u>Lot numéro DEUX MILLE SEPT</u>	
<u>CENT CINQUANTE HUIT :</u>	
Au vingt cinquième étage du bâtiment B, escalier 4, couloir à gauche en sortant des ascenseurs, première porte à droite, un appartement de type 2 PD comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, rangements et balcon.	
Et les MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.534/1.000.000°
BATIMENT " C "	

PREMIER SOUS SOL	

<u>Lot numéro TROIS MILLE UN :</u>	
Réserve commerciale au premier sous-sol, du bâtiment C, portant les n°s 20 et 21 au plan.	
Et les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.327/1.000.000°
à reporter.....	821.716/1.000.000°

Report.....	821.716/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE DEUX :</u> Réserve commerciale au premier sous-sol du bâtiment C, portant le n° 22 au plan.	
Et les NEUF CENT TREIZE/mil- lionnières des parties communes générales,	913/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TROIS :</u> Réserve commerciale au premier sous-sol du bâtiment C, portant le n° 23 au plan.	
Et les NEUF CENT QUATRE VINGTS/ millionnières des parties communes géné- rales, ci.....	980/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE QUATRE :</u> Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment C, portant le n° 24 au plan.	
Et les DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE/millionnières des parties communes générales, ci.....	292/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ :</u> Réserve commerciale au premier sous-sol du bâtiment C, portant le n° 25 au plan.	
Et les TROIS CENT QUATRE VINGT DIX/millionnières des parties communes générales, ci.....	390/1.000.000°
REZ DE CHAUSSEE -----	
<u>Lot numéro TROIS MILLE ONZE :</u> Local commercial en bordure de la voie nouvelle à l'angle de la rue Petit, portant le n° 19 au plan.	
Et les TROIS MILLE HUIT CENT QUINZE/millionnières des parties communes générales, ci.....	3.815/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE DOUZE :</u> Local commercial en bordure de la voie nouvelle à l'angle de la rue Petit, portant le n° 20 au plan.	
Et les MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE/millionnières des parties communes générales, ci.....	1.793/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TREIZE :</u> Local commercial en bordure de la voie nouvelle à l'angle de la rue Petit portant le n° 21 au plan.	
à reporter.....	829.899/1.000.000°

Report.....	829.899/1.000.000°
Et les MILLE SIX CENT QUATORZE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	1.614/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>QUATORZE :</u>	
Local commercial en bordure de la voie nouvelle, à l'angle de la rue Petit portant les n°s 22 et 23 au plan.	
Et les TROIS MILLE HUIT CENT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....	3.801/1.000.000°
ESCALIER 6 ----- PREMIER ETAGE -----	
<u>Lot numéro TROIS MILLE VINGT</u> <u>ET UN :</u>	
Au premier étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, première porte à gauche, un ap- partement de type 1 PE comprenant : en- trée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, rangement, placard et balcon.	
Et les MILLE CENT QUARANTE/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS MILLE VINGT</u>	1.140/1.000.000°
<u>DEUX :</u>	
Au premier étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, deuxième porte à gauche, un ap- partement de type 2 PF comprenant : en- trée, salle de séjour, une chambre, cui- sine, salle de bains-water-closet, pla- cards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENTS/mil- lionièmes des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS MILLE VINGT</u>	1.300/1.000.000°
<u>TROIS :</u>	
Au premier étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, première porte à droite, un ap- partement de type 1 PF comprenant : en- trée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placards.	
à reporter.....	837.754/1.000.000°

Report.....	837.754/1.000.000°
Et les SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	779/1.000.000°
<u>DEUXIEME ETAGE</u>	

QUATRE : Lot numéro TROIS MILLE VINGT

Au deuxième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PG, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT VINGT HUIT/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	928/1.000.000°
--------------------------------------------------------------------------------------	----------------

CINQ : Lot numéro TROIS MILLE VINGT

Au deuxième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond, un appartement de type 1 PH, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT SOIXANTE CINQ/ millionièmes des parties communes générales, ci.....	965/1.000.000°
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------

SIX : Lot numéro TROIS MILLE VINGT

Au deuxième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les HUIT CENT CINQUANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	858/1.000.000°
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------

SEPT : Lot numéro TROIS MILLE VINGT

Au deuxième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à gauche, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

à reporter.....	841.284/1.000.000°
-----------------	--------------------

Report.....	841.284/1.000.000°
Et les MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.332/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE VINGT</u>	
<u>HUIT :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG, comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water- closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT CINQ/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	1.305/1.000.000°
<u>TROISIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro TROIS MILLE VINGT</u>	
<u>NEUF :</u>	
Au troisième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte à gauche, un apparte- ment de type 1 PG comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT CINQUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	954/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TRENTE</u>	
Au troisième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir un appartement de type 1 PH comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT QUATRE VINGT SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	986/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TRENTE</u>	
<u>ET UN :</u>	
Au troisième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l' ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
à reporter.....	845.861/1.000.000°

Report.....	845.861/1.000.000°
Et les HUIT CENT QUATRE VINGTS/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	880/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE TRENTE

DEUX :

Au troisième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à gauche, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT CIN-
QUANTE NEUF/millionnièmes des parties
communes générales, ci.....

1.359/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE TRENTE

TROIS :

Au troisième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT
TRENTE SEPT/millionnièmes des parties
communes générales, ci.....

1.337/1.000.000°

QUATRIEME ETAGE

Lot numéro TROIS MILLE TRENTE

QUATRE :

Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte à gauche, un apparte-
ment de type 1 PG, comprenant : entrée,
salle de séjour, cuisine, salle de bains-
water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT SOIXANTE DIX/
millionnièmes des parties communes géné-
rales, ci.....

970/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE TRENTE

CINQ :

Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 1 PH comprenant :

à reporter.....

850.407/1.000.000°

Report.....	850.407/1.000.000°
entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon. Et les MILLE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.002/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TRENTE</u>	
<u>SIX :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon. Et les HUIT CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	890/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TRENTE</u>	
<u>SEPT :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à gauche, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.375/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE TRENTE</u>	
<u>HUIT :</u>	
Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon. Et les MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.348/1.000.000°
<u>CINQUIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro TROIS MILLE TRENTE</u>	
<u>NEUF :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, à reporter.....	855.022/1.000.000°

Report.....	855.022/1.000.000°
un appartement de type 1 PG comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les NEUF CENT SOIXANTE DIX/ millionnièmes des parties communes générale- rales, ci.....	970/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u>	
<u>QUARANTE :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 1 PH comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX/millionnièmes des parties communes générales, ci.....	1.002/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u>	
<u>QUARANTE ET UN :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PI, comprenant entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet , placard et bal- con.	
Et les HUIT CENT QUATRE VINGT DIX/millionnièmes des parties communes générales, ci.....	890/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u>	
<u>QUARANTE DEUX :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à gauche, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE/millionnièmes des parties communes générales, ci.....	1.375/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u>	
<u>QUARANTE TROIS :</u>	
Au cinquième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant :	
à reporter.....	859.259/1.000.000°

Report	859.259/1.000.000°
entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains- water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.348/1.000.000°
SIXIEME ETAGE	

Lot numéro TROIS MILLE

QUARANTE QUATRE :

Au sixième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PG comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT QUATRE VINGT UN/millionièmes des parties communes générales, ci.....

981/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

QUARANTE CINQ :

Au sixième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche, en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 1 PH comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les MILLE TREIZE/millionièmes des parties communes générales, ci...

1.013/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

QUARANTE SIX :

Au sixième étage du bâtiment C escalier 6 à droite en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT UN/millionièmes des parties communes générales, ci..

901/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

QUARANTE SEPT :

Au sixième étage du bâtiment C, escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à gauche, un appartement de type 2 PF comprenant :

à reporter..... 863.502/1.000.000°

Report.....	863.502/1.000.000°
entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.385/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>QUARANTE HUIT :</u>	
Au sixième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l' ascenseur, porte au fond du couloir un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains- water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.359/1.000.000°
<u>SEPTIEME ETAGE</u> ----- <u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>QUARANTE NEUF :</u>	
Au septième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche en sortant de l' ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PG comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.002/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>CINQUANTE :</u>	
Au septième étage du bâtiment C, escalier 6, à gauche en sortant de l'ascenseur porte au fond du couloir, un appartement de type 1 PH comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les MILLE TRENTE QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>CINQUANTE ET UN :</u>	1.034/1.000.000°
Au septième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, première porte à gauche, un ap- partement de type 1 PI, comprenant : en- trée, salle de séjour, cuisine, salle de à reporter.....	868.282/1.000.000°

Report.....	868.282/1.000.000°
bains-water-closet, placard et balcon. Et les NEUF CENT DIX SEPT/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>CINQUANTE DEUX :</u>	917/1.000.000°
Au septième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, deuxième porte à gauche, un ap- partement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon. Et les MILLE QUATRE CENT UN/ millionnières des parties communes géné- rales, ci.....	1.401/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>CINQUANTE TROIS :</u>	
Au septième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'as- censeur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains- water-closet, placards et balcon. Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE/millionnières des parties communes générales, ci.....	1.375/1.000.000°
<u>HUITIEME ETAGE</u> <u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>CINQUANTE QUATRE :</u>	
Au huitième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche en sortant de l'as- censeur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PG comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon. Et les MILLE VINGT TROIS/mil- lionnières des parties communes générales, <u>Lot numéro TROIS MILLE</u> <u>CINQUANTE CINQ :</u>	1.023/1.000.000°
Au huitième étage du bâtiment C escalier 6, à gauche en sortant de l'as- censeur, porte au fond du couloir, un ap- partement de type 1 PH comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains- water-closet, placard et balcon. à reporter.....	872.998/1.000.000°

Report.....	872.998/1.000.000°
Et les MILLE SOIXANTE SIX/mil-	
lionnières des parties communes générales,	1.066/1.000.000°
Lot numéro TROIS MILLE	

CINQUANTE SIX :

Au huitième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, porte à gauche, un appartement de type 1 PI comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water closet, placard et balcon.

Et les NEUF CENT CINQUANTE NEUF/millionnières des parties communes générales, ci.....

959/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

CINQUANTE SEPT :

Au huitième étage du bâtiment C escalier 6, à droite en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à gauche, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT/millionnières des parties communes générales, ci.....

1.438/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

CINQUANTE HUIT :

Au huitième étage du bâtiment C escalier 6 à droite en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT DOUZE/millionnières des parties communes générales, ci.....

1.412/1.000.000°

ESCALIER 7

PREMIER ETAGE

Lot numéro TROIS MILLE

CINQUANTE NEUF :

Au premier étage du bâtiment C, escalier 7, à gauche en sortant de l'ascenseur, première porte à gauche, un appartement de type 1 PF, comprenant : en-

à reporter..... 877.873/1.000.000°

Report.....	877.873/1.000.000°
trée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placards. Et les SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	779/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE :</u>	
Au premier étage du bâtiment C, escalier 7, à gauche en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à droite, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon. Et les MILLE TROIS CENTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.300/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE ET UN :</u>	
Au premier étage du bâtiment C escalier 7 à gauche en sortant de l'ascenseur, première porte à droite, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon. Et les HUIT CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	848/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE DEUX :</u>	
Au premier étage du bâtiment C, escalier 7, première porte à droite en sortant de l'ascenseur, au fond du couloir, un appartement de type 3 PH, comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon. Et les MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.885/1.000.000°
<u>DEUXIEME ETAGE</u>	
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE TROIS :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment C escalier 7, à gauche en sortant de l'as-	
à reporter.....	882.685/1.000.000°

Report.....	882.685/1.000.000°
censeur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.305/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE QUATRE :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment C, escalier 7, à gauche en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à droite, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.332/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE CINQ :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment C, escalier 7, porte face en sortant de l'ascenseur, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.	
Et les HUIT CENT CINQUANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	858/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE SOIXANTE SIX :</u>	
Au deuxième étage du bâtiment C, escalier 7, première porte à droite en sortant de l'ascenseur, au fond du couloir, un appartement de type 3 PH comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.	
Et les MILLE NEUF CENT VINGT HUIT/milkionièmes des parties communes générales, ci.....	1.928/1.000.000°
à reporter.....	888.108/1.000.000°

Report.....
TROISIEME ETAGE

888.108/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

SOIXANTE SEPT :

Au troisième étage du bâtiment C, escalier 7, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.337/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

SOIXANTE HUIT :

Au troisième étage du bâtiment C, escalier 7, à gauche en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à droite, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....

1.359/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

SOIXANTE NEUF :

Au troisième étage du bâtiment C, escalier 7, porte face en sortant de l'ascenseur, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les HUIT CENT QUATRE VINGTS/millionièmes des parties communes générales, ci.....

880/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE

SOIXANTE DIX :

Au troisième étage du bâtiment C, escalier 7, première porte à droite en sortant de l'ascenseur, au fond du couloir, un appartement de type 3 PH comprenant : entrée, hall, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, placards et balcon.

à reporter.....

891.684/1.000.000°

Report.....	891.684/1.000.000°
Et les MILLE NEUF CENT CIN- QUANTE QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.954/1.000.000°

QUATRIEME ETAGE

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE ET ONZE :

Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 7 à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, un appartement de type 2 PG comprenant : entrée, hall, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.348/1.000.000°
--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE DOUZE :

Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 7 à gauche en sortant de l'ascenseur, deuxième porte à droite, un appartement de type 2 PF comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains-water-closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.375/1.000.000°
----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE TREIZE :

Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 7, porte face en sortant de l'ascenseur, un appartement de type 1 PI, comprenant : entrée, salle de séjour, cuisine, salle de bains-water-closet, placard et balcon.

Et les HUIT CENT QUATRE VINGT DIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	890/1.000.000°
----------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE QUATORZE :

Au quatrième étage du bâtiment C, escalier 7, première porte à droite en sortant de l'ascenseur, au fond du couloir un appartement de type 3 PH comprenant : entrée, hall, salle de sé-
à reporter.....

897.251/1.000.000°

Report.....
 jour, deux chambres, cuisine, salle de
 bains, water-closet, placards et balcon.
 Et les MILLE NEUF CENT QUATRE
 VINGT UN/millionièmes des parties com-
 munes générales, ci.....
 CINQUIEME ETAGE

897.251/1.000.000°

1.981/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE QUINZE :

Au cinquième étage du bâtiment
 C, escalier 7, à gauche en sortant de
 l'ascenseur, porte au fond du couloir,
 un appartement de type 2 PG comprenant :
 entrée, hall, salle de séjour, une
 chambre, cuisine, salle de bains-water-
 closet, placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT
 QUARANTE HUIT/millionièmes des parties
 communes générales, ci.....

1.348/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE SEIZE :

Au cinquième étage du bâtiment
 C, escalier 7, à gauche en sortant de
 l'ascenseur, deuxième porte à droite,
 un appartement de type 2 PF, comprenant :
 entrée, salle de séjour, une chambre,
 cuisine, salle de bains-water-closet,
 placards et balcon.

Et les MILLE TROIS CENT
 SOIXANTE QUINZE/millionièmes des parties
 communes générales, ci.....

1.375/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE DIX SEPT :

Au cinquième étage du bâtiment
 C, escalier 7, porte face en sortant de
 l'ascenseur, un appartement de type 1 PI,
 comprenant : entrée, salle de séjour,
 cuisine, salle de bains-water-closet,
 placard et balcon.

Et les HUIT CENT QUATRE VINGT
 DIX/millionièmes des parties communes
 générales, ci.....

890/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE DIX HUIT :

Au cinquième étage du bâtiment
 C, escalier 7, première porte à droite
 en sortant de l'ascenseur, au fond du
 couloir un appartement de type 3 PH,
 à reporter.....

902.845/1.000.000°

Report..... 902.845/1.000.000°
 comprenant : entrée, hall, salle de sé-
 jour, deux chambres, cuisine, salle de
 bains, water-closet, placards et balcon.
 Et les DEUX MILLE DEUX/mil-
 lionnières des parties communes générales, 2.002/1.000.000°
SIXIEME ETAGE

Lot numéro TROIS MILLE
SOIXANTE DIX NEUF :
 Au sixième étage du bâtiment
 C, escalier 7, à gauche en sortant de
 l'ascenseur, porte au fond du couloir,
 un appartement de type 2 PG, comprenant:
 entrée, hall, salle de séjour, une cham-
 bre, cuisine, salle de bains-water-clo-
 set, placards et balcon.
 Et les MILLE TROIS CENT CIN-
 QUANTE NEUF/millionnières des parties
 communes générales, ci..... 1.359/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT :
 Au sixième étage du bâtiment
 C, escalier 7, à gauche en sortant de
 l'ascenseur, deuxième porte à droite,
 un appartement de type 2 PF comprenant :
 entrée, salle de séjour, cuisine, une
 chambre, salle de bains-water-closet,
 placards et balcon.
 Et les MILLE TROIS CENT
 QUATRE VINGT CINQ/millionnières des
 parties communes générales, ci..... 1.385/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT UN :
 Au sixième étage du bâtiment
 C, escalier 7, porte face en sortant
 de l'ascenseur, un appartement de type
 1 PI, comprenant : entrée, salle de sé-
 jour, cuisine, salle de bains-water-
 closet, placard et balcon.
 Et les NEUF CENT UN/millio-
 nières des parties communes générales, 901/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT DEUX :
 Au sixième étage du bâtiment
 C, escalier 7, première porte à droite
 en sortant de l'ascenseur, au fond du
 couloir, un appartement de type 3 PH
 comprenant : entrée, hall, salle de
 à reporter..... 908.492/1.000.000°

Report..... 908.492/1.000.000°
 séjour, deux chambres, cuisine, salle
 de bains, water-closet, placards et balcon.
 Et les DEUX MILLE TRENTE QUA-
 TRE/millionièmes des parties communes
 générales, ci..... 2.034/1.000.000°
SEPTIEME ETAGE

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT TROIS :
 Au septième étage du bâtiment
 C, escalier 7, à gauche en sortant de
 l'ascenseur, porte au fond du couloir,
 un appartement de type 2 PG comprenant:
 entrée, hall, salle de séjour, une
 chambre, cuisine, salle de bains, wa-
 ter-closet, placards et balcon.
 Et les MILLE TROIS CENT
 SOIXANTE QUINZE/millionièmes des par-
 ties communes générales, ci..... 1.375/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT QUATRE :
 Au septième étage du bâtiment
 C, escalier 7, à gauche en sortant de
 l'ascenseur, deuxième porte à droite,
 un appartement de type 2 PF comprenant:
 entrée, salle de séjour, une chambre,
 cuisine, salle de bains-water-closet,
 placards et balcon.
 Et les MILLE QUATRE CENT UN/mil-
 lionnières des parties communes générales, 1.401/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT CINQ :
 Au septième étage du bâtiment
 C, escalier 7, porte face en sortant de
 l'ascenseur, un appartement de type 1 PI
 comprenant : entrée, salle de séjour,
 cuisine, salle de bains-water-closet,
 placard et balcon.
 Et les NEUF CENT DIX SEPT/mil-
 lionnières des parties communes générales, 917/1.000.000°

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT SIX :
 Au septième étage du bâtiment
 C, escalier 7, première porte à droite
 en sortant de l'ascenseur, au fond du
 couloir, un appartement de type 3 PH,
 comprenant : entrée, hall, salle de
 séjour, deux chambres, cuisine, salle
 de bains, water-closet, placards et balcon.
 à reporter..... 914.219/1.000.000°

Report.....	914.219/1.000.000°
Et les DEUX MILLE SOIXANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.066/1.000.000°

HUITIEME ETAGE

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT SEPT :
Au huitième étage du bâtiment
C, escalier 7, à gauche en sortant de
l'ascenseur, porte au fond du couloir,
un appartement de type 2 PG comprenant:
entrée, hall, salle de séjour, une cham-
bre, cuisine, salle de bains-water-clo-
set, placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT DOUZE/ millionièmes des parties communes géné- rales, ci.....	1.412/1.000.000°
----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT HUIT :
Au huitième étage du bâtiment
C, escalier 7, à gauche en sortant de
l'ascenseur, deuxième porte à droite,
un appartement de type 2 PF, comprenant
entrée, salle de séjour, une chambre,
cuisine, salle de bains-water-closet,
placards et balcon.

Et les MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.438/1.000.000°
-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT NEUF :
Au huitième étage du bâtiment
C, escalier 7, porte face en sortant de
l'ascenseur, un appartement de type 1 PI
comprenant : entrée, salle de séjour,
cuisine, salle de bains-water-closet,
placard et balcon.

Et les NEUF CENT CINQUANTE NEUF/millionièmes des parties communes générales, ci.....	959/1.000.000°
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Lot numéro TROIS MILLE
QUATRE VINGT DIX :
Au huitième étage du bâtiment
C, escalier 7, première porte à droite,
en sortant de l'ascenseur, au fond du
couloir un appartement de type 3 PH com-
prenant : entrée, hall, salle de séjour,
deux chambres, cuisine, salle de bains,
water-closet, placards et balcon.

à reporter.....	920.094/1.000.000°
-----------------	--------------------

Report.....	920.094/1.000.000°
Et les DEUX MILLE CENT QUARANTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.140/1.000.000°

BATIMENT D

PREMIER SOUS SOL

<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT UN :</u>	
Réserve commerciale située au premier sous-sol du bâtiment D, portant le n° 1 au plan.	
Et les ONZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	11.266/1.000.000°

REZ DE CHAUSSEE

<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT DEUX :</u>	
Local commercial située rue de Lorraine, au rez de chaussée du bâtiment D, portant le n° 1 au plan.	
Et les VINGT TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	23.230/1.000.000°

PREMIER ETAGE

<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT TROIS :</u>	
Local à usage de bureau situé au premier étage du bâtiment D, en bordure de la rue de Lorraine, portant le n° 9 au plan.	
Et les VINGT ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci....	21.978/1.000.000°

<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE :</u>	
Local à usage de bureau en bordure de la rue de Lorraine, au premier étage du bâtiment D, portant le n° 10 au plan.	
Et les DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.768/1.000.000°

BATIMENT CENTRE

REZ DE CHAUSSEE

<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN :</u>	
Local commercial au rez-de-à reporter.....	981.476/1.000.000°

Report.....	981.476/1.000.000°
chaussée du bâtiment "Centre" portant le n° 24 au plan.	
Et les NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	984/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE DEUX :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 25 au plan.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	787/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 25 bis au plan.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	787/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE QUATRE :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 26 au plan.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	787/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 27 au plan.	
Et les MILLE QUATRE VINGT HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.088/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 28 au plan.	
Et les TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ/millionièmes des parties communes générales, ci.....	3.645/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE SEPT :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant à reporter.....	989.554/1.000.000°

Report.....	989.554/1.000.000°
le n° 29 au plan.	
Et les DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	2.584/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE HUIT :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 30 au plan.	
Et les NEUF CENT CINQUANTE DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	952/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 31 au plan.	
Et les SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE/millionièmes des parties communes générales, ci.....	795/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 32 au plan.	
Et les MILLE DEUX CENT VINGT DEUX/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.222/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant les n°s 33-34 au plan.	
Et les MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.833/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE DEUX :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant le n° 35 au plan.	
Et les MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT/millionièmes des parties communes générales, ci.....	1.248/1.000.000°
<u>Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS :</u>	
Local commercial au rez-de-chaussée du bâtiment Centre, portant à reporter.....	998.188/1.000.000°

Report.....	998.188/1.000.000°
le n° 36 au plan.	
Et les MILLE HUIT CENT DOUZE/ millionnièmes des parties communes géné- rales, ci.....	<u>1.812/1.000.000°</u>
TOTAL : UN MILLION de mil- lionnièmes, ci.....	<u>1.000.000/1.000.000°</u>

TABLEAU RECAPITULATIF

L'état descriptif de division qui précède est résumé dans un tableau récapitulatif établi ci-après, conformément à l'article 71 du décret n° 55-1350 du quatorze octobre mil neuf cent cinquante-cinq, modifié par le décret n° 59-90 du sept janvier mil neuf cent cinquante-neuf, portant application du décret n° 55-22 du quatre janvier mil neuf cent cinquante-cinq.

N° du lot	Bâti- ment	Esca- lier	Etage	Nature du lot	Quote-part propriété du sol (en 1.000.000°)
1	2	3	4	5	6
1			1° S.S.	Parking n° 1	224
2			"	Parking n° 2	245
3			"	Parking n° 3	224
4			"	Parking n° 4	160
5			"	Parking n° 5	160
6			"	Parking n° 6	160
7			"	Parking n° 7	154
8			"	Parking n° 8	154
9			"	Parking n° 9	154
10			"	Parking n° 10	154
11			"	Parking n° 11	154
12			"	Parking n° 12	154
13			"	Parking n° 13	154
14			"	Parking n° 14	154
15			"	Parking n° 15	154
16			"	Parking n° 16	154
				à reporter..	<u>2.713 /</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	2.713/ 1.000.000°
17			1°S.S.	Parking n° 17	154
18			"	Parking n° 18	154
19			"	Parking n° 19	154
20			"	Parking n° 20	154
21			"	Parking n° 21	154
22			"	Parking n° 22	154
23			"	Parking n° 23	191
24			"	Parking n° 24	191
25			"	Parking n° 25	191
26			"	Parking n° 26	191
27			"	Parking n° 27	154
28			"	Parking n° 28	154
29			"	Parking n° 29	154
30			"	Parking n° 30	154
31			"	Parking n° 31	154
32			"	Parking n° 32	154
33			"	Parking n° 33	154
34			"	Parking n° 34	154
35			"	Parking n° 35	154
36			"	Parking n° 36	154
37			"	Parking n° 37	154
38			"	Parking n° 38	154
39			"	Parking n° 39	154
40			"	Parking n° 40	154
41			"	Parking n° 41	154
42			"	Parking n° 42	154
43			"	Parking n° 43	154
44			"	Parking n° 44	154
45			"	Parking n° 45	154
				à reporter...	7.327/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	7.327/ 1.000.000°
46			1°S.S.	Parking n° 46	154
47			"	Parking n° 47	154
48			"	Parking n° 48	154
49			"	Parking n° 49	154
50			"	Parking n° 50	154
51			"	Parking n° 51	154
52			"	Parking n° 52	154
53			"	Parking n° 53	154
54			2°S.S.	Parking n° 54	170
55			"	Parking n° 55	160
56			"	Parking n° 56	170
57			"	Parking n° 57	170
58			"	Parking n° 58	160
59			"	Parking n° 59	160
60			"	Parking n° 60	170
61			"	Parking n° 61	191
62			"	Parking n° 62	191
63			"	Parking n° 63	149
64			"	Parking n° 64	149
65			"	Parking n° 65	149
66			"	Parking n° 66	149
67			"	Parking n° 67	149
68			"	Parking n° 68	181
69			"	Parking n° 69	181
70			"	Parking n° 70	149
71			"	Parking n° 71	149
72			"	Parking n° 72	149
73			"	Parking n° 73	298
				à reportrr...	<u>11.953/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report.....	11.953/ 1.000.000°
74			2°S.S.	Parking n° 74	235
75			"	Parking n° 75	203
76			"	Parking n° 76	181
77			"	Parking n° 77	118
78			"	Parking n° 78	191
79			"	Parking n° 79	191
80			"	Parking n° 80	191
81			"	Parking n° 81	191
82			"	Parking n° 82	191
83			"	Parking n° 83	191
84			"	Parking n° 84	191
85			"	Parking n° 85	191
86			"	Parking n° 86	181
87			"	Parking n° 87	170
88			"	Parking n° 88	170
89			"	Parking n° 89	170
90			"	Parking n° 90	170
91			"	Parking n° 91	170
92			"	Parking n° 92	160
93			"	Parking n° 93	160
94			"	Parking n° 94	149
95			"	Parking n° 95	149
96			"	Parking n° 96	149
97			"	Parking n° 97	149
98			"	Parking n° 98	149
99			"	Parking n° 99	149
100			"	Parking n° 100	149
				à reporter...	16.612/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	16.612/ 1.000.000°
101			2°S.S.	Parking n° 101	149
102			"	Parking n° 102	149
103			"	Parking n° 103	149
104			"	Parking n° 104	149
105			"	Parking n° 105	149
106			"	Parking n° 106	149
107			"	Parking n° 107	149
108			"	Parking n° 108	149
109			"	Parking n° 109	149
110			"	Parking n° 110	149
111			"	Parking n° 111	149
112			"	Parking n° 112	149
113			"	Parking n° 113	149
114			"	Parking n° 114	149
115			"	Parking n° 115	149
116			"	Parking n° 116	149
117			"	Parking n° 117	149
118			"	Parking n° 118	149
119			"	Parking n° 119	149
120			"	Parking n° 120	149
121			"	Parking n° 121	149
122			"	Parking n° 122	149
123			"	Parking n° 123	149
124			"	Parking n° 124	149
125			"	Parking n° 125	149
126			"	Parking n° 126	149
				à reporter...	<u>20.486/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	20.486/ 1.000.000°
127			2°S.S.	Parking n° 127	149
128			"	Parking n° 128	149
129			"	Parking n° 129	149
130			"	Parking n° 130	149
131			"	Parking n° 131	149
132			"	Parking n° 132	149
133			"	Parking n° 133	149
134			"	Parking n° 134	149
135			"	Parking n° 135	149
136			"	Parking n° 136	149
137			"	Parking n° 137	149
138			"	Parking n° 138	149
139			"	Parking n° 139	149
440			"	Parking n° 140	149
141			"	Parking n° 141	149
142			"	Parking n° 142	149
143			"	Parking n° 143	149
144			"	Parking n° 144	149
145			"	Parking n° 145	149
146			"	Parking n° 146	149
147			"	Parking n° 147	149
148			"	Parking n° 148	149
149			"	Parking n° 149	149
150			"	Parking n° 150	191
151			"	Parking n° 151	191
152			"	Parking n° 152	191
153			"	Parking n° 153	191
				à reporter...	24.677/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	24.677/ 1.000.000°
154			2°S.S.	Parking n° 154	191
155			"	Parking n° 155	191
156			"	Parking n° 156	191
157			"	Parking n° 156	191
158			"	Parking n° 158	191
159			"	Parking n° 159	149
160			"	Parking n° 160	235
161			"	Parking n° 161	149
162			"	Parking n° 162	149
163			"	Parking n° 163	149
164			"	Parking n° 164	149
165			"	Parking n° 165	149
166			"	Parking n° 166	149
167			"	Parking n° 167	149
168			"	Parking n° 168	149
169			"	Parking n° 169	149
170			"	Parking n° 170	149
171			"	Parking n° 171	149
172			"	Parking n° 172	149
173			"	Parking n° 173	149
174			"	Parking n° 174	149
175			"	Parking n° 175	160
176			"	Parking n° 176	149
177			"	Parking n° 177	149
178			"	Parking n° 178	149
179			"	Parking n° 179	149
				à reporter...	28.858/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report.....	28.858/ 1.000.000°
180			2°S.S.	Parking n° 180	149
181			"	Parking n° 181	149
182			"	Parking n° 182	149
183			"	Parking n° 183	149
184			"	Parking n° 184	149
185			"	Parking n° 185	149
186			"	Parking n° 186	149
187			"	Parking n° 187	149
188			"	Parking n° 188	149
189			"	Parking n° 189	235
190			"	Parking n° 190	149
191			"	Parking n° 191	149
192			"	Parking n° 192	149
193			"	Parking n° 193	191
194			"	Parking n° 194	191
195			"	Parking n° 195	191
196			"	Parking n° 196	191
197			"	Parking n° 197	191
198			"	Parking n° 198	191
199			"	Parking n° 199	191
200			"	Parking n° 200	191
201			"	Parking n° 201	191
202			"	Parking n° 202	191
203			"	Parking n° 203	191
204			"	Parking n° 204	149
205			"	Parking n° 205	149
				à reporter...	<u>33.290/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	33.290/ 1.000.000°
206			2°S.S.	Parking n° 206	149
207			"	Parking n° 207	191
208			"	Parking n° 208	191
209			"	Parking n° 209	149
210			"	Parking n° 210	149
211			"	Parking n° 211	149
212			"	Parking n° 212	149
213			"	Parking n° 213	149
214			"	Parking n° 214	149
215			"	Parking n° 215	149
216			"	Parking n° 216	149
217			"	Parking n° 217	149
218			"	Parking n° 218	149
219			"	Parking n° 219	149
220			"	Parking n° 220	149
221			"	Parking n° 221	149
222			"	Parking n° 222	149
223			"	Parking n° 223	149
224			"	Parking n° 224	149
225			"	Parking n° 225	149
226			"	Parking n° 226	160
227			"	Parking n° 227	149
228			"	Parking n° 228	149
229			"	Parking n° 229	149
230			"	Parking n° 230	149
231			"	Parking n° 231	149
				à reporter...	37.249/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	37.249/ 1.000.000°
232			2°S.S.	Parking n° 232	149
233			"	Parking n° 233	149
234			"	Parking n° 234	149
235			"	Parking n° 235	138
236			"	Parking n° 236	138
237			"	Parking n° 237	138
238			"	Parking n° 238	138
239			"	Parking n° 239	138
240			"	Parking n° 240	138
241			"	Parking n° 241	138
242			"	Parking n° 242	138
243			"	Parking n° 243	149
244			"	Parking n° 244	149
245			"	Parking n° 245	149
246			"	Parking n° 246	149
247			"	Parking n° 247	149
248			"	Parking n° 248	149
249			"	Parking n° 249	149
250			"	Parking n° 250	149
251			"	Parking n° 251	149
252			"	Parking n° 252	149
253			"	Parking n° 253	149
254			"	Parking n° 254	149
255			"	Parking n° 255	149
256			"	Parking n° 256	149
257			"	Parking n° 257	149
				à reporter...	41.035/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	41.035/ 1.000.000°
258			2°S.S.	Parking n° 258	149
259			"	Parking n° 259	149
260			"	Parking n° 260	149
261			3°S.S.	Parking n° 261	165
262			"	Parking n° 262	154
263			"	Parking n° 263	165
264			"	Parking n° 264	165
265			"	Parking n° 265	154
266			"	Parking n° 266	154
267			"	Parking n° 267	165
268			"	Parking n° 268	186
269			"	Parking n° 269	186
270			"	Parking n° 270	144
271			"	Parking n° 271	144
272			"	Parking n° 272	144
273			"	Parking n° 273	144
274			"	Parking n° 274	144
275			"	Parking n° 275	175
276			"	Parking n° 276	175
277			"	Parking n° 277	144
278			"	Parking n° 278	144
279			"	Parking n° 279	144
280			"	Parking n° 280	293
281			"	Parking n° 281	228
282			"	Parking n° 282	196
283			"	Parking n° 283	175
284			"	Parking n° 284	112
				à reporter...	<u>45.482/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	45.482/ 1.000.000°
285			3°S.S.	Parking n° 285	186
286			"	Parking n° 286	186
287			"	Parking n° 287	186
288			"	Parking n° 288	186
289			"	Parking n° 289	186
290			"	Parking n° 290	186
291			"	Parking n° 291	186
292			"	Parking n° 292	186
293			"	Parking n° 293	165
294			"	Parking n° 294	154
295			"	Parking n° 295	154
296			"	Parking n° 296	154
297			"	Parking n° 297	154
298			"	Parking n° 298	154
299			"	Parking n° 299	144
300			"	Parking n° 300	144
301			"	Parking n° 301	144
302			"	Parking n° 302	144
303			"	Parking n° 303	144
304			"	Parking n° 304	144
305			"	Parking n° 305	144
306			"	Parking n° 306	144
307			"	Parking n° 307	144
308			"	Parking n° 308	144
309			"	Parking n° 309	144
310			"	Parking n° 310	144
				à reporter...	<u>49.633/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	49.633/ 1.000.000°
311			3°S.S.	Parking n° 311	144
312			"	Parking n° 312	144
313			"	Parking n° 313	144
314			"	Parking n° 314	144
315			"	Parking n° 315	144
316			"	Parking n° 316	144
317			"	Parking n° 317	144
318			"	Parking n° 318	144
319			"	Parking n° 319	144
320			"	Parking n° 320	144
321			"	Parking n° 321	144
322			"	Parking n° 322	144
323			"	Parking n° 323	144
324			"	Parking n° 324	144
325			"	Parking n° 325	144
326			"	Parking n° 326	144
327			"	Parking n° 327	144
328			"	Parking n° 328	144
329			"	Parking n° 329	144
330			"	Parking n° 330	144
331			"	Parking n° 331	144
332			"	Parking n° 332	144
333			"	Parking n° 333	144
334			"	Parking n° 334	144
335			"	Parking n° 335	144
336			"	Parking n° 336	144
				à reporter...	53.377/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	53.377/ 1.000.000°
337			3°S.S.	Parking n° 337	144
338			"	Parking n° 338	144
339			"	Parking n° 339	144
340			"	Parking n° 340	144
341			"	Parking n° 341	144
342			"	Parking n° 342	144
343			"	Parking n° 343	144
344			"	Parking n° 344	144
345			"	Parking n° 345	144
346			"	Parking n° 346	144
347			"	Parking n° 347	144
348			"	Parking n° 348	144
349			"	Parking n° 349	144
350			"	Parking n° 350	144
351			"	Parking n° 351	144
352			"	Parking n° 352	144
353			"	Parking n° 353	144
354			"	Parking n° 354	144
355			"	Parking n° 355	144
356			"	Parking n° 356	144
357			"	Parking n° 357	186
358			"	Parking n° 358	186
359			"	Parking n° 359	186
360			"	Parking n° 360	186
361			"	Parking n° 361	186
362			"	Parking n° 362	186
				à reporter...	57.373/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	57.373/ 1.000.000°
363			3°S.S.	Parking n° 363	186
364			"	Parking n° 364	186
365			"	Parking n° 365	186
366			"	Parking n° 366	144
367			"	Parking n° 367	228
368			"	Parking n° 368	144
369			"	Parking n° 369	144
370			"	Parking n° 370	144
371			"	Parking n° 371	144
372			"	Parking n° 372	144
373			"	Parking n° 373	144
374			"	Parking n° 374	144
375			"	Parking n° 375	144
376			"	Parking n° 376	144
377			"	Parking n° 377	144
378			"	Parking n° 378	144
379			"	Parking n° 379	144
380			"	Parking n° 380	144
381			"	Parking n° 381	144
382			"	Parking n° 382	154
383			"	Parking n° 383	144
384			"	Parking n° 384	144
385			"	Parking n° 385	144
386			"	Parking n° 386	144
387			"	Parking n° 387	144
388			"	Parking n° 388	144
				à reporter...	61.337/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	61.337/ 1.000.000°
389			3°S.S.	Parking n° 389	144
390			"	Parking n° 390	144
391			"	Parking n° 391	144
392			"	Parking n° 392	144
393			"	Parking n° 393	144
394			"	Parking n° 394	144
395			"	Parking n° 395	144
396			"	Parking n° 396	228
397			"	Parking n° 397	144
398			"	Parking n° 398	144
399			"	Parking n° 399	144
400			"	Parking n° 400	186
401			"	Parking n° 401	186
402			"	Parking n° 402	186
403			"	Parking n° 403	186
404			"	Parking n° 404	186
405			"	Parking n° 405	186
406			"	Parking n° 406	186
407			"	Parking n° 407	186
408			"	Parking n° 408	186
409			"	Parking n° 409	186
410			"	Parking n° 410	186
411			"	Parking n° 411	144
412			"	Parking n° 412	144
413			"	Parking n° 413	144
414			"	Parking n° 414	186
				à reporter...	65.669/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	65.669/ 1.000.000°
415			3°S.S.	Parking n° 415	186
416			"	Parking n° 416	144
417			"	Parking n° 417	144
418			"	Parking n° 418	144
419			"	Parking n° 419	144
420			"	Parking n° 420	144
421			"	Parking n° 421	144
422			"	Parking n° 422	144
423			"	Parking n° 423	144
424			"	Parking n° 424	144
425			"	Parking n° 425	144
426			"	Parking n° 426	144
427			"	Parking n° 427	144
428			"	Parking n° 428	144
429			"	Parking n° 429	144
430			"	Parking n° 430	144
431			"	Parking n° 431	144
432			"	Parking n° 432	144
433			"	Parking n° 433	144
434			"	Parking n° 434	144
435			"	Parking n° 435	144
436			"	Parking n° 436	144
437			"	Parking n° 437	144
438			"	Parking n° 438	144
439			"	Parking n° 439	144
440			"	Parking n° 440	144
				à reporter...	69.455/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	69.455/ 1.000.000°
441			3°S.S.	Parking n° 441	144
442			"	Parking n° 442	134
443			"	Parking n° 443	134
444			"	Parking n° 444	134
445			"	Parking n° 445	134
446			"	Parking n° 446	134
447			"	Parking n° 447	134
448			"	Parking n° 448	134
449			"	Parking n° 449	134
450			"	Parking n° 450	134
451			"	Parking n° 451	134
452			"	Parking n° 452	134
453			"	Parking n° 453	134
454			"	Parking n° 454	134
455			"	Parking n° 455	144
456			"	Parking n° 456	144
457			"	Parking N° 457	144
458			"	Parking n° 458	144
459			"	Parking n° 459	144
460			"	Parking N° 460	144
461			"	Parking n° 461	144
462			"	Parking n° 462	144
463			"	Parking n° 463	144
464			"	Parking n° 464	144
465			"	Parking n° 465	144
466			"	Parking n° 466	144
467			"	Parking n° 467	144
				à reporter...	<u>73.213/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	73.213/ 1.000.000°
468			4°S.S.	Parking n° 468	160
469			"	Parking n° 469	149
470			"	Parking n° 470	160
471			"	Parking n° 471	160
472			"	Parking n° 472	149
473			"	Parking n° 473	149
474			"	Parking n° 474	160
475			"	Parking n° 475	138
476			"	Parking n° 476	138
477			"	Parking n° 477	181
478			"	Parking n° 478	181
479			"	Parking n° 479	138
480			"	Parking n° 480	138
481			"	Parking n° 481	138
482			"	Parking n° 482	138
483			"	Parking n° 483	138
484			"	Parking n° 484	170
485			"	Parking n° 485	170
486			"	Parking n° 486	138
487			"	Parking n° 487	138
488			"	Parking n° 488	138
489			"	Parking n° 489	291
490			"	Parking n° 490	224
491			"	Parking n° 491	191
492			"	Parking n° 492	170
493			"	Parking n° 493	110
494			"	Parking n° 494	181
				à reporter...	77.549/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	77.549/ 1.000.000°
495			4°S.S.	Parking n° 495	138
496			"	Parking n° 496	138
497			"	Parking n° 497	138
498			"	Parking n° 498	138
499			"	Parking n° 499	181
500			"	Parking n° 500	138
501			"	Parking n° 501	181
502			"	Parking n° 502	160
503			"	Parking n° 503	149
504			"	Parking n° 504	149
505			"	Parking n° 505	149
506			"	Parking n° 506	149
507			"	Parking n° 507	149
508			"	Parking n° 508	138
509			"	Parking n° 509	138
510			"	Parking n° 510	138
511			"	Parking n° 511	138
512			"	Parking n° 512	138
513			"	Parking n° 513	138
514			"	Parking n° 514	138
515			"	Parking n° 515	138
516			"	Parking n° 516	138
517			"	Parking n° 517	138
518			"	Parking n° 518	138
519			"	Parking n° 519	138
520			"	Parking n° 520	138
				à reporter.....	81.300/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	81.300/ 1.000.000°
521			4°S.S.	Parking n° 521	138
522			"	Parking n° 522	138
523			"	Parking n° 523	138
524			"	Parking n° 524	138
525			"	Parking n° 525	138
526			"	Parking n° 526	138
527			"	Parking n° 527	138
528			"	Parking n° 528	138
529			"	Parking n° 529	138
530			"	Parking n° 530	138
531			"	Parking n° 531	138
532			"	Parking n° 532	138
533			"	Parking n° 533	138
534			"	Parking n° 534	138
535			"	Parking n° 535	138
536			"	Parking n° 536	138
537			"	Parking n° 537	138
538			"	Parking n° 538	138
539			"	Parking n° 539	138
540			"	Parking n° 540	138
541			"	Parking n° 541	138
542			"	Parking n° 542	138
543			"	Parking n° 543	138
544			"	Parking n° 544	138
545			"	Parking n° 545	138
546			"	Parking n° 546	138
				à reporter...	84.888/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	84.888/ 1.000.000°
547			4°S.S.	Parking n° 547	138
548			"	Parking n° 548	138
549			"	Parking n° 549	138
550			"	Parking n° 550	138
551			"	Parking n° 551	138
552			"	Parking n° 552	138
553			"	Parking n° 553	138
554			"	Parking n° 554	138
555			"	Parking n° 555	138
556			"	Parking n° 556	138
557			"	Parking n° 557	138
558			"	Parking n° 558	138
559			"	Parking n° 559	138
560			"	Parking n° 560	138
561			"	Parking n° 561	138
562			"	Parking n° 562	138
563			"	Parking n° 563	138
564			"	Parking n° 564	138
565			"	Parking n° 565	138
566			"	Parking n° 566	138
567			"	Parking n° 567	138
568			"	Parking n° 568	181
569			"	Parking n° 569	181
570			"	Parking n° 570	181
571			"	Parking n° 571	181
572			"	Parking n° 572	181
				à reporter...	88.691/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	88.691/ 1.000.000°
573			4°S.S.	Parking n° 573	181
574			"	Parking n° 574	181
575			"	Parking n° 575	181
576			"	Parking n° 576	181
577			"	Parking n° 577	138
578			"	Parking n° 578	224
579			"	Parking n° 579	138
580			"	Parking n° 580	138
581			"	Parking n° 581	138
582			"	Parking n° 582	138
583			"	Parking n° 583	138
584			"	Parking n° 584	138
585			"	Parking n° 585	138
586			"	Parking n° 586	138
587			"	Parking n° 587	138
588			"	Parking n° 588	138
589			"	Parking n° 589	138
590			"	Parking n° 590	138
591			"	Parking n° 591	138
592			"	Parking n° 592	138
593			"	Parking n° 593	149
594			"	Parking n° 594	138
595			"	Parking n° 595	138
596			"	Parking n° 596	138
597			"	Parking n° 597	138
598			"	Parking n° 598	138
599			"	Parking n° 599	138
				à reporter...	92.686/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	92.686/ 1.000.000°
600			4° S.S.	Parking n° 600	138
601			"	Parking n° 601	138
602			"	Parking n° 602	138
603			"	Parking n° 603	138
604			"	Parking n° 604	138
605			"	Parking n° 605	138
606			"	Parking n° 606	138
607			"	Parking n° 607	224
608			"	Parking n° 608	138
609			"	Parking n° 609	138
610			"	Parking n° 610	138
611			"	Parking n° 611	181
612			"	Parking n° 612	181
613			"	Parking n° 613	181
614			"	Parking n° 614	181
615			"	Parking n° 615	181
616			"	Parking n° 616	181
617			"	Parking n° 617	181
618			"	Parking n° 618	181
619			"	Parking n° 619	181
620			"	Parking n° 620	181
621			"	Parking n° 621	181
622			"	Parking n° 622	181
623			"	Parking n° 623	181
624			"	Parking n° 624	181
625			"	Parking n° 625	181
				à reporter....	97.005/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	97.005/ 1.000.000°
626			4°S.S.	Parking n° 626	181
627			"	Parking n° 627	138
628			"	Parking n° 628	138
629			"	Parking n° 629	138
630			"	Parking n° 630	138
631			"	Parking n° 631	138
632			"	Parking n° 632	138
633			"	Parking n° 633	138
634			"	Parking n° 634	138
635			"	Parking n° 635	138
636			"	Parking n° 636	138
637			"	Parking n° 637	138
638			"	Parking n° 638	138
639			"	Parking n° 639	138
640			"	Parking n° 640	138
641			"	Parking n° 641	138
642			"	Parking n° 642	138
643			"	Parking n° 643	138
644			"	Parking n° 644	138
645			"	Parking n° 645	138
646			"	Parking n° 646	138
647			"	Parking n° 647	138
648			"	Parking n° 648	138
649			"	Parking n° 649	138
650			"	Parking n° 650	138
651			"	Parking n° 651	128
				à reporter...	100.626/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	100.626/ 1.000.000°
652			4°S.S.	Parking n° 652	128
653			"	Parking n° 653	128
654			"	Parking n° 645	128
655			"	Parking n° 655	128
656			"	Parking n° 656	128
657			"	Parking n° 657	128
658			"	Parking n° 658	138
659			"	Parking n° 659	138
660			"	Parking n° 660	138
661			"	Parking n° 661	138
662			"	Parking n° 662	138
663			"	Parking n° 663	138
664			"	Parking n° 664	138
665			"	Parking n° 665	138
666			"	Parking n° 666	138
667			"	Parking n° 667	138
668			"	Parking n° 668	138
669			"	Parking n° 669	138
670			"	Parking n° 670	138
671			"	Parking n° 671	138
672			"	Parking n° 672	138
673			"	Parking n° 673	138
674			"	Parking n° 674	138
675			"	Parking n° 675	138
676			"	Parking n° 676	138
				à reporter...	104.016/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	104.016/ 1.000.000°
1001			2° SS.	Cave n° 1	30
1002			"	Cave n° 2	30
1003			"	Cave n° 3	30
1004			"	Cave n° 4	30
1005			"	Cave n° 5	30
1006			"	Cave n° 6	30
1007			"	Cave n° 7	30
1008			"	Cave n° 8	30
1009			"	Cave n° 9	30
1010			"	Cave n° 10	30
1011			"	Cave n° 11	30
1012			"	Cave n° 12	30
1013			"	Cave n° 13	30
1014			"	Cave n° 14	30
1015			"	Cave n° 15	30
1016			"	Cave n° 16	30
1017			"	Cave n° 17	30
1018			"	Cave n° 18	30
1019			"	Cave n° 19	30
1020			"	Cave n° 20	30
1021			"	Cave n° 21	30
1022			"	Cave n° 22	30
1023			"	Cave n° 23	30
1024			"	Cave n° 24	30
1025			"	Cave n° 25	30
1026			"	Cave n° 26	30
1027			"	Cave n° 27	30
				à reporter...	104.826/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	104.826/ 1.000.000°
1028			2°S.S.	Cave n° 28	30
1029			"	Cave n° 29	30
1030			"	Cave n° 30	30
1031			"	Cave n° 31	30
1032			"	Cave n° 32	30
1033			"	Cave n° 33	30
1034			"	Cave n° 34	30
1035			"	Cave n° 35	30
1036			"	Cave n° 36	30
1037			"	Cave n° 37	30
1038			"	Cave n° 38	30
1039			"	Cave n° 39	30
1040			"	Cave n° 40	30
1041			"	Cave n° 41	30
1042			"	Cave n° 42	30
1043			"	Cave n° 43	30
1044			"	Cave n° 44	30
1045			"	Cave n° 45	30
1046			"	Cave n° 46	30
1047			"	Cave n° 47	30
1048			"	Cave n° 48	30
1049			"	Cave n° 49	30
1050			"	Cave n° 50	30
1051			"	Cave n° 51	30
1052			"	Cave n° 52	30
1053			"	Cave n° 53	30
1054			"	Cave n° 54	30
				à reporter...	105.636/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	105.636/ 1.000.000°
1055			2°S.S.:	Cave n° 55	30
1056			"	Cave n° 56	30
1057			"	Cave n° 57	30
1058			"	Cave n° 58	30
1059			"	Cave n° 59	30
1060			"	Cave n° 60	30
1061			"	Cave n° 61	30
1062			"	Cave n° 62	30
1063			"	Cave n° 63	30
1064			"	Cave n° 64	30
1065			"	Cave n° 65	30
1066			"	Cave n° 66	30
1067			"	Cave n° 67	30
1068			"	Cave n° 68	30
1069			"	Cave n° 69	30
1070			"	Cave n° 70	30
1071			"	Cave n° 71	30
1072			"	Cave n° 72	30
1073			"	Cave n° 73	30
1074			"	Cave n° 74	30
1075			"	Cave n° 75	30
1076			"	Cave n° 76	30
1077			"	Cave n° 77	30
1078			"	Cave n° 78	30
1079			"	Cave n° 79	30
1080			"	Cave n° 80	30
1081			"	Cave n° 81	30
				à reporter...	106.446/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	106.446/ 1.000.000°
1082			2°S.S.	Cave n° 82	30
1083			"	Cave n° 83	30
1084			"	Cave n° 84	30
1085			"	Cave n° 85	30
1086			"	Cave n° 86	30
1087			"	Cave n° 87	30
1088			"	Cave n° 88	30
1089			"	Cave n° 89	30
1090			"	Cave n° 90	30
1091			"	Cave n° 91	30
1092			"	Cave n° 92	30
1093			"	Cave n° 93	30
1094			"	Cave n° 94	30
1095			"	Cave n° 95	30
1096			"	Cave n° 96	30
1097			"	Cave n° 97	30
1098			"	Cave n° 98	30
1099			"	Cave n° 99	30
1100			"	Cave n° 100	30
1101			"	Cave n° 101	30
1102			"	Cave n° 102	30
1103			"	Cave n° 103	30
1104			"	Cave n° 104	30
1105			"	Cave n° 105	30
1106			"	Cave n° 106	30
1107			"	Cave n° 107	30
1108			"	Cave n° 108	30
				à reporter...	107.256/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	107.256/ 1.000.000°
1109			3°S, S.	Cave n° 109	30
1110			"	Cave n° 110	30
1111			"	Cave n° 111	30
1112			"	Cave n° 112	30
1113			"	Cave n° 113	30
1114			"	Cave n° 114	30
1115			"	Cave n° 115	30
1116			"	Cave n° 116	30
1117			"	Cave n° 117	30
1118			"	Cave n° 118	30
1119			"	Cave n° 119	30
1120			"	Cave n° 120	30
1121			"	Cave n° 121	30
1122			"	Cave n° 122	30
1123			"	Cave n° 123	30
1124			"	Cave n° 124	30
1125			"	Cave n° 125	30
1126			"	Cave n° 126	30
1127			"	Cave n° 127	30
1128			"	Cave n° 128	30
1129			"	Cave n° 129	30
1130			"	Cave n° 130	30
1131			"	Cave n° 131	30
1132			"	Cave n° 132	30
1133			"	Cave n° 133	30
1134			"	Cave n° 134	30
1135			"	Cave n° 135	30
				à reporter...	108.066/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	108.066/ 1.000.000°
1136			3°S.S.	Cave n° 136	30
1137			"	Cave n° 137	30
1138			"	Cave n° 138	30
1139			"	Cave n° 139	30
1140			"	Cave n° 140	30
1141			"	Cave n° 141	30
1142			"	Cave n° 142	30
1143			"	Cave n° 143	30
1144			"	Cave n° 144	30
1145			"	Cave n° 145	30
1146			"	Cave n° 146	30
1147			"	Cave n° 147	30
1148			"	Cave n° 148	30
1149			"	Cave n° 149	30
1150			"	Cave n° 150	30
1151			"	Cave n° 151	30
1152			"	Cave n° 152	30
1153			"	Cave n° 153	30
1154			"	Cave n° 154	30
1155			"	Cave n° 155	30
1156			"	Cave n° 156	30
1157			"	Cave n° 157	30
1158			"	Cave n° 158	30
1159			"	Cave n° 159	30
1160			"	Cave n° 160	30
1161			"	Cave n° 161	30
1162			"	Cave n° 162	30
				à reporter...	108.876/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	108.876/ 1.000.000°
1163			3°S.S.	Cave n° 163	30
1164			"	Cave n° 164	30
1165			"	Cave n° 165	30
1166			"	Cave n° 166	30
1167			"	Cave n° 167	30
1168			"	Cave n° 168	30
1169			"	Cave n° 169	30
1170			"	Cave n° 170	30
1171			"	Cave n° 171	30
1172			"	Cave n° 172	30
1173			"	Cave n° 173	30
1174			"	Cave n° 174	30
1175			"	Cave n° 175	30
1176			"	Cave n° 176	30
1177			"	Cave n° 177	30
1178			"	Cave n° 178	30
1179			"	Cave n° 179	30
1180			"	Cave n° 180	30
1181			"	Cave n° 181	30
1182			"	Cave n° 182	30
1183			"	Cave n° 183	30
1184			"	Cave n° 184	30
1185			"	Cave n° 185	30
1186			"	Cave n° 186	30
1187			"	Cave n° 187	30
1188			"	Cave n° 188	30
1189			"	Cave n° 189	30
				à reporter...	109.686/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	109.686/ 1.000.000°
1190			3°S.S.	Cave n° 190	30
1191			"	Cave n° 191	30
1192			"	Cave n° 192	30
1193			"	Cave n° 193	30
1194			"	Cave n° 194	30
1195			"	Cave n° 195	30
1196			"	Cave n° 196	30
1197			"	Cave n° 197	30
1198			"	Cave n° 198	30
1199			"	Cave n° 199	30
1200			"	Cave n° 200	30
1201			"	Cave n° 201	30
1202			"	Cave n° 202	30
1203			"	Cave n° 203	30
1204			"	Cave n° 204	30
1205			"	Cave n° 205	30
1206			"	Cave n° 206	30
1207			"	Cave n° 207	30
1208			"	Cave n° 208	30
1209			"	Cave n° 209	30
1210			"	Cave n° 210	30
1211			"	Cave n° 211	30
1212			"	Cave n° 212	30
1213			"	Cave n° 213	30
1214			"	Cave n° 214	30
1215			"	Cave n° 215	30
				à reporter...	110.466/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	110.466/ 1.000.000°
1216			3°S.S.	Cave n° 216	30
1217			"	Cave n° 217	30
1218			"	Cave n° 218	30
1219			"	Cave n° 219	30
1220			"	Cave n° 220	30
1221			"	Cave n° 221	30
1222			"	Cave n° 222	30
1223			"	Cave n° 223	30
1224			"	Cave n° 224	30
1225			"	Cave n° 225	30
1226			"	Cave n° 226	30
1227			"	Cave n° 227	30
1228			"	Cave n° 228	30
1229			"	Cave n° 229	30
1230			"	Cave n° 230	30
1231			"	Cave n° 231	30
1232			"	Cave n° 232	30
1233			"	Cave n° 233	30
1234			"	Cave n° 234	30
1235			"	Cave n° 235	30
1236			"	Cave n° 236	30
1237			"	Cave n° 237	30
1238			"	Cave n° 238	30
1239			"	Cave n° 239	30
1240			"	Cave n° 240	30
1241			"	Cave n° 241	30
				à reporter...	111.246/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	111.246/ 1.000.000°
1242			3°S.S.	Cave n° 242	30
1243			"	Cave n° 243	30
1244			"	Cave n° 244	30
1245			"	Cave n° 245	30
1246			"	Cave n° 246	30
1247			"	Cave n° 247	30
1248			"	Cave n° 248	30
1249			"	Cave n° 249	30
1250			"	Cave n° 250	30
1251			"	Cave n° 251	30
1252			"	Cave n° 252	30
1253			"	Cave n° 253	30
1254			"	Cave n° 254	30
1255			4°S.S.	Cave n° 255	30
1256			"	Cave n° 256	30
1257			"	Cave n° 257	30
1258			"	Cave n° 258	30
1259			"	Cave n° 259	30
1260			"	Cave n° 260	30
1261			"	Cave n° 261	30
1262			"	Cave n° 262	30
1263			"	Cave n° 263	30
1264			"	Cave n° 264	30
1265			"	Cave n° 265	30
1266			"	Cave n° 266	30
1267			"	Cave n° 267	30
1268			"	Cave n° 268	30
				à reporter...	112.056/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	112.056/ 1.000.000°
1269			4°S.S.	Cave n° 269	30
1270			"	Cave n° 270	30
1271			"	Cave n° 271	30
1272			"	Cave n° 272	30
1273			"	Cave n° 273	30
1274			"	Cave n° 274	30
1275			"	Cave n° 275	30
1276			"	Cave n° 276	30
1277			"	Cave n° 277	30
1278			"	Cave n° 278	30
1279			"	Cave n° 279	30
1280			"	Cave n° 280	30
1281			"	Cave n° 281	30
1282			"	Cave n° 282	30
1283			"	Cave n° 283	30
1284			"	Cave n° 284	30
1285			"	Cave n° 285	30
1286			"	Cave n° 286	30
1287			"	Cave n° 287	30
1288			"	Cave n° 288	30
1289			"	Cave n° 289	30
1290			"	Cave n° 290	30
1291			"	Cave n° 291	30
1292			"	Cave n° 292	30
1293			"	Cave n° 293	30
1294			"	Cave n° 294	30
1295			"	Cave n° 295	30
				à reporter...	<u>112.866/</u> 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	112.866/ 1.000.000°
1296			4°S.S.	Cave n° 296	30
1297			"	Cave n° 297	30
1298			"	Cave n° 298	30
1299			"	Cave n° 299	30
1300			"	Cave n° 300	30
1301			"	Cave n° 301	30
1302			"	Cave n° 302	30
1303			"	Cave n° 303	30
1304			"	Cave n° 304	30
1305			"	Cave n° 305	30
1306			"	Cave n° 306	30
1307			"	Cave n° 307	30
1308			"	Cave n° 308	30
1309			"	Cave n° 309	30
1310			"	Cave n° 310	30
1311			"	Cave n° 311	30
1312			"	Cave n° 312	30
1313			"	Cave n° 313	30
1314			"	Cave n° 314	30
1315			"	Cave n° 315	30
1316			"	Cave n° 316	30
1317			"	Cave n° 317	30
1318			"	Cave n° 318	30
1319			"	Cave n° 319	30
1320			"	Cave n° 320	30
1321			"	Cave n° 321	30
1322			"	Cave n° 322	30
				à reporter...	113.676/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	113.676/ 1.000.000°
1323			4°S.S.	Cave n° 323	30
1324			"	Cave n° 324	30
1325			"	Cave n° 325	30
1326			"	Cave n° 326	30
1327			"	Cave n° 327	30
1328			"	Cave n° 328	30
1329			"	Cave n° 329	30
1330			"	Cave n° 330	30
1331			"	Cave n° 331	30
1332			"	Cave n° 332	30
1333			"	Cave n° 333	30
1334			"	Cave n° 334	30
1335			"	Cave n° 335	30
1336			"	Cave n° 336	30
1337			"	Cave n° 337	30
1338			"	Cave n° 338	30
1339			"	Cave n° 339	30
1340			"	Cave n° 340	30
1341			"	Cave n° 341	30
1342			"	Cave n° 342	30
1343			"	Cave n° 343	30
1344			"	Cave n° 344	30
1345			"	Cave n° 345	30
1346			"	Cave n° 346	30
1347			"	Cave n° 347	30
1348			"	Cave n° 348	30
				à reporter...	114.456/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	114.456/ 1.000.000°
1349			4°S.S.	Cave n° 349	30
1350			"	Cave n° 350	30
1351			"	Cave n° 351	30
1352			"	Cave n° 352	30
1353			"	Cave n° 353	30
1354			"	Cave n° 354	30
1355			"	Cave n° 355	30
1356			"	Cave n° 356	30
1357			"	Cave n° 357	30
1358			"	Cave n° 358	30
1359			"	Cave n° 359	30
1360			"	Cave n° 360	30
1361			"	Cave n° 361	30
1362			"	Cave n° 362	30
1363			"	Cave n° 363	30
1364			"	Cave n° 364	30
1365			"	Cave n° 365	30
1366			"	Cave n° 366	30
1367			"	Cave n° 367	30
1368			"	Cave n° 368	30
1369			"	Cave n° 369	30
1370			"	Cave n° 370	30
1371			"	Cave n° 371	30
1372			"	Cave n° 372	30
1373			"	Cave n° 373	30
1374			"	Cave n° 374	30
				à reporter...	115.236/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	115.236/ 1.000.000°
1375			4°S.S.	Cave n° 375	30
1376			"	Cave n° 376	30
1377			"	Cave n° 377	30
1378			"	Cave n° 378	30
1379			"	Cave n° 379	30
1380			"	Cave n° 380	30
1381			"	Cave n° 381	30
1382			"	Cave n° 382	30
1383			"	Cave n° 383	30
1384			"	Cave n° 384	30
1385			"	Cave n° 385	30
1386			"	Cave n° 386	30
1387			"	Cave n° 387	30
1388			"	Cave n° 388	30
1389			"	Cave n° 389	30
1390			"	Cave n° 390	30
1391			"	Cave n° 391	30
1392			"	Cave n° 392	30
1393			"	Cave n° 393	30
1394			"	Cave n° 394	30
1395			"	Cave n° 395	30
1396			"	Cave n° 396	30
1397			"	Cave n° 397	30
1398			"	Cave n° 398	30
1399			"	Cave n° 399	30
1400			"	Cave n° 400	30
				à reporter...	116.016/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	116.016/ 1.000.000°
<u>BATIMENT A - Abis</u>					
2001	A		1°S.S.	Réserve commerciale n° 2	660
2002	"		"	Réserve com. n° 3	340
2003	"		"	Réserve com. n° 4	311
2004	"		"	Réserve com. n° 17	287
2005	Abis		"	Réserve com. n° 5	354
2006	"		"	Réserve com. n° 6	354
2007	"		"	Réserve com. n° 7	345
2008	"		"	Réserve com. n° 8	706
2009	"		"	Réserve com. n° 9	706
2010	"		"	Réserve com. n°10 à 13.	1.300
2011	"		"	Réserve com. n° 14	254
2012	"		"	Réserve com. n° 15	343
2013	"		"	Réserve com. n° 16	254
2021	A		R.C.	Local com. n° 1 A	2.400
2022	"		R.C.	Local com. n° 1 B	1.100
2023	"		R.C.	Local com. n° 1 C	2.050
2024	"		R.C.	Local com. n° 1 D	7.560
2025	"		R.C.	Local com. n° 2	1.261
2026	"		R.C.	Local com. n° 3	796
2027	Abis		R.C.	Local com. n° 4	962
2028	"		R.C.	Local com. n° 5	949
2029	"		R.C.	Local com. n° 6	949
2030	"		R.C.	Local com. n° 7	1.898
2031	"		R.C.	Local com. n° 8	1.884
2032	"		R.C.	Local com. n° 9	
2033	"		R.C.	à 12 Local com. n° 13	4.280 904
à reporter...					149.223/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	149.223/ 1.000.000°
2034	Abis		R.C.	Local com. n° 14	883
2035	"		"	Local com. n° 15	902
2036	A		"	Local com. n° 16	2.003
2041	A		1°	Local (usage bureau)	17.569
2042	Abis		1°	Local (usage bureau)	20.001
2043	A		2°	Local (usage bureau)	20.760
2044	ABIS		2°	Local (usage bureau)	20.001
2101	A	1	1°	App. 3pp.	1.885
2102	"	"	2°	App. 3pp.	1.928
2103	"	"	3°	App. 5pp.	2.375
2104	"	"	3°	App. 2pp.	1.146
2105	"	"	3°	App. 4pp.	2.237
2106	"	"	4°	App. 5pp.	2.428
2107	"	"	4°	App. 2pp.	1.177
2108	"	"	4°	App. 4pp.	2.290
2109	"	"	5°	App. 5pp.	2.428
2110	"	"	5°	App. 2pp.	1.177
2111	"	"	5°	App. 4pp.	2.290
2112	"	"	6°	App. 5pp.	2.460
2113	"	"	6°	App. 2pp.	1.199
2114	"	"	6°	App. 4pp.	2.321
2115	"	"	7°	App. 5pp.	2.460
2116	"	"	7°	App. 2pp.	1.199
2117	"	"	7°	App. 4pp.	2.321
2118	"	"	8°	App. 5pp.	2.492
2119	"	"	8°	App. 2pp.	1.220
				à reporter...	268.375/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	268.375/ 1.000.000°
2120	A	1	8°	App. 4pp.	2.353
2121	"	"	9°	App. 5pp.	2.492
2122	"	"	9°	App. 2pp.	1.220
2123	"	"	9°	App. 4pp.	2.353
2124	"	"	10°	App. 5pp.	2.523
2125	"	"	10°	App. 2pp.	1.247
2126	"	"	10°	App. 4pp.	2.385
2127	"	"	11°	App. 5pp.	2.523
2128	"	"	11°	App. 2pp.	1.247
2129	"	"	11°	App. 4pp.	2.385
2130	"	"	12°	App. 5pp.	2.577
2131	"	"	12°	App. 2pp.	1.284
2132	"	"	12°	App. 4pp.	2.438
2133	"	2	3°	App. 5pp.	2.375
2134	"	"	3°	App. 2pp.	1.146
2135	"	"	3°	App. 4pp.	2.130
2136	"	"	4°	App. 5pp.	2.428
2137	"	"	4°	App. 2pp.	1.177
2138	"	"	4°	App. 4pp.	2.183
2139	"	"	5°	App. 5pp.	2.428
2140	"	"	5°	App. 2pp.	1.177
2141	"	"	5°	App. 4pp.	2.183
2142	"	"	6°	App. 5pp.	2.460
2143	"	"	6°	App. 2pp.	1.199
2144	"	"	6°	App. 4pp.	2.215
2145	"	"	7°	App. 5pp.	2.460
2146	"	"	7°	App. 2pp.	1.199
				à reporter...	322.162/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	322.162/ 1.000.000°
2147	A	2	7°	App. 4pp.	2.215
2148	"	"	8°	App. 5pp.	2.492
2149	"	"	8°	App. 2pp.	1.220
2150	"	"	8°	App. 4pp.	2.247
2151	"	"	9°	App. 5pp.	2.492
2152	"	"	9°	App. 2pp.	1.220
2153	"	"	9°	App. 4pp.	2.247
2154	"	"	10°	App. 5pp.	2.523
2155	"	"	10°	App. 2pp.	1.247
2156	"	"	10°	App. 4pp.	2.279
2157	"	"	11°	App. 5pp.	2.523
2158	"	"	11°	App. 2pp.	1.247
2159	"	"	11°	App. 4pp.	2.279
2160	"	"	12°	App. 5pp.	2.577
2161	"	"	12°	App. 2pp.	1.284
2162	"	"	12°	App. 4pp.	2.332
2163	"	3	3°	App. 5pp.	2.417
2164	"	"	3°	App. 2pp.	1.268
2165	"	"	3°	App. 1pp.	1.172
2166	"	"	4°	App. 5pp.	2.470
2167	"	"	4°	App. 2pp.	1.316
2168	"	"	4°	App. 1pp.	1.210
2169	"	"	5°	App. 5pp.	2.470
2170	"	"	5°	App. 2pp.	1.316
2171	"	"	5°	App. 1pp.	1.210
2172	"	"	6°	App. 5pp.	2.503
2173	"	"	6°	App. 2pp.	<u>1.337</u>
				à reporter...	373.275/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	373.275/ 1.000.000°
2174	A	3	6°	App. 1pp.	1.230
2175	"	"	7°	App. 5pp.	2.503
2176	"	"	7°	App. 2pp.	1.337
2177	"	"	7°	App. 1pp.	1.230
2178	"	"	8°	App. 5pp.	2.534
2179	"	"	8°	App. 2pp.	1.370
2180	"	"	8°	App. 1pp.	1.252
2181	"	"	9°	App. 5pp.	2.534
2182	"	"	9°	App. 2pp.	1.370
2183	"	"	9°	App. 1pp.	1.252
2184	"	"	10°	App. 5pp.	2.566
2185	"	"	10°	App. 2pp.	1.396
2186	"	"	10°	App. 1pp.	1.279
2187	"	"	11°	App. 5pp.	2.566
2188	"	"	11°	App. 2pp.	1.396
2189	"	"	11°	App. 1pp.	1.279
2190	"	"	12°	App. 5pp.	2.630
2191	"	"	12°	App. 2pp.	1.433
2192	"	"	12°	App. 1pp.	1.316
<u>BATIMENT B</u>					
2501	B		S.S.	Réserve com. n°18	1.130
2502	"		S.S.	Réserve com. n°19	498
2511	"		R.C.	Local com. n° 17	1.270
2512			R.C.	Local com. n° 18	1.338
2521	"	5	2°	App. 3pp.	1.779
2522	"	"	2°	App. 4pp.	1.981
2523	"	"	2°	App. 1pp.	672
				à reporter...	414.416/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	414.416/ 1.000.000°
2524	B	5	2°	App. 4pp.	1.992
2525	"	"	"	App. 2pp.	1.268
2526	"	4	"	App. 1pp.	917
2527	"	"	"	App. 3pp.	1.928
2528	"	"	"	App. 2pp.	1.300
2529	"	5	3°	App. 3pp.	1.832
2530	"	"	"	App. 4pp.	2.034
2531	"	"	"	App. 1pp.	779
2532	"	"	"	App. 4pp.	2.055
2533	"	"	"	App. 2pp.	1.311
2534	"	4	"	App. 3pp.	1.747
2535	"	"	"	App. 4pp.	2.055
2536	"	"	"	App. 1pp.	748
2537	"	"	"	App. 4pp.	2.013
2538	"	"	"	App. 2pp.	1.343
2539	"	5	4°	App. 3pp.	1.832
2540	"	"	"	App. 4pp.	2.055
2541	"	"	"	App. 1pp.	790
2542	"	"	"	App. 4pp.	2.066
2543	"	"	"	App. 2pp.	1.311
2544	"	4	"	App. 3pp.	1.768
2545	"	"	"	App. 4pp.	2.066
2546	"	"	"	App. 1pp.	757
2547	"	"	"	App. 4pp.	2.034
2548	"	"	"	App. 2pp.	1.343
2549	"	5	5°	App. 3pp.	1.853
2550	"	"	"	App. 4pp.	2.045
2551	"	"	"	App. 1pp.	790
				à reporter...	458.448/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	458.448/ 1.000.000°
2552	B	5	5°	App. 4pp.	2.077
2553	"	"	"	App. 2pp.	1.332
2554	"	4	"	App. 3pp.	1.779
2555	"	"	"	App. 4pp.	2.077
2556	"	"	"	App. 1pp.	757
2557	"	"	"	App. 4pp.	2.034
2558	"	"	"	App. 2pp.	1.364
2559	"	5	6°	App. 3pp.	1.853
2560	"	"	"	App. 4pp.	2.066
2561	"	"	"	App. 1pp.	800
2562	"	"	"	App. 4pp.	2.077
2563	"	"	"	App. 2pp.	1.332
2564	"	4	"	App. 3pp.	1.790
2565	"	"	"	App. 4pp.	2.077
2566	"	"	"	App. 1pp.	768
2567	"	"	"	App. 4pp.	2.055
2568	"	"	"	App. 2pp.	1.374
2569	"	5	7°	App. 3pp.	1.885
2570	"	"	"	App. 4pp.	2.077
2571	"	"	"	App. 1pp.	800
2572	"	"	"	App. 4pp.	2.098
2573	"	"	"	App. 2pp.	1.364
2574	"	4	"	App. 3pp.	1.811
2575	"	"	"	App. 4pp.	2.098
2576	"	"	"	App. 1pp.	768
2577	"	"	"	App. 4pp.	2.066
2578	"	"	"	App. 2pp.	1.385
				à reporter...	502.412/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	502.412/ 1.000.000°
2579	B	5	8°	App. 3pp.	1.885
2580	"	"	"	App. 4pp.	2.110
2581	"	"	"	App. 1pp.	810
2582	"	"	"	App. 4pp.	2.141
2583	"	"	"	App. 2pp.	1.364
2584	"	4	"	App. 3pp.	1.821
2585	"	"	"	App. 4pp.	2.141
2586	"	"	"	App. 1pp.	768
2587	"	"	"	App. 4pp.	2.087
2588	"	"	"	App. 2pp.	1.396
2589	"	5	9°	App. 3pp.	1.875
2590	"	"	"	App. 4pp.	2.119
2591	"	"	"	App. 1pp.	821
2592	"	"	"	App. 4pp.	2.174
2593	"	"	"	App. 2pp.	1.385
2594	"	4	"	App. 3pp.	1.832
2595	"	"	"	App. 4pp.	2.152
2596	"	"	"	App. 1pp.	779
2597	"	"	"	App. 4pp.	2.098
2598	"	"	"	App. 2pp.	1.385
2599	"	5	10°	App. 3pp.	1.917
2600	"	"	"	App. 4pp.	2.141
2601	"	"	"	App. 1pp.	832
2602	"	"	"	App. 4pp.	2.195
2603	"	"	"	App. 2pp.	1.385
2604	"	4	"	App. 3pp.	1.843
2605	"	"	"	App. 4pp.	2.163
				à reporter...	548.031/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	548.031/ 1.000.000°
2606	B	4	10°	App. 1pp.	790
2607	"	"	"	App. 4pp.	2.119
2608	"	"	"	App. 2pp.	1.417
2609	"	5	11°	App. 3pp.	1.917
2610	"	"	"	App. 4pp.	2.163
2611	"	"	"	App. 1pp.	843
2612	"	"	"	App. 4pp.	2.205
2613	"	"	"	App. 2pp.	1.385
2614	"	4	"	App. 3pp.	1.843
2615	"	"	"	App. 4pp.	2.174
2616	"	"	"	App. 1pp.	800
2617	"	"	"	App. 4pp.	2.130
2618	"	"	"	App. 2pp.	1.417
2619	"	5	12°	App. 3pp.	1.938
2620	"	"	"	App. 4pp.	2.184
2621	"	"	"	App. 1pp.	843
2622	"	"	"	App. 4pp.	2.205
2623	"	"	"	App. 2pp.	1.417
2624	"	4	"	App. 3pp.	1.864
2625	"	"	"	App. 4pp.	2.174
2626	"	"	"	App. 1pp.	800
2627	"	"	"	App. 4pp.	2.163
2628	"	"	"	App. 2pp.	1.438
2629	"	5	13°	App. 3pp.	1.938
2630	"	"	"	App. 4pp.	2.205
2631	"	"	"	App. 1pp.	864
2632	"	"	"	App. 4pp.	2.216
2633	"	"	"	App. 2pp.	<u>1.417</u>
				à reporter...	594.900/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	594.900/ 1.000.000°
2634	B	4	13°	App. 3pp.	1.885
2635	"	"	"	App. 4pp.	2.216
2636	"	"	"	App. 1pp.	821
2637	"	"	"	App. 4pp.	2.184
2638	"	"	"	App. 2pp.	1.449
2639	"	5	14°	App. 3pp.	1.970
2640	"	"	"	App. 4pp.	2.205
2641	"	"	"	App. 1pp.	874
2642	"	"	"	App. 4pp.	2.237
2643	"	"	"	App. 2pp.	1.428
2644	"	4	"	App. 3pp.	1.885
2645	"	"	"	App. 4pp.	2.216
2646	"	"	"	App. 1pp.	832
2647	"	"	"	App. 4pp.	2.184
2648	"	"	"	App. 2pp.	1.449
2649	"	5	15°	App. 3pp.	1.970
2650	"	"	"	App. 4pp.	2.227
2651	"	"	"	App. 1pp.	885
2652	"	"	"	App. 4pp.	2.259
2653	"	"	"	App. 2pp.	1.449
2654	"	4	"	App. 3pp.	1.885
2655	"	"	"	App. 4pp.	2.248
2656	"	"	"	App. 1pp.	843
2657	"	"	"	App. 4pp.	2.205
2658	"	"	"	App. 2pp.	1.460
2659	"	5	16°	App. 3pp.	2.002
2660	"	"	"	App. 4pp.	2.227
				à reporter...	642.395/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	642.395/ 1.000.000°
2661	B	5	16°	App. 1pp.	896
2662	"	"	"	App. 4pp.	2.259
2663	"	"	"	App. 2pp.	1.449
2664	"	4	"	App. 3pp.	1.917
2665	"	"	"	App. 4pp.	2.259
2666	"	"	"	App. 1pp.	853
2667	"	"	"	App. 4pp.	2.205
2668	"	"	"	App. 2pp.	1.460
2669	"	5	17°	App. 3pp.	1.970
2670	"	"	"	App. 4pp.	2.248
2671	"	"	"	App. 1pp.	906
2672	"	"	"	App. 4pp.	2.280
2673	"	"	"	App. 2pp.	1.460
2674	"	4	"	App. 3pp.	1.917
2675	"	"	"	App. 4pp.	2.269
2676	"	"	"	App. 1pp.	864
2677	"	"	"	App. 4pp.	2.227
2678	"	"	"	App. 2pp.	1.449
2679	"	5	18°	App. 3pp.	2.013
2680	"	"	"	App. 4pp.	2.259
2681	"	"	"	App. 1pp.	928
2682	"	"	"	App. 4pp.	2.291
2683	"	"	"	App. 2pp.	1.470
2684	"	4	"	App. 3pp.	1.949
2685	"	"	"	App. 4pp.	2.280
2686	"	"	"	App. 1pp.	874
2687	"	"	"	App. 4pp.	2.227
2688	"	"	"	App. 2pp.	1.470
				à reporter...	691.044/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	691.044/ 1.000.000°
2689	B	5	19°	App. 3pp.	2.024
2690	"	"	"	App. 4pp.	2.269
2691	"	"	"	App. 1pp.	938
2692	"	"	"	App. 4pp.	2.312
2693	"	"	"	App. 2pp.	1.470
2694	"	4	"	App. 3pp.	1.949
2695	"	"	"	App. 4pp.	2.301
2696	"	"	"	App. 1pp.	896
2697	"	"	"	App. 4pp.	2.248
2698	"	"	"	App. 2pp.	1.470
2699	"	5	20°	App. 3pp.	2.034
2700	"	"	"	App. 4pp.	2.280
2701	"	"	"	App. 1pp.	960
2702	"	"	"	App. 4pp.	2.322
2703	"	"	"	App. 2pp.	1.481
2704	"	4	"	App. 3pp.	1.981
2705	"	"	"	App. 4pp.	2.312
2706	"	"	"	App. 1pp.	917
2707	"	"	"	App. 4pp.	2.248
2708	"	"	"	App. 2pp.	1.481
2709	"	5	21°	App. 3pp.	2.055
2710	"	"	"	App. 4pp.	2.291
2711	"	"	"	App. 1pp.	971
2712	"	"	"	App. 4pp.	2.333
2713	"	"	"	App. 2pp.	1.492
2714	"	4	"	App. 3pp.	1.981
2715	"	"	"	App. 4pp.	2.333
				à reporter...	740.393/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	740.393/ 1.000.000°
2716	B	4	21°	App. 1pp.	950
2717	"	"	"	App. 4pp.	2.259
2718	"	"	"	App. 2pp.	1.492
2719	"	5	22°	App. 3pp.	2.066
2720	"	"	"	App. 4pp.	2.301
2721	"	"	"	App. 1pp.	991
2722	"	"	"	App. 4pp.	2.344
2723	"	"	"	App. 2pp.	1.502
2724	"	4	"	App. 3pp.	1.992
2725	"	"	"	App. 4pp.	2.344
2726	"	"	"	App. 1pp.	960
2727	"	"	"	App. 4pp.	2.269
2728	"	"	"	App. 2pp.	1.513
2729	"	5	23°	App. 3pp.	2.119
2730	"	"	"	App. 4pp.	2.322
2731	"	"	"	App. 1pp.	1.034
2732	"	"	"	App. 4pp.	2.397
2733	"	"	"	App. 2pp.	1.534
2734	"	4	"	App. 3pp.	2.034
2735	"	"	"	App. 4pp.	2.397
2736	"	"	"	App. 1pp.	1.002
2737	"	"	"	App. 4pp.	2.291
2738	"	"	"	App. 2pp.	1.523
2739	"	5	24°	App. 3pp.	2.119
2740	"	"	"	App. 4pp.	2.322
2741	"	"	"	App. 1pp.	1.034
				à reporter...	787.504/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	787.504/ 1.000.000°
2742	B	5	24°	App. 4pp.	2.397
2743	"	"	"	App. 2pp.	1.534
2744	"	4	"	App. 3pp.	2.034
2745	"	"	"	App. 4pp.	2.397
2746	"	"	"	App. 1pp.	1.002
2747	"	"	"	App. 4pp.	2.291
2748	"	"	"	App. 2pp.	1.523
2749	"	5	25°	App. 3pp.	2.119
2750	"	"	"	App. 4pp.	2.333
2751	"	"	"	App. 1pp.	1.034
2752	"	"	"	App. 4pp.	2.397
2753	"	"	"	App. 2pp.	1.545
2754	"	4	"	App. 3pp.	2.045
2755	"	"	"	App. 4pp.	2.397
2756	"	"	"	App. 1pp.	1.002
2757	"	"	"	App. 4pp.	2.301
2758	"	"	"	App. 2pp.	1.534
<u>BATIMENT C</u>					
3001	C		S.S.	Réserve com. n° 20-21	2.327
3002	"		"	Réserve com. n°22	913
3003	"		"	Réserve com. n°23	980
3004	"		"	Réserve com. n°24	292
3005	"		"	Réserve com. n°25	390
3011	"		R.C.	Local com. n° 19	3.815
3012	"		"	Local com. n° 20	1.793
3013	"		"	Local com. n° 21	1.614
3014	"		"	Local com. n° 22-23	3.801
				à reporter...	835.314/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	835.314/ 1.000.000°
3021	C	6	1°	App. 1pp.	1.140
3022	"	"	"	App. 2pp.	1.300
3023	"	"	"	App. 1pp.	779
3024	"	"	2°	App. 1pp.	928
3025	"	"	"	App. 1pp.	965
3026	"	"	"	App. 1pp.	858
3027	"	"	"	App. 2pp.	1.332
3028	"	"	"	App. 2pp.	1.305
3029	"	"	3°	App. 1pp.	954
3030	"	"	"	App. 1pp.	986
3031	"	"	"	App. 1pp.	880
3032	"	"	"	App. 2pp.	1.359
3033	"	"	"	App. 2pp.	1.337
3034	"	"	4°	App. 1pp.	970
3035	"	"	"	App. 1pp.	1.002
3036	"	"	"	App. 1pp.	890
3037	"	"	"	App. 2pp.	1.375
3038	"	"	"	App. 2pp.	1.348
3039	"	"	5°	App. 1pp.	970
3040	"	"	"	App. 1pp.	1.002
3041	"	"	"	App. 1pp.	890
3042	"	"	"	App. 2pp.	1.375
3043	"	"	"	App. 2pp.	1.348
3044	"	"	6°	App. 1pp.	981
3045	"	"	"	App. 1pp.	1.013
3046	"	"	"	App. 1pp.	901
3047	"	"	"	App. 2pp.	<u>1.385</u>
				à reporter...	864.887/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	864,887/ 1.000.000°
3048	C	6	6°	App. 2pp.	1.359
3049	"	"	7°	App. 1pp.	1.002
3050	"	"	"	App. 1pp.	1.034
3051	"	"	"	App. 1pp.	917
3052	"	"	"	App. 2pp.	1.401
3053	"	"	"	App. 2pp.	1.375
3054	"	"	8°	App. 1pp.	1.023
3055	"	"	"	App. 1pp.	1.066
3056	"	"	"	App. 1pp.	959
3057	"	"	"	App. 2pp.	1.438
3058	"	"	"	App. 2pp.	1.412
3059	"	7	1°	App. 1pp.	779
3060	"	"	"	App. 2pp.	1.300
3061	"	"	"	App. 1pp.	848
3062	"	"	"	App. 3pp.	1.885
3063	"	"	2°	App. 2pp.	1.305
3064	"	"	"	App. 2pp.	1.332
3065	"	"	"	App. 1pp.	858
3066	"	"	"	App. 3pp.	1.928
3067	"	"	3°	App. 2pp.	1.337
3068	"	"	"	App. 2pp.	1.359
3069	"	"	"	App. 1pp.	880
3070	"	"	"	App. 3pp.	1.954
3071	"	"	4°	App. 2pp.	1.348
3072	"	"	"	App. 2pp.	1.375
3073	"	"	"	App. 1pp.	890
3074	"	"	"	App. 3pp.	1.981
				à reporter...	899,232/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	899.232/ 1.000.000°
3075	C	7	5°	App. 2pp.	1.348
3076	"	"	"	App. 2pp.	1.375
3077	"	"	"	App. 1pp.	890
3078	"	"	"	App. 3pp.	2.002
3079	"	"	6°	App. 2pp.	1.359
3080	"	"	"	App. 2pp.	1.385
3081	"	"	"	App. 1pp.	901
3082	"	"	"	App. 3pp.	2.034
3083	"	"	7°	App. 2pp.	1.375
3084	"	"	"	App. 2pp.	1.401
3085	"	"	"	App. 1pp.	917
3086	"	"	"	App. 3pp.	2.066
3087	"	"	8°	App. 2pp.	1.412
3088	"	"	"	App. 2pp.	1.438
3089	"	"	"	App. 1pp.	959
3090	"	"	"	App. 3pp.	2.140
<u>BATIMENT D</u>					
3501	D		S.S.	Réserve com. n° 1	11.266
3502	"		R.C.	Local com. n° 1	23.230
3503	"		1°	Bureau n° 9	21.978
3504	"		1°	Bureau n° 10	2.768
<u>BATIMENT CENTRE</u>					
3551	Centre		R.C.	Local com. n° 24	984
3552	"		"	Local com. n° 25	787
3553	"		"	Local com. n° 25bis	787
3554	"		"	Local com. n° 26	787
3555	"		"	Local com. n° 27	1.088
				à reporter...	985.909/ 1.000.000°

1	2	3	4	5	6
				Report...	985.909/ 1.000.000°
3556	Centre		R.C.	Local com. n°28	3.645
3557	"		"	Local com. n°29	2.584
3558	"		"	Local com. n°30	952
3559	"		"	Local com. n°31	795
3560	"		"	Local com. n°32	1.222
3561	"		"	Local com. n°33- 34	1.833
3562	"		"	Local com. n°35	1.248
3563	"		"	Local com. n°36	1.812
Total des parties communes générales :					
UN MILLION de millièmes.....					1.000.000/ 1.000.000°

TROISIEME PARTIE

REGLEMENT DE CO-PRORIETE

TITRE 1

DESTINATION DE L'IMMEUBLE
USAGE DE SES PARTIES

CHAPITRE 1

DESTINATION DE L'IMMEUBLE

ARTICLE 8

L'ensemble immobilier est destiné à l'usage mixte d'habitation et de bureaux commerciaux. Quant aux boutiques situées au rez de chaussée des divers bâtiments, et formant les lots 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2511, 2512, 3011, 3012, 3013, 3014, 3502, 3551,

3552 à 3563, ainsi que les réserves commerciales situées au premier sous-sol et formant les lots 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2501, 2502, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3501, elles peuvent être utilisées à usage commercial.

CHAPITRE 2

=====

USAGE DES PARTIES PRIVATIVES

ARTICLE 9

Chacun des co-propriétaires aura le droit de jouir comme bon lui semblera des parties privatives comprises dans son lot, à condition de ne pas nuire aux droits des autres co-propriétaires, et de ne rien faire qui puisse soit compromettre la solidité de l'immeuble, soit porter atteinte à sa destination et sous les réserves qui vont être ci-après formulées.

a) Occupation :

Les locaux composant l'ensemble immobilier pourront être utilisés indifféremment, soit pour l'habitation, soit pour l'exercice de professions libérales, soit à usage de bureaux. La location en meublé d'un local entier est autorisée. En revanche, la transformation de locaux en pièces autonomes destinées à être louées à des personnes distinctes, est interdite.

La généralité des locaux compris dans l'ensemble immobilier ne pourra être utilisée ni pour y effectuer des actes de production industrielle, ni pour y exercer un commerce de détail. Par dérogation à cette règle, les boutiques pourront être utilisées pour l'exercice de n'importe quel commerce ou industrie, ainsi que les réserves commerciales du premier sous-sol.

Les co-propriétaires ou occupants devront veiller à ce que la sécurité et la tranquillité des autres personnes occupant l'immeuble, ne soient compromises ou troublées à aucun moment, par leur fait, celui des personnes de leur famille, de leurs invités, de leurs clients ou des gens à leur service.

Ils ne pourront avoir aucun animal malfaisant, malodorant, malpropre ou criard.

b) Bruits :

L'usage des appareils de radiophonie, électrophones est autorisé sous réserve de l'observation des règlements de ville et de police, et sous réserve également que le bruit en résultant ne soit pas percep-

tible par des voisins.

Tout bruit ou tapage, de quelque nature que ce soit, troublant la tranquillité des occupants, est formellement interdit, alors même qu'il aurait lieu dans l'intérieur des appartements.

Les co-propriétaires ne pourront faire ou laisser faire aucun travail avec ou sans machine-outil, de quelque genre que ce soit, qui soit de nature à nuire à la solidité de l'immeuble ou à gêner leurs voisins par le bruit, l'odeur, les vibrations ou autrement.

c) Utilisation des fenêtres et balcons :

Il ne pourra être étendu de linge aux fenêtres et balcons, aucun objet ne pourra être posé sur le bord des fenêtres et balcons. Les vases à fleurs devront être fixés et reposer sur des dessous étanches, de nature à conserver l'excédent d'eau, pour ne pas détériorer les murs, ni incommoder les voisins ou passants.

On devra se conformer aux règlements de police pour battre ou secouer les tapis et chiffons de nettoyage.

d) Harmonie des immeubles :

Les portes d'entrée des appartements, bureaux ou locaux commerciaux, les fenêtres et persiennes, les garde-corps, balustrades, rampes et barres d'appui des fenêtres et balcons, même la peinture, et d'une façon générale, tout ce qui contribue à l'harmonie de l'ensemble ne pourront être modifiés bien que constituant une " partie privative " sans l'autorisation du syndic, après avis du Conseil Syndical.

Cette autorisation du syndic et l'avis du Conseil Syndical, ne seront cependant pas requis en ce qui concerne l'aménagement et la décoration extérieure des locaux commerciaux représentés par les lots 2021, 2022, 2023, 2024, 3501, 3502, et toutes modifications ultérieures, sous réserve que les travaux en cause ne portent pas atteinte à l'harmonie générale de l'immeuble et à charge, pour les co-propriétaires desdits locaux commerciaux, d'en référer à l'architecte et d'en aviser le syndic.

La pose des stores est autorisée, sous réserve que la teinte figure au nombre de celles adoptées par l'assemblée générale des co-propriétaires.

Les tapis-brosses sur les paliers d'entrée, quoique fournis par chaque co-propriétaire, devront être d'un modèle unique arrêté par l'assemblée générale.

Le tout devra être entretenu en bon état et aux frais de chacun des copropriétaires.

e) Antennes :

Des antennes collectives radio et des antennes collectives de télévision seront installées sur le toit des bâtiments ; le raccordement devra être effectué aux frais de chaque co-proprétaire.

L'installation d'antennes individuelles extérieures ne sera pas autorisée.

f) Plaques indicatrices :

Les personnes exerçant une profession dans l'immeuble pourront apposer, dans le vestibule d'entrée, une plaque indiquant au public, leur nom, leur profession et le lieu où elles exercent leur activité. Le modèle de cette plaque sera arrêté par le syndic qui fixera l'emplacement où elles pourront être apposées.

g) Enseignes :

Les co-proprétaires des locaux commerciaux pourront être autorisés par le syndic à apposer des enseignes, réclames ou écriteaux, aux endroits, de modèles et de dimensions déterminés d'accord avec lui.

Toutefois les copropriétaires des locaux commerciaux représentés par les lots 2021, 2022, 2023, 2024, 3501, 3502, sont autorisés à installer des enseignes lumineuses, clignotantes ou non, signalant, de jour comme de nuit, l'emplacement du magasin, et dans les conditions suivantes :

- Enseignes verticales en drapeau (perpendiculairement à l'avenue Jean Jaurès) au droit du pignon ouest du bâtiment A bis, sur toute sa hauteur et d'une largeur maximale de un mètre cinquante centimètres.

- Enseignes horizontales, au droit de la façade des locaux commerciaux sur toute sa longueur et sur une hauteur maximale de un mètre cinquante centimètres.

Les propriétaires de ces lots feront leur affaire de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation de ces enseignes.

h) Réparations - Accès des ouvriers :

Les co-proprétaires devront souffrir, sans indemnité l'exécution des réparations qui deviendraient nécessaires aux "parties communes" quelle qu'en soit la durée et si besoin est, livrer accès aux architectes, entrepreneurs et ouvriers, chargés de surveiller, conduire ou faire ces travaux.

i) Libre accès :

En cas d'absence prolongée, tout occupant devra laisser les clés de son appartement, bureau ou local commercial, à la loge du gardien-chef, ou à une personne résidant effectivement dans la commune de la situation de l'immeuble. L'adresse de cette personne devra être portée à la connaissance du syndic. Le détenteur des clés sera autorisé à pénétrer dans l'appartement en cas d'urgence.

j) Radiateurs :

Chaque copropriétaire ne pourra, sans l'autorisation du syndic, remplacer les radiateurs se trouvant dans son lot par des appareils augmentant la surface de chauffe, ni augmenter le nombre de ces radiateurs.

k) Entretien des canalisations d'eau et robinetterie :

Afin d'éviter les fuites d'eau et les vibrations dans les canalisations, les robinets et chasses de cabinets d'aisances, devront être maintenus en bon état de fonctionnement et les réparations exécutées sans retard.

En cas de fuite, le propriétaire du local où elle se produirait devra réparer les dégâts et rembourser la dépense d'eau supplémentaire évaluée par le syndic.

Pendant les gelées, il ne pourra être jeté d'eau dans les conduits extérieurs d'évacuation.

l) Responsabilité :

Tout copropriétaire restera responsable, à l'égard des autres copropriétaires, des conséquences dommageables entraînées par sa faute ou sa négligence, et celle d'un de ses préposés ou par le fait d'un bien dont il est légalement responsable.

m) Ramonages :

Les conduits de fumée et les appareils qu'ils desservent, devront être ramonés suivant les règlements d'usage.

L'utilisation des poêles à combustion lente est formellement interdite.

Chaque copropriétaire sera responsable de tous les dégâts occasionnés à l'immeuble par un feu de cheminée qui se serait déclaré dans ses locaux. Dans cette hypothèse, tous travaux de réparations et de

reconstruction devront être faits sous la surveillance de l'architecte désigné par le syndic.

n) Surcharge des planchers :

Il ne pourra être placé ni entreposé aucun objet dont le poids excéderait la limite de charge des planchers afin de ne pas compromettre leur solidité ou celle des murs et de ne pas détériorer ou lézarder les plafonds.

c) Modifications :

Chaque copropriétaire pourra modifier comme bon lui semblera, la disposition intérieure de son appartement ou de son local commercial, ou des bureaux, mais il devra en aviser le syndic. Celui-ci pourra exiger que les travaux soient exécutés sous la surveillance de l'architecte qu'il désignera, dont les honoraires seront à la charge du copropriétaire faisant exécuter les travaux.

Toutefois, les copropriétaires des locaux commerciaux représentés par les lots 2021, 2022, 2023, 2024, 3501 et 3502, sont autorisés à modifier, comme bon leur semblera, la disposition intérieure desdits locaux, à charge d'en aviser simplement le syndic et sans que celui-ci ait à exiger la surveillance d'un architecte.

Ils devront prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas nuire à la solidité de l'immeuble, et ils seront responsables de tous affaissements et dégradations qui se produiraient du fait de ces travaux.

p) Terrasses :

Les copropriétaires qui bénéficient de la jouissance exclusive des terrasses, seront personnellement responsables de tous dommages, tels que fissures, fuites, etc... provenant de leur fait direct ou indirect et des aménagements, plantations et installations quelconques qu'ils auraient effectués. Ils supporteront en conséquence, tous les frais de remise en état qui s'avèreraient nécessaires.

En cas de carence, les travaux pourront être commandés par le syndic à leurs frais.

Seuls les gros travaux résultant d'une vétusté normale seront à la charge de la collectivité.

q) Jardins :

Les copropriétaires qui bénéficient de la

jouissance exclusive de jardins devront en respecter l'aspect général. Ils ne pourront modifier les plantations sans l'accord du syndic.

En cas de carence, les travaux d'entretien et de remise en état pourront être commandés à leurs frais, par le syndic.

CHAPITRE 3

=====

USAGE DES PARTIES COMMUNES

ARTICLE 10

Chacun des copropriétaires usera librement des parties communes suivant leur destination, mais sans faire obstacle aux droits des autres copropriétaires. Il en sera de même en ce qui concerne les parties communes dont l'usage est affecté également à la copropriété de l'ilot numéro deux, en vertu du cahier des charges existant entre la présente copropriété, et celle dudit ilot numéro deux.

Lorsqu'un copropriétaire a été autorisée par le règlement de copropriété, à faire usage d'une partie commune dans son intérêt privatif, il ne pourra être porté atteinte à ce droit privatif que par l'unanimité des copropriétaires.

Aucun des copropriétaires, occupants ou utilisateurs de l'ensemble, ne pourra encombrer les entrées, les vestibules, paliers et escaliers, passages, jardins, cours, aires de circulation et autres endroits communs, ni laisser séjourner quoi que ce soit sur ces parties de l'ensemble.

Les vestibules d'entrée ne pourront, en aucun cas servir de garages de bicyclettes, de motocyclettes ou de voitures d'enfants.

Les personnes utilisant les ascenseurs, devront se conformer aux dispositions d'usage et spécialement veiller à la fermeture des portes-palières.

Les tapis des escaliers, s'il en existe, pourront être enlevés tous les ans en été, pendant une période de trois mois, pour le battage, sans que les copropriétaires (et les locataires s'il en existe) puissent réclamer une indemnité quelconque.

Les propriétaires des locaux d'habitation ne pourront se faire livrer, après dix heures du matin, des matières sales ou encombrantes. Cette disposition ne s'appliquant pas aux locaux commerciaux.

Il ne devra être introduit dans l'immeuble, aucune matière dangereuse, insalubre ou malodorante.

D'une manière générale, les copropriétaires, occupants ou utilisateurs, devront respecter toutes les servitudes qui grèvent ou qui pourront grever la propriété.

Chaque copropriétaire sera personnellement responsable des dégradations faites aux parties communes, et d'une manière générale, de toutes les conséquences dommageables, susceptibles de résulter d'un usage abusif ou d'une utilisation non conforme à leur destination des parties communes, que ce soit par son fait, par le fait de son locataire, de son personnel ou des personnes se rendant chez lui.

Ces dispositions s'appliquent également aux membres de la copropriété de l'ilot numéro deux, ayant un droit d'usage sur ces parties communes de la présente copropriété.

TITRE 2

ETAT DE REPARTITION DES CHARGES

ARTICLE 11

Les dispositions du présent titre, ont pour objet :

- de définir les différentes catégories de charges.
- et pour chacune de ces catégories, de fixer :
- la ventilation qui doit en être faite, le cas échéant, entre la présente copropriété et la copropriété de l'ilot numéro deux.
- les lots entre lesquels elles doivent être réparties.
- la quotité que devra en supporter chacun des lots.

OBSERVATION FAITE que les locaux à usage commun recevront une quote-part de ces charges, lesquelles deviendront communes selon leur nature.

Il en sera ainsi pour les locaux à usage commun entre les îlots I et II

CHAPITRE 1

CHARGES GÉNÉRALES

I - DEFINITION

ARTICLE 12

Les charges générales comprennent toutes celles qui ne sont pas considérées comme spéciales aux termes du présent règlement.

Elles sont de deux sortes :

1) Celles concernant exclusivement l'ensemble immobilier dit Ilot I, objet du présent règlement de copropriété dénommées CHARGES GENERALES I, qui sont réparties exclusivement entre les copropriétaires de l'ilot I, sous réserve des exceptions ci-après énoncées.

2) Celles concernant à la fois l'ensemble immobilier dit Ilot I, objet du présent règlement de copropriété et la copropriété de l'ilot II, dénommées CHARGES GENERALES II.

Elles sont subdivisées en deux catégories, A et B.

Les modalités de répartition entre les deux copropriétés des CHARGES GENERALES II, sont définies par le cahier des charges existant entre les deux copropriétés.

CHARGES GENERALES I

Sont considérées comme " Charges générales I " :

a) Impôts - Les impôts, contributions et taxes, sous quelque forme et dénomination que ce soit, auxquels seront assujetties toutes les " parties communes ", de l'ensemble et même ceux afférents aux " parties privatives " tant, que, en ce qui concerne ces derniers, le service des Contributions Directes, ne les aura pas répartis entre les divers copropriétaires.

b) Servicss communs de l'ensemble immobilier - Les honoraires du syndic, et les frais nécessités par le fonctionnement du syndicat.

Les honoraires de l'architecte pour l'entretien courant des parties communes générales.

Les salaires du gardien-chef avec leurs accessoires et avantages en nature (logement, chauffage, éclairage) ainsi que toutes les rémunérations du personnel de service chargé du nettoyage, de l'entretien et du gardiennage des parties communes générales, les cotisations fiscales et sociales afférentes à ces salaires et rémunérations.

Les frais d'éclairage, de nettoyage, et d'entretien courant des cours, jardins, espaces verts, zones de circulation, passages, couloirs, escaliers à usage collectif escalator donnant sur l'avenue Jean-Jaurès, à l'exclusion de ceux compris dans les charges II.

Les frais de grosses réparations, réfection et de remplacement des cours, jardins, espaces verts, zones de circulation, passages, couloirs, escaliers, à usage collectif, non inclus dans l'un ou l'autre des bâtiments composant la copropriété ainsi que de l'escalator donnant sur l'avenue Jean Jaurès.

Les frais d'entretien, de réfection, de remplacement de toutes les canalisations communes, telles que celles d'eau, de gaz, d'électricité, de tout à l'égout à l'exclusion de celles comprises dans les charges II.

L'achat, l'entretien et le remplacement des poubelles.

Les frais d'entretien et de remplacement des installations électriques, à usage commun, la location, la pose et l'entretien des compteurs à usage collectif.

L'entretien, l'éclairage et le nettoyage du bureau et de l'appartement du gardien-chef et des autres locaux et éléments communs, et notamment :

- le monte-charge et sa machinerie située sous le bâtiment C, le quai de chargement, la guérite du gardien.

- le groupe électrogène situé au premier sous-sol.

Les locaux et installations de l'E.D.F. et leurs accès et dépendances:

- Le local situé au premier sous-sol, sous l'immeuble B, en face du local basse tension.

- Les deux locaux situés au premier sous-sol, sous l'immeuble B, derrière les ascenseurs.

- les locaux pour voitures d'enfants.

- les emplacements de vitrines situés dans le passage reliant l'avenue Jean Jaurès au Centre.

- le local de service situé au rez-de-chaussée, du Bâtiment B, au pied de l'escalier.

- les quatre locaux encadrant les ascenseurs au rez-de-chaussée du bâtiment B.

- le local de service en face des ascenseurs au rez-de-chaussée du bâtiment B.

- le hall de circulation entre les boutiques au rez-de-chaussée du bâtiment B.

- les locaux de service et locaux techniques et toilettes situés au premier étage du bâtiment B.

- le local de service au deuxième étage du bâtiment B.

La participation au titre des locaux communs dont les charges sont comprises dans les charges I - qui sont inclus dans les divers bâtiments aux frais

d'entretien, de réparation et de reconstruction de ces divers bâtiments en proportion du nombre de millièmes affectés à ce titre auxdits locaux dans chacun de ces bâtiments.

La quote-part affectée à la présente copropriété dans les charges générales II ci-après.

La présente énumération est purement énonciative et non limitative, toute charge commune non expressément classée parmi les charges II, étant considérée comme Charges I.

Toutefois, les lots numéros 2021, 2022, 2023, 2024, 3501 et 3502, n'utilisent en aucune façon les poubelles de l'ensemble immobilier, le monte-charge et ses dépendances situés dans le bâtiment C, le groupe électrogène situé au premier sous-sol, et les locaux pour voitures d'enfants, ne participeront pas aux frais afférents à ces éléments.

CHARGES GENERALES II

Elles se répartissent en deux catégories suivant leur utilisation.

Catégorie A :

Sont classés dans cette catégorie :

Les frais d'éclairage, de chauffage, de nettoyage et d'entretien, de réparation, de reconstruction et le cas échéant de gardiennage et d'assurance des locaux et éléments communs suivants :

- la sortie d'égoût située au premier sous-sol.
- le local commun au premier sous-sol, situé entre la sous-station de chauffage et le groupe électrogène.
- le local de réunions, les locaux de service, et les toilettes situés au premier étage du Centre.
- le local résidentiel situé au rez-de-chaussée du bâtiment B.
- le local résidentiel situé au premier étage du bâtiment B.

La participation au titre de ces locaux communs dont les charges sont comprises dans les charges II, et qui sont inclus dans les divers bâtiments, aux frais, d'entretien, de réparation et de reconstruction de ces divers bâtiments, en proportion du nombre de millièmes affectés à ce titre auxdits locaux, dans chacun de ces bâtiments.

Une fraction fixée à un pour cent (1%) des charges générales I, en raison de l'utilisation des locaux, services et éléments communs divers de la

présente copropriété au profit de la copropriété de l'îlot II.

La présente énonciation est strictement limitative.

Catégorie B :

Sont classés dans cette catégorie :

Les frais d'éclairage, de chauffage, de nettoyage, d'entretien, d'alimentation en eau chaude et froide, de réparation, de reconstruction, de gardiennage, d'assurance et de fonctionnement, y compris les frais de personnel le cas échéant, des locaux et éléments suivants dont l'usage est affecté à la présente copropriété et à celle de l'îlot II, en vertu du cahier des charges existant entre les deux :

- le jardin d'enfants situés sur la terrasse du bâtiment D, ses accès et dépendances.

- la piscine, la salle de gymnastique, les locaux divers, leurs accès et dépendances, situés au vingt sixième étage du bâtiment B.

La participation au titre des locaux communs ci-dessus aux frais d'entretien, de réparation et de reconstruction des bâtiments dans lesquels ils sont situés, en proportion du nombre de millièmes affectés à ce titre auxdits locaux dans chacun de ces bâtiments.

Les charges générales II seront ventilées par le cahier des charges entre les deux copropriétés - îlot I et îlot II - dans la proportion de : quatre vingt dix pour cent (90%) à l'îlot I- et de dix pour cent (10%) à l'îlot II, quelle que soit leur catégorie.

II - RÉPARTITION

ARTICLE 13

Les charges générales I seront réparties entre les copropriétaires au prorata des quotes-parts de copropriété contenues dans les lots, sous réserve des exceptions prévues au dernier alinéa du paragraphe " Charges générales I " de l'article 12 ci-dessus.

Toutefois, les copropriétaires qui aggraveraient les charges générales par leur fait, celui de leurs locataires ou des gens à leur service, supporteraient seuls les frais et dépenses ainsi occasionnés.

ARTICLE 14

Les charges générales II, sont réparties, savoir :

- Celles de la catégorie A, suivant la ventila-

tion du cahier des charges ci-dessus rappelée ; elles deviennent charges générales pour chacun des ilots conformément à cette ventilation.

- Celles de la catégorie B, suivant la ventilation du cahier des charges ci-dessus rappelée ; la part incombant à la présente copropriété est répartie entre les lots 2101 à 2192 inclus, 2521 à 2758 inclus, 3021 à 3090 inclus au prorata des quotés-parts de copropriété affectées à ces lots.

Les lots non compris dans cette répartition n'y participeront pas.

CHAPITRE 2

CHARGES D'ENTRETIEN DE REPARATION ET DE RECONSTRUCTION DES BATIMENTS

I - DEFINITION

ARTICLE 15

Les charges d'entretien, de réparation et de reconstruction comprennent :

1°) En ce qui concerne chacun des bâtiments

A - Abis - B - C - et D :

- les frais de réparations de toute nature, grosses ou menues, à faire aux gros murs (sauf cependant les menues réparations à faire aux gros murs à l'intérieur des appartements, locaux commerciaux et bureaux) et aux poteaux de soutènement situés au sous-sol, à la toiture, aux têtes de cheminées, aux canalisations d'eau, de gaz, d'électricité aux tuyaux du tout à l'égout, à ceux d'écoulement des eaux pluviales, à ceux conduisant les eaux ménagères au tout à l'égout (sauf pour les parties intérieures à l'usage exclusif et particulier de chaque appartement ou locaux en dépendant, aux vide-ordures, à la porte d'entrée, aux couloirs.

- Les réparations nécessitées sur les engorgements dans les conduits des cabinets d'aisances et celles nécessitées aux conduits de fumée par les feux de cheminée, lorsque la cause ne pourra en être exactement déterminée.

- les frais de ravalement des façades, auxquels s'ajouteront, mais seulement lorsqu'ils seront la conséquence d'un ravalement général, les frais de peinture et de réparation des extérieurs, des fenêtres, des persiennes, des garde-corps et fenêtres, de chaque appartement bien que ces choses soient " parties privatives ".

- Les frais d'entretien et de réparation et de reconstruction des balcons, appuis des balcons ou

balustrades et ce, même pour les frais afférents aux balcons réservés à l'usage exclusif de propriétaires déterminés, bien qu'ils soient alors " parties privatives".

- Les primes d'assurances énumérées au chapitre relatif aux " assurances ".

- et d'une manière générale, tous frais directs ou indirects, d'entretien, de réparations ou de reconstruction de chacun des bâtiments.

2°) En ce qui concerne le bâtiment dénommé " Centre " :

Outre les frais énumérés au premierement ci-dessus lorsqu'ils existent, les frais de réparation ou de réfection de la dalle formant le sol du rez-de-chaussée, à concurrence de la moitié des dépenses occasionnées à ce titre. Toutes les autres dépenses concernant des aménagements compris dans le bâtiment dénommé " Centre " sont comprises dans les charges spéciales " Centre ".

3°) En ce qui concerne le bâtiment dénommé " Sous-sol ".

- les frais d'entretien, de réparation, de réfection des murs et du sol, du revêtement de la rampe d'accès, des escaliers, exclusion faite des poteaux qui traversent ledit local en vue de supporter la superstructure des divers bâtiments.

- les frais de réparation ou de réfection de la dalle formant le plafond du premier niveau de sous-sol sous le bâtiment dénommé " Centre " à concurrence de la moitié des dépenses occasionnées à ce titre.

Toutefois, les locaux commerciaux assurant l'entretien de leur propre façade, ne participeront finalement aux frais relatifs au ravalement qu'à concurrence de cinq pour cent (5%) de la charge théorique leur incombant le surplus étant réparti sur les autres lots. Ils ne participeront que dans la même proportion aux frais relatifs aux balcons. Les locaux n'ayant pas accès aux vide-ordures ne participeront pas aux frais les concernant, ces frais seront répartis entre les autres lots.

II - REPARTITION

ARTICLE 16

Les charges d'entretien, de réparation et de reconstruction du corps de bâtiment dénommé " A - Abis " seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 2001 à 2013, 2021 à 2036, 2041 à 2044, 2101 à 2192, inclus; les charges générales I, et les charges générales II, catégorie B, ces deux catégories de charges

y participant au titre des locaux à usage commun situés dans le bâtiment A.

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

ARTICLE 17

Les charges d'entretien, de réparation et de reconstruction du corps de bâtiment B, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 2501, 2502, 2511, 2512, 2521 à 2758 inclus, les charges générales I et les charges générales II, catégories A et B, (ces trois catégories de charges y participant au titre des locaux à usage commun situés dans le bâtiment B).

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

ARTICLE 18

Les charges d'entretien, de réparation et de reconstruction du corps de bâtiment dénommé C, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 3001 à 3005 inclus, 3011 à 3014 inclus, 3021 à 3090 inclus, et les charges générales I (ces dernières y participant au titre des locaux à usage commun situés dans le bâtiment C).

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

ARTICLE 19

Les charges d'entretien, de réparation et de reconstruction du corps de bâtiment dénommé D, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 3501, 3502, 3503 et 3504, les charges générales I, et les charges générales II -catégorie B- (ces deux catégories de charges y participant au titre des locaux à usage commun situés dans le bâtiment D).

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

ARTICLE 20

Les charges d'entretien, de réparation, et de

reconstruction du corps de bâtiment dénommé " Centre " seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 3551 à 3563, les charges générales I et les charges générales II (catégorie A) (ces deux catégories de charges y participant au titre des locaux à usage commun situés dans le Centre).

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

ARTICLE 21

Les charges d'entretien , de réparation et de reconstruction du bâtiment dénommée " Sous-sol " seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 1 à 676 inclus et 1001 à 1400 inclus.

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

CHAPITRE 3

CHARGE D'ENTRETIEN DES ESCALIERS
TAPIS ET ASCENSEURS

I - DEFINITION

ARTICLE 22

Les charges d'entretien des escaliers, tapis et ascenseurs, comprennent :

- les dépenses entraînées par le ravalement intérieur des cages d'escaliers et de leurs paliers.
- l'entretien, les réparations et même le remplacement des ascenseurs, de leurs agrès, accessoires et machineries et des tapis posés dans les escaliers principaux (mais non ceux des portes palières qui sont personnels aux propriétaires).
- les réparations nécessitées par l'usure des marches des escaliers.
- les frais de consommation d'électricité occasionnés par les ascenseurs.
- le coût de la location des compteurs.
- l'assurance contre les accidents causés par les ascenseurs.

II - REPARTITION

ARTICLE 23

Les charges d'entretien des escaliers, de leurs tapis s'il en existe, et des ascenseurs situés dans le bâtiment A - Abis (à l'exclusion de ceux affectés à la desserte des seuls bureaux) seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 2102 à 2132 inclus pour la cage I, lots numéros 2133 à 2162 inclus pour la cage 2, et 2163 à 2192 inclus pour la cage 3 dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront pas.

ARTICLE 24

Les charges d'entretien des escaliers, de leurs tapis s'il en existe, et des ascenseurs situés dans le bâtiment B et destinés à desservir les étages supérieurs, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 2521 à 2758 inclus, les charges générales I, et les charges générales II - catégorie B- en raison de l'utilisation de ces escaliers et ascenseurs pour desservir des parties à usage commun.

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront pas.

ARTICLE 25

Les charges d'entretien des ascenseurs situés dans le bâtiment C, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 3024 à 3058 inclus pour la cage 6, et 3063 à 3090 inclus pour la cage 7 dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront pas.

ARTICLE 26

Les charges d'entretien des ascenseurs situés dans le bâtiment B et destinés à desservir les sous-sols, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 1 à 676 inclus, 1001 à 1400 inclus, 2001 à 2013 inclus, 2501 à 2.502, 3001 à 3005, et les charges générales I (ces dernières y participant en raison de l'utilisation de ces ascenseurs pour faire communiquer entre eux des locaux à usage collectif.

Cette répartition aura lieu dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront pas.

CHAPITRE 4

CHARGES DE CHAUFFAGE

I- DEFINITION - VENTILATION

ARTICLE 27

Les charges de chauffage comprennent, dans la mesure où elles existent, les dépenses d'entretien de réparation et le cas échéant, de remplacement des installations de chauffage central, le prix du mazout, et autres combustibles, le coût de l'eau, celui de l'électricité consommés, les salaires du chauffeur et les charges sociales y afférentes, dans la proportion ci-après définie.

La ventilation entre le prix de revient du chauffage et le prix de revient de l'eau chaude sera déterminée par les dépenses effectives. Si ce calcul s'avère impossible, l'eau chaude sera forfaitairement réputée coûter le prix indiqué pour la période correspondante par le journal " La Chambre des propriétaires " sous déduction de quinze pour cent (15%). Au cas où cette publication ne continuerait pas à paraître l'assemblée générale des copropriétaires désignerait une autre publication de référence.

Le prix total de l'eau chaude, calculé sur la base forfaitaire ci-dessus établie et déterminé par un compteur général d'eau chaude, sera déduit des dépenses afférentes à la fois à l'eau chaude et au chauffage central, et le solde sera considéré comme constituant les dépenses et chauffage central.

II - REPARTITION

ARTICLE 28

Les charges de chauffage central seront réparties entre les différents copropriétaires des lots numéros 2025 à 2036 inclus, 2041 à 2044 inclus, 2101 à 2192 inclus, 2511, 2512, 2521 à 2758, 3011 à 3014 inclus, 3021 à 3090 inclus, 3503 à 3504, 3551 à 3563 inclus, les charges générales I et les charges générales II, en raison du chauffage de parties à usage commun et la copropriété de l'îlot II, en raison de l'utilisation qui est faite par celle-ci de l'installation de chauffage conformément aux dispositions du cahier des charges.

La répartition de ces charges est faite au prorata de la surface de chaque lot, dans les proportions indiquées au tableau ci-après annexé.

Les charges de chauffage central seront acquittées même par les copropriétaires qui se chaufferaient par leurs propres moyens ou qui déclareraient ne pas vouloir être chauffés. Aucun abattement ne sera consenti dans le cas d'absence temporaire au cours d'une campagne de chauffe.

Toutefois, les copropriétaires qui s'absenteraient pendant la durée d'une campagne de chauffe, et pour autant que leurs radiateurs ne fonctionnent pas, ne participeraient aux charges du combustible et au salaire du chauffeur que dans une proportion de soixante pour cent, à condition de prévenir le syndic deux mois au moins avant le début de la campagne de chauffe.

Aucune exception ne sera admise à la contribution obligatoire des copropriétaires dans les dépenses d'entretien, de réparation ou de remplacement du matériel, même en cas d'absence pendant plusieurs campagnes de chauffe consécutives, quel qu'en soit le nombre.

Les lots dont la consommation de chauffage sera déterminée par un compteur divisionnaire supporteront une quote-part des dépenses énumérées à l'article 27 ci-dessus, proportionnellement au montant de leur consommation ainsi déterminée, par rapport à la consommation totale.

Les lots autres que ceux compris dans la répartition du tableau ci-après annexé et que ceux affectés d'un compteur divisionnaire n'y participeront pas.

CHAPITRE 5

CHARGES D'EAU CHAUDE

ARTICLE 29

Les frais d'eau chaude seront déterminés dans les conditions prévues à l'article 27 ci-dessus.

Ces charges seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 2025 à 2036 inclus, 2041 à 2044 inclus, 2101 à 2192 inclus, 2511, 2512, 2521 à 2758 inclus, 3011 à 3014 inclus, 3021 à 3090 inclus, 3503, 3504, 3551 à 3563 inclus, les charges générales I et les charges générales II, (en raison de l'utilisation d'eau chaude par des locaux à usage commun de la copropriété de l'îlot II en raison de l'utilisation de l'eau chaude qui est faite par celle-ci).

La répartition en sera faite dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots dont la consommation d'eau chaude sera déterminée par un compteur divisionnaire supporteront une quote-part des dépenses de cette catégorie, proportionnellement au montant de leur consommation ainsi déterminée, par rapport à la consommation totale.

Les lots autres que ceux compris dans la répartition du tableau ci-après annexé et que ceux affectés d'un compteur divisionnaire, n'y participeront pas.

CHAPITRE 6

=====

CHARGES D'EAU FROIDE

ARTICLE 30

Les charges d'eau froide comprennent le prix de l'eau froide consommée par les occupants de chaque appartement ou autre local.

ARTICLE 31

Les charges d'eau froide seront réparties entre les copropriétaires des lots 2025 à 2036 inclus, 2041 à 2044 inclus, 2101 à 2192 inclus, 2511, 2512, 2521 à 2758 inclus, 3011 à 3014 inclus, 3021 à 3090, 3503 à 3504 inclus, 3551 à 3563 inclus, au prorata de la surface des lots, les charges générales I, et les charges générales II, en raison de l'utilisation d'eau froide par des locaux à usage commun. La répartition en sera faite dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Toutefois, s'il est installé un compteur divisionnaire permettant de mesurer la quantité d'eau froide consommée par l'ensemble des occupants d'un bâtiment déterminé, les dispositions ne s'appliqueront pas aux copropriétaires dont les lots composeront ce bâtiment.

Dans ce cas, la consommation déterminée par ce compteur divisionnaire sera répartie entre les copropriétaires de ce bâtiment, seulement, au prorata de la surface des lots.

ARTICLE 32

Si un compteur individuel est installé dans chacun des locaux composant l'ensemble immobilier, les dispositions de l'article 31 ne s'appliqueront pas.

Dans cette hypothèse, chaque copropriétaire sera redevable envers le syndicat principal du coût de l'eau froide consommée dans son local.

ARTICLE 33

Pour l'application des deux articles qui précèdent, les différences susceptibles d'exister entre les indications du compteur général d'une part, et d'autre part, le total des consommations relevé soit par les compteurs divisionnaires, soit par les compteurs individuels, seront réparties entre ces derniers au prorata de leurs indications respectives.

Le compteur mesurant la quantité d'eau consommée par l'installation de chauffage et d'eau chaude, constituera un compteur divisionnaire.

CHAPITRE 7

CHARGES SPECIALES AU SOUS SOL

I - DEFINITION

ARTICLE 34

Les charges des services communs spéciales au sous-sol, comprennent : le salaire du gardien s'il en existe, les accessoires de sa rémunération, les frais d'entretien courant et d'éclairage des locaux, la consommation d'eau constatée par un compteur spécial.

II - REPARTITION

ARTICLE 35

Les charges des services communs au sous-sol, seront réparties entre les copropriétaires des lots numéros 1 à 676 inclus, 1001 à 1400 inclus, 2001 à 2013 inclus, 2501 et 2502, 3001 à 3005 inclus, dans les proportions du tableau ci-après annexé.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

CHAPITRE 8

CHARGES SPECIALES AU CENTRE

I - DEFINITION

ARTICLE 36

Les charges des éléments à usage commun situés dans le centre comprennent : l'entretien des espaces verts, l'entretien courant des aires de circulation, l'entretien du bassin et de la fontaine, la consommation d'eau constatée par un compteur spécial, l'éclairage.

II - REPARTITION

ARTICLE 37

Les charges des éléments à usage commun situés dans le centre sont réparties entre tous les copropriétaires au prorata des quotes-parts de copropriété incluses dans les lots.

CHAPITRE 9

CHARGES SPECIALES
AUX BUREAUX

I - DEFINITION

ARTICLE 38

Les charges spéciales aux locaux à usage de bureaux comprennent :

- l'entretien, la réparation et éventuellement, le remplacement de l'installation de climatisation qui leur est propre et du local où il est placé.
- l'entretien courant des halls et escaliers et locaux de service desservant exclusivement ces bureaux.
- l'éclairage des parties communes aux bureaux et le cas échéant, la consommation d'eau constatée par un compteur spécial, et le gardiennage.

II - REPARTITION

ARTICLE 39

Les charges spéciales aux locaux à usage de bureaux seront réparties entre les copropriétaires des lots 2041 à 2044 inclus, et 3503 à 3504 inclus, au prorata des quotes-parts de parties communes comprises dans ces lots.

Les lots non compris dans la présente répartition n'y participeront en rien.

CHAPITRE 9

REPRISE DES VESTIGES

ARTICLE 40

En cas de réparation, de reconstitution d'un élément d'équipement ou de reconstruction d'un corps de bâtiment la valeur de reprise ou le produit de la vente des vieux matériaux ou vestiges, bénéficiera aux seuls copropriétaires qui auront à supporter les frais des travaux.

TITRE 3

MUTATIONS DE PROPRIETE ET
DE JOUISSANCE
CONSTITUTION DE DROIT DE JOUISSANCE
SUR LES PARTIES COMMUNES
CONSTITUTION DE DROITS REELS
SUR LES PARTIES PRIVATIVES

CHAPITRE 1

OPPOSABILITE DU REGLEMENT
DE COPROPRIETE AUX TIERS

ARTICLE 41

Le présent règlement de copropriété et les modifications qui pourraient y être apportées, ainsi que le cahier des charges existant entre la présente copropriété et la copropriété de l'ilot II, seront, à compter de leur publication au fichier immobilier, opposables aux ayants-cause à titre particulier des copropriétaires.

Quand bien même le présent règlement de copropriété et ses éventuels modificatifs n'auraient pas été publiés, ils seraient néanmoins opposables auxdits ayants-cause qui, après en avoir eu préalablement connaissance, auraient adhéré aux obligations en résultant.

Les dispositions ci-dessus rapportées s'appliquent à l'état descriptif de division et à ses modificatifs.

CHAPITRE 2

MUTATIONS DE PROPRIETE

ARTICLE 42

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent non seulement aux mutations qui portent sur le droit de propriété, mais encore à celles qui ont pour objet l'un de ses démembrements, c'est à dire la nue-propriété, l'usufruit et les droits d'usage et d'habitation.

SECTION 1

COMMUNICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE
DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
ET DU CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 43

DOCUMENTS PUBLIES

Le règlement de copropriété et ses modificatifs ainsi que le cahier des charges existant entre la présente copropriété et la copropriété de l'ilot II, qui auront été effectivement publiés à l'époque ou sera dressé un acte conventionnel réalisant ou constatant le transfert de propriété d'un lot ou d'une fraction de lot, devront être préalablement à la régularisation de l'acte, portés à la connaissance du nouveau propriétaire ou du nouveau titulaire des droits cédés. Mention expresse devra en être portée à l'acte. Le tout, à peine d'engager, le cas échéant, la responsabilité du disposant envers le nouveau propriétaire ou le cessionnaire.

ARTICLE 44

DOCUMENTS NON ENCORE PUBLIES

Les prescriptions qui figurent à l'article précédent devront être suivies à l'égard du règlement de copropriété et de ses modificatifs, ainsi que du cahier des charges, qui n'auront pas encore été publiés au moment où sera dressé un acte conventionnel réalisant ou constatant le transfert de propriété d'un lot ou d'une fraction de lot. En outre, le disposant devra exiger du nouveau propriétaire ou du cessionnaire, qu'il adhère aux termes de l'acte, aux obligations susceptibles de résulter des documents non encore publiés. Le tout, à peine d'engager, le cas échéant, la responsabilité du disposant vis à vis du syndicat.

ARTICLE 45

Les dispositions contenues dans les deux articles précédents s'appliquent à l'état descriptif de division et à ses modificatifs, ainsi qu'au cahier des charges.

SECTION 2

LES MUTATIONS DE PROPRIETE
ET LES CHARGES

§ I - Obligation aux charges :

ARTICLE 46

En cas de mutation, l'ancien copropriétaire reste tenu au paiement de toutes les créances du syndicat qui, à la date de la mutation, sont liquides et exigibles, qu'il s'agisse de provision ou de paiement définitif.

L'ancien propriétaire ne peut exiger la restitution, même partielle, de sommes versées à titre d'avance ou de provisions:

Le nouveau copropriétaire est tenu au paiement des créances du syndicat, qui deviennent liquides et exigibles après la mutation.

Les sommes restant disponibles sur les provisions versées par l'ancien copropriétaire, sont imputées sur ce dont le nouveau copropriétaire devient débiteur envers le syndicat.

Les dispositions qui précèdent s'appliqueront à toutes les mutations, qu'elles aient lieu à titre particulier ou à titre universel, à titre gratuit ou à titre onéreux.

§ 2 - Information des parties :

ARTICLE 47

En vue de l'information des parties, le syndic peut être requis de délivrer un état daté indiquant d'une manière même approximative et sous réserve de l'apurement des comptes :

a) les sommes qui correspondent à la quote-part du cédant :

- dans les charges dont le montant n'est pas encore liquidé ou devenu exigible à l'encontre du syndicat.

- dans les charges qui résulteront d'une décision antérieurement prise par l'assemblée générale mais non encore exécutée.

b) éventuellement, le solde des versements effectués par le cédant à titre d'avance ou de provision.

La réquisition de délivrer cet état peut être faite lorsqu'est envisagé un acte conventionnel devant réaliser ou constater le transfert de propriété d'un lot ou d'une fraction de lot. Elle peut émaner du notaire chargé de recevoir l'acte, ou du copropriétaire qui se propose de disposer de son droit en tout ou en partie. Quel que soit le requérant, le syndic adresse l'état au notaire chargé de recevoir l'acte.

§ 3 - Mutations à titre onéreux - Droit d'opposition du syndicat à la remise des fonds :

ARTICLE 48

Lors de la mutation à titre onéreux d'un lot, et si le vendeur n'a pas présenté au notaire un certificat

du syndic ayant moins de un mois de date, attestant qu'il est libre de toute obligation à l'égard du syndicat, avis de la mutation doit être donné au syndic de l'immeuble, par lettre recommandée avec avis de réception, à la diligence de l'acquéreur. Avant l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la réception de cet avis, le syndic peut former, au domicile élu, par acte extra-judiciaire, opposition au versement des fonds pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire. Cette opposition à peine de nullité, énoncera le montant et les causes de la créance et contiendra élection de domicile dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de la situation de l'immeuble. Aucun paiement ou transfert amiable ou judiciaire de tout ou partie du prix, ne sera opposable au syndic ayant fait opposition dans ledit délai.

Pour l'application des dispositions qui précèdent, il n'est tenu compte que des créances du syndicat effectivement liquides et exigibles à la date de la mutation.

Lorsque le syndic s'est opposé, dans les conditions ci-dessus prévues, au paiement du prix de vente d'un lot ou d'une fraction de lot, pour une créance inférieure au montant de ce prix, les effets de l'opposition ainsi formée peuvent être limités, par ordonnance du président du Tribunal de Grande Instance, statuant en référé, conformément aux dispositions de l'article 567 du Code de procédure civile, au montant des sommes restant dues au syndicat par l'ancien propriétaire.

SECTION 3

NOTIFICATION DES MUTATIONS ELECTION DE DOMICILE

ARTICLE 49

NOTIFICATION DES MUTATIONS

Tout transfert de propriété d'un lot ou d'une fraction de lot, toute constitution sur ces derniers d'un droit d'usufruit, de nue propriété, d'usage ou d'habitation tout transfert de l'un de ces droits est notifié, sans délai, au syndic, soit par les parties, soit par le notaire qui établit l'acte, soit par l'avoué qui a obtenu la décision judiciaire, acte ou décision qui, suivant le cas, réalise, atteste, constate ce transfert ou cette constitution.

Cette notification comporte la désignation du

lot ou de la fraction de lot intéressé, ainsi que l'indication des nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire de droit, et le cas échéant, du mandataire commun prévu à l'article 80 du présent règlement.

ARTICLE 50

ELECTION DE DOMICILE
PAR LES NOUVEAUX COPROPRIETAIRES

Tout nouveau copropriétaire ou titulaire d'un droit d'usufruit ou de nue propriété sur un lot, ou une fraction de lot doit notifier au syndic de son domicile réel ou élu en France métropolitaine, faute de quoi, ce domicile sera considéré de plein droit, comme étant élu dans la loge du concierge de l'immeuble.

SECTION 4

MODIFICATION DES LOTS

ARTICLE 51

Les copropriétaires pourront échanger entre eux, des éléments détachés de leurs lots ou en céder aux propriétaires voisins, ou encore diviser leurs locaux en plusieurs lots. Ils auront la faculté de modifier en conséquence, la quote-part des charges de toute nature afférente aux locaux en question, à la condition que le total reste inchangé.

Toutefois, la nouvelle répartition des charges résultant des modifications ainsi effectuées, sera, par application de l'article 11 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, soumise à l'approbation de l'assemblée statuant à la majorité prévue par l'article 146 du présent règlement.

Bien entendu, tout copropriétaire de plusieurs lots jouira de la faculté de modifier la composition de ses lots mais sous les mêmes conditions.

Toute modification des lots devra faire l'objet d'un acte modificatif de l'état descriptif de division.

En cas de division d'un lot, cet acte attribuera un numéro nouveau à chacune des parties du lot divisé, lesquelles formeront autant de lots distincts.

De même, en cas de réunion, de plusieurs lots, pour former un lot unique, l'acte modificatif attribuera à ce dernier un nouveau numéro. Toutefois, la réunion de plusieurs lots en un lot unique ne pourra avoir lieu que si cette réunion est susceptible d'être publiée au fichier

immobilier, ce qui implique que les lots réunis ne soient pas grevés de droits ou charges différents publiés au fichier immobilier.

Dans l'intérêt commun des futurs copropriétaires et de leurs ayants-cause, il est stipulé qu'au cas où l'état descriptif de division ou le règlement de copropriété viendrait à être modifié, une expédition de l'acte modificatif rapportant la mention de publicité foncière devra être remise :

1 - au syndic de la copropriété alors en fonction, et le cas échéant, au syndic du syndicat secondaire intéressé.

2 - au notaire détenteur de l'original des présentes, ou à son successeur, pour en être effectué le dépôt en suite de celles-ci, au rang de ses minutes.

Le coût de ces expéditions et de l'acte de dépôt au rang des minutes dudit notaire, sera à la charge du ou des copropriétaires ayant opéré cette modification.

CHAPITRE 3

=====

LOCATIONS

ARTICLE 52

Le copropriétaire qui consentira une location de son lot, devra donner connaissance au locataire des articles 9 et 10 du présent règlement et l'obliger à exécuter les prescriptions de ces articles.

L'entrée dans les lieux pourra être refusée au locataire, tant que le copropriétaire intéressé n'aura pas avisé le syndic, de la location par lui consentie.

ARTICLE 53

Le copropriétaire bailleur restera solidairement responsable du fait ou de la faute de ses locataires ou sous locataires. Il demeurera seul redevable de la quote-part afférente à son lot dans les charges définies au présent règlement, comme s'il occupait personnellement les lieux loués.

ARTICLE 54

Les dispositions du présent chapitre sont applicables aux autorisations d'occuper qui ne constitueraient pas des locations.

CHAPITRE 4

=====

CONSTITUTION DE DROITS DE
JOUISSANCE SUR LES PARTIES COMMUNES

ARTICLE 55

Lorsque par suite de la réunion de plusieurs lots entre les mains d'un seul copropriétaire, une partie commune affectée à l'usage exclusif des lots ainsi réunis se trouverait ne plus devoir être utilisée que par le copropriétaire unique de ces lots, ledit copropriétaire pourra solliciter de l'assemblée générale des copropriétaires, un droit de jouissance exclusif et privatif sur la partie commune en question. L'assemblée pourra autoriser, le cas échéant, et si la disposition des lieux s'y prête, le copropriétaire à clore la partie commune dont le droit de jouissance lui sera ainsi conféré.

Cette autorisation sera valable pour une durée déterminée.

Elle comportera obligation à la charge du copropriétaire d'assurer l'entretien de cette partie commune, et toutes les réparations qui incombent normalement au propriétaire d'un lot privatif.

A l'expiration de la durée pour laquelle l'autorisation lui a été accordée, il devra remettre les lieux dans l'état où ils se trouvaient lorsqu'il s'en est vu attribuer la jouissance exclusive.

CHAPITRE 5

CONSTITUTION DE DROITS REELS

ARTICLE 56

COMMUNICATION DU REGLEMENT DE
COPROPRIETE ET DE L'ETAT DESCRIPTIF DE
DIVISION

Par application de l'article 4 du décret n° 67-223 du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept, tout acte conventionnel réalisant ou constatant la constitution d'un droit réel, sur un lot ou une fraction de lot, doit mentionner expressément que le titulaire du droit a eu préalablement connaissance, s'ils ont été publiés dans les conditions prévues par l'article 13 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, du règlement de co-proprieté ainsi que des actes qui l'ont modifié.

Il en est de même en ce qui concerne l'état descriptif de division et les actes qui l'ont modifié,

lorsqu'ils existent et ont été publiés, et du cahier des charges.

TITRE 4

ADMINISTRATION DES PARTIES COMMUNES

CHAPITRE 1

SYNDICAT

ARTICLE 57

La collectivité des copropriétaires est constituée en un syndicat doté de la personnalité civile.

Ce syndicat a pour objet la conservation de l'immeuble et l'administration des parties communes.

Il a qualité pour agir en justice, tant en demandant qu'en défendant, même contre certains des copropriétaires.

Il peut modifier le présent règlement de copropriété comme il sera dit au Chapitre I du titre 5.

ARTICLE 58

Les décisions qui sont de la compétence du syndicat, sont prises par l'assemblée des copropriétaires et exécutées par le syndic, comme il sera expliqué plus loin.

ARTICLE 59

Le syndicat des copropriétaires est régi par la loi n° 65-557 du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, et le décret n° 67-223 du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept.

ARTICLE 60

Le syndicat doit comprendre au moins deux copropriétaires. Il prend naissance dès que cette situation sera réalisée. Si elle venait à cesser, le syndicat prendrait fin.

ARTICLE 61

Son siège est dans la loge du gardien-chef de l'ensemble immobilier.

CHAPITRE 2

ASSEMBLEES GENERALES
DES COPROPRIETAIRES

SECTION 1

EPOQUE DES REUNIONS

ARTICLE 62

Les copropriétaires se réuniront en assemblée générale au plus tard un mois après la date à laquelle le syndicat aura pris naissance.

ARTICLE 63

Dans cette première réunion, l'assemblée nommera le syndic, fixera le chiffre de sa rémunération et arrêtera le budget prévisionnel pour le temps restant à courir sur l'exercice en cours.

ARTICLE 64

Par la suite, il sera tenu au moins une fois chaque année, une assemblée générale des copropriétaires.

ARTICLE 65

L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement par le syndic aussi souvent qu'il le jugera utile.

Le syndic devra convoquer l'assemblée générale chaque fois qu'il en sera requis par le conseil syndical ou par un ou plusieurs copropriétaires représentant au moins un quart des voix de tous les copropriétaires.

SECTION 2

CONVOCATIONS

§ - I - Personnes habilitées à convoquer

l'assemblée :

ARTICLE 66

Le syndic convoque l'assemblée générale.

ARTICLE 67

Le président du conseil syndical est en droit de convoquer l'assemblée générale après avoir mis le syndic en demeure de le faire, en précisant les questions dont l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée est demandée et si cette mise en demeure est restée infructueuse pendant plus de huit jours.

ARTICLE 68

Un ou plusieurs copropriétaires représentant

au moins un quart des voix de tous les copropriétaires peuvent provoquer la réunion de l'assemblée générale des copropriétaires. Ils en font la demande au syndic en précisant les questions dont l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée est demandée. Cette demande vaut mise en demeure au syndic.

Si la mise en demeure au syndic ainsi effectuée reste infructueuse, pendant plus de huit jours, tout copropriétaire adresse une nouvelle demande au président du conseil syndical. Cette demande précise les questions dont l'inscription à l'ordre du jour est demandée. Elle vaut mise en demeure au président du conseil syndical.

Si cette nouvelle demande reste infructueuse pendant plus de huit jours, tout copropriétaire peut provoquer la convocation dans les conditions prévues à l'article 50 du décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept. Conformément à ce texte, le Président du Tribunal de Grande Instance, statuant en matière de référé, peut, à la requête de tout copropriétaire, habiliter un copropriétaire ou un mandataire de justice à l'effet de convoquer l'assemblée générale. Dans ce cas, il peut charger ce mandataire de présider l'assemblée. L'assignation est délivrée au syndic, et, le cas échéant, au Président du conseil syndical.

Dans le cas où le conseil syndical ne serait pas pourvu d'un président, tout copropriétaire pourrait provoquer la convocation dans les conditions prévues à l'article 50 du décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept, une fois expiré le délai de huit jours qui suit la mise en demeure au syndic.

§ 2 - Contenu des convocations - Documents

annexes :

ARTICLE 69

La convocation contient l'indication du lieu, date et heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour, lequel précise chacune des questions soumises à la délibération de l'assemblée.

ARTICLE 70

Sont notifiés, au plus tard en même temps que l'ordre du jour :

1° - Le compte des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé, un état des dettes et créances et la situation de la trésorerie, lorsque l'assemblée est appelée à approuver les comptes.

2°- Le budget prévisionnel accompagné des documents prévues au premierement ci-dessus, lorsque l'assemblée est appelée à voter les crédits du prochain exercice.

3°- Le projet de règlement de copropriété, de l'état descriptif de division, de l'état de répartition des charges ou le projet de modification desdits actes, lorsque l'assemblée est appelée, suivant le cas, à établir ou à modifier ces actes, notamment s'il est fait application des articles 51 al.2-142, 146, 155, 156 du présent règlement et de l'article 30 (alinéa 3) de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, visé à l'article 153 du présent règlement.

4°- Les conditions essentielles du contrat proposé, lorsque l'assemblée est appelée à approuver ou à autoriser une transaction, un devis ou un marché pour la réalisation de travaux ou l'un des contrats visés aux articles 150-147, 149-117 et 127 du présent règlement.

5°- Le projet de résolution, lorsque l'assemblée est appelée à statuer sur l'une des questions visées aux articles 129 al.2-89- 88C du présent règlement, des articles 30, alinéas 1 et 2, 35 et 37, alinéas 3 et 4 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, visés à l'article 153 du présent règlement, et à l'article 154 alinéa 2, du présent règlement, ou à autoriser, s'il y a lieu, le syndic à introduire une demande en justice.

§ 3 - Ordre du jour complémentaire :

ARTICLE 71

Dans les six jours de la convocation, tout copropriétaire ou le conseil syndical, peut notifier à la personne qui a convoqué l'assemblée, les questions dont il demande l'inscription à l'ordre du jour.

Celui qui fait usage de cette faculté doit, en même temps, notifier à la personne qui a convoqué l'assemblée générale, le ou les documents prévus à l'article précédent, qui correspondent à la question sur laquelle il est demandé que l'assemblée soit appelée à statuer.

La personne qui convoque l'assemblée générale doit notifier aux membres de cette assemblée, cinq jours au moins avant la date de la réunion, un état des questions dont l'inscription à l'ordre du jour a été requise.

Elle doit, en même temps, notifier aux mêmes personnes les documents annexes ci-dessus prévus.

§ 4 - Délai de convocation - Formes -

ARTICLE 72

Sauf urgence, la convocation est notifiée au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Cette convocation a lieu dans les formes prévus à l'article 69 du présent règlement.

§ 5 - Personnes à convoquer :

ARTICLE 73

Tous les copropriétaires doivent être convoqués à l'assemblée générale.

Les mutations ne sont opposables au syndicat qu'à compter du moment où elles ont été notifiées au syndic. La convocation régulièrement adressée à l'ancien copropriétaire, antérieurement à la notification de la mutation survenue, n'a pas à être recommencée : elle vaut à l'égard du nouveau copropriétaire.

En cas d'indivision ou d'usufruit d'un lot, la convocation est valablement adressée au mandataire commun prévu à l'article 80.

Lorsqu'une société est propriétaire de plusieurs lots dont elle attribue la jouissance à ses associés, chacun de ceux-ci reçoit notification des convocations ainsi que des documents annexes ci-dessus visés. A cet effet, le représentant légal de la société est tenu de communiquer, sans frais, au syndic, ainsi que, le cas échéant, à toute personne habilitée à convoquer l'assemblée, et à la demande de ces derniers, les nom et domicile, réel ou élu de chacun des associés. Il doit immédiatement informer le syndic de toute modification des renseignements ainsi communiqués.

A l'égard du syndicat, la qualité d'associé résulte suffisamment de la communication faite, en application de l'alinéa qui précède.

La convocation de l'assemblée générale des copropriétaires est également notifiée au représentant légal de la société ; ce dernier peut assister à la réunion avec voix consultative.

§ 6 - Fixation des lieu, date et heure de la réunion :

ARTICLE 74

La personne qui convoque l'assemblée, fixe le lieu, la date et l'heure de la réunion.

L'assemblée générale est réunie en un lieu de la commune de la situation de l'immeuble ou dans une commune limitrophe.

§ 7 - Assemblée générale tenue sur deuxième

convocation :

ARTICLE 75

Le délai de convocation peut être réduit à huit jours et les notifications prévues à l'article 70, ci-dessus, n'ont pas à être renouvelées lorsqu'il y a lieu de convoquer une nouvelle assemblée par application de l'article 88 dernier alinéa du présent règlement, si l'ordre du jour de cette nouvelle assemblée ne porte que sur des questions déjà inscrité à l'ordre du jour de la précédente.

SECTION 3

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 76

L'assemblée générale se réunit à PARIS, au lieu fixé par la convocation.

ARTICLE 77

L'assemblée générale élit son président. Est élu celui des copropriétaires présents ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité entre eux, le président est désigné par le sort parmi les copropriétaires présents ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Le syndic, son conjoint et ses préposés ne peuvent présider l'assemblée.

Toutefois, dans le cas prévu à l'article 68 du présent règlement, l'assemblée générale est présidée par le mandataire nommé en conformité de ce texte s'il est judiciairement chargé de ce faire.

ARTICLE 78

Il est formé un bureau composé de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants, qui possèdent et représentent le plus grand nombre de quotes-parts de copropriété, tant en leur nom que comme mandataire.

Le syndic assure le secrétariat de la séance, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

ARTICLE 79

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé, membre de l'assemblée, et, le cas échéant, de son mandataire. Elle indique le nombre de voix dont dispose chaque membre de l'assemblée, compte-tenu des dispositions des articles 84 à 86 du présent règlement.

Cette feuille est émargée par chaque copropriétaire ou associé présent, ou par son mandataire. Elle est certifiée exacte par le président de l'assemblée.

ARTICLE 80

Les copropriétaires peuvent se faire représenter par un mandataire de leur choix, habilité par une simple lettre. Toutefois, le syndic, son conjoint et ses préposés ne peuvent recevoir mandat pour représenter un copropriétaire.

Aucun mandataire ne peut représenter plus de trois copropriétaires.

Les représentants légaux des mineurs, interdits ou autres incapables, participent aux assemblées en leurs lieu et place.

En cas d'indivision ou d'usufruit d'un lot, les intéressés doivent être représentés par un mandataire commun qui sera, à défaut d'accord, désigné par le président du Tribunal de Grande Instance, à la requête de l'un d'entre eux, ou du syndic.

ARTICLE 81

Il ne peut être mis en délibération que les questions inscrites à l'ordre du jour et dans la mesure ou les notifications prévues aux articles 70 et 71 du présent règlement ont été effectuées conformément à leurs dispositions.

ARTICLE 82

Il est établi un procès-verbal des délibérations de chaque assemblée, qui est signé par le président, par le secrétaire et par les membres du bureau.

Le procès-verbal comporte le texte de chaque délibération. Il indique le résultat de chaque vote et précise les noms des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision de l'assemblée, de ceux qui n'ont pas pris part au vote et de ceux qui se sont abstenus.

Sur la demande d'un ou plusieurs copropriétaires ou associés opposants, le procès-verbal mentionne les réserves éventuellement formulées par eux sur la régularité des délibérations.

Les procès-verbaux des séances sont inscrits, à la suite les uns des autres, sur un registre spécialement ouvert à cet effet.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le syndic.

SECTION 4

VOIX - MAJORITE

ARTICLE 83

Dans les assemblées générales, chacun des copropriétaires dispose d'autant de voix qu'il possède de quotes-parts de copropriété.

ARTICLE 84

Toutefois, lorsqu'un copropriétaire possède plus de la moitié des quotes-parts de parties communes appartenant à tous les copropriétaires, le nombre de voix dont il dispose, est réduit à la somme des voix des autres copropriétaires.

ARTICLE 85

Lorsque les frais qui seraient entraînés par l'exécution de la décision mise aux voix, en vertu du présent règlement, incombent à tous les copropriétaires, mais dans une proportion autre que celle résultant de leurs droits dans les parties communes, les copropriétaires disposent d'un nombre de voix proportionnel à leur participation aux frais.

ARTICLE 86

Lorsqu'aux termes du présent règlement, les frais qui seraient entraînés par l'exécution de la décision mise aux voix n'incombent qu'à certains seulement des copropriétaires, seuls ces copropriétaires prennent part au vote, et ce, avec un nombre de voix proportionnel à leur participation aux frais.

ARTICLE 87

Les décisions autres que celles visées au Titre 5 du présent règlement de copropriété, sont prises à la majorité des voix dont disposent les

copropriétaires ou associés présents ou représentés, ayant, en vertu du présent règlement, voix délibérative au sujet de la résolution mise aux voix.

ARTICLE 88

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent l'assemblée générale réunie sur première convocation, ne peut adopter qu'à la majorité des voix de tous les copropriétaires, les décisions concernant :

-a) la désignation ou la révocation du ou des syndics et des membres du conseil syndical.

-b) les modalités de réalisation ou d'exécution des travaux rendus obligatoires en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

-c) l'autorisation donnée à certains copropriétaires d'effectuer à leurs frais des travaux affectant les parties communes ou l'aspect extérieur de l'immeuble et conformes à la destination de celui-ci.

A défaut de décision prise dans les conditions de majorité prévues au premier alinéa du présent article, une nouvelle assemblée générale statue à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

ARTICLE 89

Les dispositions de l'article précédent sont applicables aux décisions concernant les délégations de pouvoirs.

Une telle délégation de pouvoir peut être donnée au syndic, au conseil syndical ou à toute autre personne. Elle ne peut porter que sur un acte ou une décision expressément déterminé.

Elle peut, toutefois, autoriser son bénéficiaire à décider de certaines dépenses, jusqu'à un montant dont la délégation fixe le maximum.

Elle ne peut, en aucun cas, priver l'assemblée générale de son pouvoir de contrôle sur l'administration de l'immeuble et la gestion du syndic.

Il sera rendu compte à l'assemblée de l'exécution de la délégation.

ARTICLE 90

Les décisions régulièrement prises obligeront tous les copropriétaires, même les opposants et ceux qui n'auront pas été représentés à la réunion. Elles seront notifiées aux non-présents et aux dissidents, au moyen d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée certifiée par le syndic et qui leur sera adressée sous pli recommandé ou remise contre récépissé.

Cette notification doit mentionner le résultat du vote et reproduire le texte de l'article 42, alinéa 2, de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq.

Si une société est propriétaire de plusieurs lots, dont elle attribue la jouissance à ses associés, cette notification est adressée, le cas échéant, aux associés opposants ou défaillants. En outre, et même si aucun associé n'est opposant ou défaillant, un extrait du procès verbal de l'assemblée est notifié au représentant légal de la société s'il n'a pas assisté à la réunion.

Le délai prévu à l'article 42, alinéa 2 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, pour contester les décisions de l'assemblée générale, court à compter des notifications ci-dessus prévues.

CHAPITRE 3

=====

CONSEIL SYNDICAL

SECTION 1

COMPOSITION

ARTICLE 91

En vue d'assister le syndic et de contrôler sa gestion, il est créé un conseil syndical.

ARTICLE 92

Le conseil syndical est composé de vingt quatre membres.

ARTICLE 93

Les membres du conseil syndical sont choisis parmi les copropriétaires, leur conjoint ou leurs représentants légaux.

Si une société est propriétaire de plusieurs lots dont elle attribue la jouissance à ses associés, ceux-ci, leur conjoint et leurs représentants légaux peuvent être membres du conseil syndical.

Le syndic, son conjoint et ses préposés, même s'ils sont copropriétaires ou associés, ne peuvent être membres du conseil syndical.

ARTICLE 94

Les membres du conseil syndical sont désignés par l'assemblée générale à la majorité prévue par l'article 88 du présent règlement.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à la même majorité.

ARTICLE 95

Les membres du conseil syndical sont nommés pour trois ans. Ils sont rééligibles.

ARTICLE 96

L'assemblée générale peut pourvoir chaque membre titulaire, d'un ou plusieurs suppléants.

Ces membres suppléants sont soumis aux mêmes conditions d'éligibilité et sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

ARTICLE 97

Si l'assemblée générale use de la faculté qui lui est offerte par le précédent article, en cas de cessation définitive des fonctions d'un membre titulaire, son suppléant siège au conseil syndical, jusqu'à l'expiration du mandat du membre titulaire qu'il remplace.

Si un membre titulaire a été pourvu de plusieurs suppléants, ceux-ci siègent au conseil syndical, le cas échéant, dans l'ordre de leur élection.

ARTICLE 98

En cas de cessation définitive des fonctions, soit d'un membre titulaire non pourvu d'un suppléant, soit de son suppléant, soit du dernier de ses suppléants, son remplaçant est désigné par l'assemblée générale.

A défaut, il est désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance dans les conditions et avec les effets prévus par l'article 48 du décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept.

ARTICLE 99

Pour l'application des deux articles précédents, sera considérée comme une cessation définitive des fonctions, le fait de ne pas assister à trois réunions consécutives du conseil syndical.

ARTICLE 100

Le conseil syndical n'est plus régulièrement constituée, si plus du quart des sièges devient vacant pour quelque cause que ce soit.

SECTION 2

ORGANISATION

ARTICLE 101

Le conseil syndical statuant à la majorité, élit son président parmi ses membres.

Le conseil syndical peut se faire assister par tout technicien de son choix.

ARTICLE 102

Les fonctions de président et de membre du conseil syndical, ne donnent pas lieu à rémunération.

Les débours exposés par les membres du conseil syndical dans l'exercice de leur mandat et dûment justifiés, leur sont remboursés par le syndicat.

Les honoraires des techniciens dont le conseil syndical se fait assister, ainsi que les frais de fonctionnement de ce conseil, sont payés par le syndicat, sur l'indication du président du conseil syndical, dans la limite du budget prévisionnel voté à ce sujet, par l'assemblée générale statuant aux conditions prévues par l'article 87 du présent règlement.

SECTION 3

ATTRIBUTIONS

ARTICLE 103

Le conseil syndical donne son avis au syndicat ou à l'assemblée générale sur les questions pour lesquelles il est consulté, ou dont il se saisit lui-même.

Les tiers ne peuvent jamais exiger qu'une question soit soumise au conseil syndical ni qu'il leur soit justifié de son avis.

L'institution du conseil syndical ne comporte aucune restriction des pouvoirs du syndicat vis à vis des tiers. Les avis donnés par le conseil syndical à l'assemblée générale ou au syndicat ne lient pas ces derniers.

ARTICLE 104

Le conseil syndical contrôle la gestion du syndicat, notamment la comptabilité de ce dernier, la répartition des dépenses, les conditions dans lesquelles sont passés et exécutés les marchés et tous autres contrats.

Un ou plusieurs membres du conseil, habilités à cet effet par ce dernier, peuvent prendre connaissance et copie, au bureau du syndicat, après lui en avoir donné avis, de toutes pièces, documents, correspondances, registres se rapportant à la gestion du syndicat, et d'une

manière générale, à l'administration de la copropriété. Ils peuvent se faire assister, pour l'exercice de ces investigations, par tout technicien désigné par le conseil syndical.

ARTICLE 105

Le conseil syndical peut également recevoir d'autres missions ou délégations de l'assemblée générale statuant aux conditions prévues par l'article 88 du présent règlement.

ARTICLE 106

Le conseil syndical présente chaque année à l'assemblée générale, un rapport d'activité portant notamment sur les avis qu'il a donnés au syndic, au cours de l'exercice écoulé, sur le contrôle de la gestion du syndic et sur l'exécution des missions et délégations que l'assemblée générale aurait pu lui confier.

SECTION 4

DELIBERATIONS

ARTICLE 107

Les délibérations du conseil syndical sont constatées par des procès verbaux.

ARTICLE 108

Lorsque les membres du conseil, présents à une réunion ne sont pas unanimes, le procès verbal mentionne les différentes thèses qui ont été présentées et les motifs allégués à l'appui de chacune d'elles. Il indique, pour chacune de ces thèses, le nombre de membres du conseil qui se sont prononcés en sa faveur. Le cas échéant, le procès-verbal indique en outre le nombre de membres du conseil qui se sont abstenus.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la régularité de la gestion du syndic, le conseil syndical arrête son avis, à la majorité des membres présents à la délibération. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

ARTICLE 109

Les procès verbaux, inscrits sur un registre ouvert à cet effet, sont signés par les membres du conseil ayant assisté à la réunion.

ARTICLE 110

Le président du conseil syndical doit délivrer, à tout copropriétaire et au syndic, à leur demande, la copie du procès-verbal de toute délibération prise par le conseil syndical.

CHAPITRE 4

S Y N D I C

SECTION 1

NOMINATION - REVOCATION
REMUNERATION.

ARTICLE 111

Les fonctions de syndic peuvent être assumées par toute personne physique ou morale.

ARTICLE 112

Le syndic est nommé par l'assemblée générale aux conditions prévues par l'article 88 du présent règlement.

Si l'assemblée générale, dûment convoquée à cet effet, ne nomme pas de syndic, le syndic est désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance, dans les conditions et avec les effets prévus par l'article 46 du décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept.

Dans tous les cas autres que celui envisagé à l'alinéa précédent, ou le syndicat est dépourvu de syndic, le président du Tribunal de Grande Instance désigne, dans les conditions prévues par l'article 47 du décret précité un administrateur provisoire, chargé notamment de convoquer l'assemblée générale en vue de la nomination du syndic.

ARTICLE 113

L'assemblée générale fixe la durée des fonctions du syndic.

Cette durée est fixée par le Président du Tribunal de Grande Instance dans le cas visé au deuxième alinéa de l'article précédent. Elle ne peut excéder trois ans.

Toutefois, pendant le délai prévu à l'article 1792 du Code Civil, cette durée ne peut dépasser une année, lorsque le syndic, son conjoint, leurs commettants ou em-

ployeurs, leurs préposés, leurs parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclus, ont directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, même par personne interposée, participé à la construction de l'immeuble. Pendant le temps ou la disposition recevra son application, le syndic, s'il est nommé pour plus d'une année, devra, avant d'entrer en fonction, déclarer qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations ci-dessus visées. S'il venait à se révéler que, contrairement à ses déclarations, le syndic se trouve dans l'une des situations en cause, la durée de ses fonctions se trouverait réduite à un an. Si plus d'une année s'est alors écoulée, depuis la nomination du syndic, l'assemblée générale pourra mettre fin à ses fonctions immédiatement et sans indemnité au profit du syndic. Elle pourra aussi, si elle en décide, reconduire les fonctions du syndic mais pour une durée qui ne pourra excéder une année. En aucun cas, la validité des actes accomplis par le syndic au nom du syndicat, pendant la période excédant celle à laquelle il aurait dû être nommé, ne pourra être remise en cause. Le syndicat pourra prétendre à indemnité, dans les conditions de droit commun, si les actes en question lui ont porté préjudice.

Les fonctions du syndic sont renouvelables pour les durées prévues aux deux alinéas précédents.

ARTICLE 114

L'assemblée générale peut, à tout moment, révoquer le syndic sauf à l'indemniser si ses fonctions sont rémunérées et si la révocation n'est pas fondée sur un motif légitime.

ARTICLE 115

Si le syndic avait l'intention de se démettre de ses fonctions, il devrait en aviser le conseil syndical trois mois au moins à l'avance.

ARTICLE 116

En cas d'empêchement du syndic, pour quelque cause que ce soit, ou en cas de carence de sa part à exercer les droits et actions du syndicat, un administrateur provisoire de la copropriété, pourrait être nommé dans les conditions et avec les effets prévus par l'article 49 du décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept.

ARTICLE 117

Les conditions de rémunération du syndic, sont,

sous réserve le cas échéant, de la réglementation y afférente, fixées par l'assemblée générale à la majorité prévue à l'article 87 du présent règlement.

ARTICLE 118

Jusqu'à la réunion de la première assemblée générale des copropriétaires prévue à l'article 62 ci-dessus, la Société Anonyme Société de Construction et de Gestion Immobilière (SOCOGIM) au capital de cinq millions de francs dont le siège est à Paris 12, rue de Tilsitt, immatriculée au Registre du Commerce de Paris n° 56 B 445, exercera, à titre provisoire, les fonctions de syndic, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement. Il aura droit, de ce chef, à une rémunération calculée selon le tarif fixé par la Chambre Syndicale des Administrateurs de Biens à Paris.

SECTION 2

ATTRIBUTIONS

ARTICLE 119

REGLES GENERALES

Le syndic est chargé :

- d'assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale.

- d'administrer l'immeuble, de pourvoir à sa conservation, à sa garde, et à son entretien, et, en cas d'urgence de faire procéder, de sa propre initiative, à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde dudit immeuble.

- de représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice.

D'une manière générale, le syndic est investi des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, et notamment par l'article 18 de cette loi, ainsi que par le décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept.

ARTICLE 120

TRAVAUX URGENTS

Lorsqu'en cas d'urgence, le syndic fait procéder de sa propre initiative, à l'exécution des travaux nécessaire à la sauvegarde de l'immeuble, il en informe les copropriétaires, convoque immédiatement une assemblée générale.

Par dérogation aux dispositions de l'article 130 ci-après, il peut, dans ce cas, en vue de l'ouverture du chantier et de son premier approvisionnement, demander, sans délibération préalable de l'assemblée générale, mais après avoir pris l'avis du conseil syndical, le versement d'une provision qui ne peut excéder le tiers du montant du devis estimatif des travaux.

ARTICLE 121

PERSONNEL

Le syndic engage et congédie le personnel du syndicat et fixe les conditions de son travail, suivant les usages locaux et les textes en vigueur.

L'assemblée générale a seule qualité pour fixer le nombre et la catégorie des emplois.

ARTICLE 122

LISTE DES COPROPRIETAIRES

Le syndic établit et tient à jour une liste de tous les copropriétaires avec l'indication des lots qui leur appartiennent, ainsi que de tous les titulaires des droits visés à l'article 49 du présent règlement ; il mentionne leur état civil, ainsi que leur domicile réel ou élu.

Le syndic remet le premier janvier de chaque année, au président du conseil syndical, un exemplaire mis à jour de la liste ci-dessus prévue.

En cours d'année, le syndic fait connaître immédiatement au Président du Conseil Syndical, les modifications qu'il y a lieu d'apporter à cette liste.

ARTICLE 123

ARCHIVES

Le syndic détient les archives du syndicat, notamment une expédition ou une copie des actes énumérés aux articles premier à trois, du décret du dix-sept mars mil neuf cent soixante-sept, ainsi que toutes conventions, pièces, correspondances, plans, registres, documents relatifs à l'immeuble et au syndicat. Il détient, en particulier, les registres contenant les procès-verbaux des assemblées générales des copropriétaires et les pièces annexes.

Il délivre des copies ou extraits, qu'il certifie conformes, de ces procès-verbaux.

ARTICLE 124

COMPTABILITE

Le syndic tient la comptabilité du syndicat. Il l'organise de façon à faire apparaître la position comptable de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat. Il prépare le budget prévisionnel qui est voté par l'assemblée générale.

ARTICLE 125

AVANCES - PROVISIONS

Le syndic peut exiger le versement des avances et des provisions prévues à l'article 130 ci-après, dans les conditions arrêtées audit article.

ARTICLE 126

DEPOT DES FONDS

Dans le cas où l'immeuble est administré par un syndic qui n'est passoumis aux dispositions du décret n° 65-226 du vingt-cinq mars mil neuf cent soixante-cinq, toutes sommes ou valeurs reçues au nom et pour le compte du syndicat, doivent être versées sans délai à un compte bancaire ou postal, ouvert au nom du syndicat. Une décision de l'assemblée générale peut, le cas échéant, dans les conditions et sous réserve des garanties qu'elle détermine, fixer le montant maximum des fonds que le syndic peut être autorisé à ne pas verser à ce compte.

ARTICLE 127

CONVENTIONS SOUMISES A AUTORISATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Toute convention entre le syndicat et le syndic, ses préposés, parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclus, ou ceux de son conjoint au même degré, doit être spécialement autorisée par une décision de l'assemblée générale.

Il en est de même des conventions entre le syndicat et une entreprise dont les personnes ci-dessus visées sont propriétaires ou associées ou dans lesquelles elles exercent les fonctions de gérant, d'administrateur ou de directeur, de salarié ou de préposé.

ARTICLE 128

ACTIONS EN JUSTICE

Le syndic ne peut intenter une action en justice au nom du syndicat, sans y avoir été autorisé par une décision de l'assemblée générale, sauf lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement de créance même par voie d'exécution forcée, d'une procédure engagée conformément à l'article 54 du décret du trente mars mil huit cent huit, et en cas d'urgence, notamment d'une procédure engagée conformément aux articles 806 et suivants du Code de Procédure Civile, Dans tous les cas, le syndic doit rendre compte des actions qu'il a introduites à la prochaine assemblée générale.

A l'occasion de tous litiges dont est saisie une juridiction et qui concernent le fonctionnement d'un syndicat ou dans lesquels le syndicat est partie, le syndic avise chaque copropriétaire de l'existence et de l'objet de l'instance.

Tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Grande Instance, statuant sur requête, de désigner un mandataire ad hoc pour ester en justice au nom du syndicat lorsque celui-ci est partie dans une instance relative à l'exécution de la construction de l'immeuble, aux garanties dues ou aux responsabilités encourues à cette occasion, si le syndic, son conjoint, leurs commettants ou employeurs leurs préposés, leurs parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclus, ont, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, même par personne interposée, participé à ladite construction.

SECTION 3

EXERCICE PAR LE SYNDIC DE SES ATTRIBUTIONS

ARTICLE 129

Seul responsable de sa gestion, le syndic ne peut se faire substituer. Toutefois, le syndic peut, à l'occasion de l'exécution de sa mission, se faire représenter par l'un de ses préposés.

L'assemblée générale, statuant à la majorité prévue par l'article 88 du présent règlement, peut autoriser une délégation de pouvoirs à une fin déterminée, dans les limites précisées à l'article 89 du présent règlement.

CHAPITRE 5

PAIEMENT DES CHARGES → PROVISIONS
RECOUVREMENT DES CREANCES DU SYNDICAT

ARTICLE 130

AVANCE - PROVISIONS

Les copropriétaires verseront au syndic, savoir :

1°- Une avance de trésorerie permanente égale au quart du budget prévisionnel, exclusion faite des dépenses exceptionnelles telles que celles relatives à des travaux. Cette avance sera réajustée, en plus ou en moins, lorsque le budget prévisionnel de l'exercice en cours présentera, par rapport à celui ayant servi de base au calcul de l'avance effectivement versée, une variation de plus de dix pour cent.

2°- Au début de chaque exercice, une provision qui, sous réserve des décisions de l'assemblée générale, ne pourra excéder le quart du budget prévisionnel voté pour l'exercice considéré.

3°- En cours d'exercice et au gré du syndic, soit en une ou plusieurs fois, une somme correspondant au remboursement des dépenses régulièrement engagées et effectivement acquittées, soit des provisions trimestrielles qui ne pourront chacune excéder le quart du budget prévisionnel pour l'exercice considéré.

4°- Des provisions spéciales destinées à permettre l'exécution de décisions de l'assemblée générale, comme celle de procéder à la réalisation des travaux prévus aux chapitres III et IV de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq dans les conditions fixées par décisions de ladite assemblée.

L'assemblée générale décide, s'il y a lieu, du mode de placement des fonds ainsi recueillis.

ARTICLE 131

INTERETS DE RETARD

Les sommes dues au titre du présent article portent intérêt au profit du syndic. Cet intérêt fixé au taux légal en matière civile est dû à compter de la mise en demeure adressée par le syndic au copropriétaire défaillant.

ARTICLE 132

RECOUVREMENT DES FONDS

Les dispositions des articles 819, 821, 824 et 825 du Code de procédure civile, sont applicables au

recouvrement des créances de toute nature du syndicat à l'encontre de chaque copropriétaire, qu'il s'agisse de provision ou de paiement définitif.

ARTICLE 133

SURETE

Les créances de toute nature du syndicat à l'encontre de chaque copropriétaire seront, qu'il s'agisse de provision ou de paiement définitif, garanties par les sûretés prévues par l'article 19 de la loi numéro 65-557 du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq.

ARTICLE 134

INDIVISIBILITE - SOLIDARITE

Les obligations de chaque copropriétaire sont indivisibles à l'égard du syndicat, lequel, en conséquence, pourra exiger leur entière exécution de n'importe lequel des héritiers ou représentants d'un copropriétaire.

Dans le cas où un ou plusieurs lots viendraient à appartenir indivisément à plusieurs copropriétaires, ceux-ci seront tenus solidairement des charges vis-à-vis du syndicat, lequel pourra, en conséquence, exiger l'entier paiement de n'importe lequel des copropriétaires indivis.

De même, les nus-propriétaires, les usufruitiers et les titulaires d'un droit d'usage ou d'habitation seront tenus solidairement vis à vis du syndicat, qui pourra exiger de n'importe lequel d'entre eux, l'entier paiement de ce qui lui sera dû, au titre du ou des lots dont la propriété est démembrée.

CHAPITRE 6

=====

ASSURANCES

ARTICLE 135

Le syndicat sera assuré contre :

1°- L'incendie, la foudre, les explosions, les dégâts causés par l'électricité et le gaz, les dégâts des eaux et les bris de glaces (avec renonciation au recours contre les copropriétaires de l'immeuble occupant un appartement, local, commercial ou autre, ou garage, ou contre les locataires et occupants de ces locaux).

2°- Le recours des voisins et le recours des

locataires.

3°- La responsabilité civile pour dommages causés aux tiers par l'ensemble immobilier (défaut de réparations, vices de construction ou de réparations, etc...).

Les ascenseurs feront l'objet d'une assurance spéciale contre les dommages causés aux tiers.

ARTICLE 136

Les questions relatives aux assurances seront débattues et tranchées par les copropriétaires à qui incombera le paiement des primes. Ils décideront notamment du chiffre des risques à assurer et du choix de la ou des compagnies.

Les polices seront signées par le syndic en exécution des résolutions de l'assemblée générale.

ARTICLE 137

Les copropriétaires qui estimeraient insuffisantes les assurances ainsi décidées pourront toujours souscrire en leur nom personnel, une assurance complémentaire. Ils en paieraient seuls les primes mais auront seuls droit à l'indemnité à laquelle elle pourrait donner lieu.

ARTICLE 138

Chaque copropriétaire sera tenu d'assurer, en ce qui concerne son propre lot, le mobilier y contenu et le recours des voisins contre l'incendie, l'explosion du gaz, les accidents causés par l'électricité et les dégâts des eaux.

Cette assurance devra être faite à l'une des compagnies choisies par l'assemblée des copropriétaires.

ARTICLE 139

En cas de sinistre, les indemnités allouées en vertu des polices générales seront encaissées par le syndic en présence d'un des copropriétaires désigné par l'assemblée générale, à charge par le syndic d'en effectuer le dépôt en banque dans les conditions à déterminer par cette assemblée.

ARTICLE 140

Les indemnités de sinistre seront, sous réserve des droits des créanciers inscrits, affectées par privilège aux réparations ou à la reconstruction. Au cas où il serait décidé de ne pas reconstituer le bâtiment ou l'élément d'équipement sinistré, les indemnités allouées en vertu des polices générales seront réparties entre

les copropriétaires qui, en cas de reconstitution, en auraient supporté les charges et dans les proportions où elles leur auraient incombé.

CHAPITRE 7

DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 141

Les notifications et mises en demeure prévues par le présent règlement de copropriété tant au présent titre qu'au titre suivant, sont valablement faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Toutefois, les notifications des convocations peuvent valablement résulter d'une remise contre récépissé ou émargement.

Il en est de même pour l'avis donné par le syndic aux copropriétaires de l'existence d'une instance, comme il a été prévu à l'article 128 du présent règlement de copropriété.

TITRE 5

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE 1

MODIFICATION DU REGLEMENT
DE COPROPRIETE

ARTICLE 142

L'assemblée générale peut modifier le présent règlement de copropriété dans la mesure où il concerne la jouissance, l'usage et l'administration des parties communes, et sous réserve des dispositions du cahier des charges existant entre la présente copropriété et la copropriété de l'ilôt II.

ARTICLE 143

Les décisions prises dans le cadre de l'article précédent sont adoptées par l'assemblée générale à la majorité des membres du syndicat représentant au moins les trois quarts des voix.

ARTICLE 144

L'assemblée générale ne peut, à quelque majorité que ce soit, imposer à un copropriétaire une modification à la destination de ses parties privatives

ou aux modalités de leur jouissance, telles qu'elles résultent du règlement de copropriété.

ARTICLE 145

De même, la répartition des charges ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des copropriétaires.

ARTICLE 146

Toutefois, la participation des copropriétaires aux charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement commun doit demeurer fonction de l'utilité que ces services et éléments présentent à l'égard de chaque lot.

Quant à la participation des copropriétaires aux charges relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes, elle doit rester proportionnelle aux valeurs relatives des parties privatives comprises dans leurs lots telles que ces valeurs résultent, lors de l'établissement de la copropriété, de la consistance, de la superficie, et de la situation des lots sans égard à leur utilisation.

En conséquence :

a) Lorsque des travaux ou des actes d'acquisition ou de dispositions sont décidés par l'assemblée générale statuant à la majorité exigée par la loi, la modification de la répartition des charges ainsi rendue nécessaire peut être décidée par l'assemblée générale statuant à la même majorité.

En cas d'aliénation séparée d'une ou plusieurs fractions d'un lot, la répartition des charges entre ces fractions est soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

A défaut de décision de l'assemblée générale modifiant les bases de répartition des charges dans les cas ci-dessus prévus, tout copropriétaire pourra saisir le tribunal de Grande Instance de la situation de l'immeuble à l'effet de faire procéder à la nouvelle répartition rendue nécessaire.

b) Lorsqu'un changement de l'usage d'une ou plusieurs parties privatives rend nécessaire la modification de la répartition des charges entraînées par les services et les éléments d'équipement collectifs, cette modification est décidée savoir, par une assemblée générale réunie sur première convocation à la majorité des voix de tous les copropriétaires, et à défaut de décision dans ces conditions, par une nouvelle assemblée générale statuant à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

CHAPITRE 2

=====

ACTES D'ACQUISITION
OU DE DISPOSITION

SECTION 1

ACTES D'ACQUISITION

ARTICLE 147

Le syndicat peut acquérir des parties communes ou constituer des droits réels immobiliers au profit de ces parties communes. Les actes d'acquisitions sont passés par le syndicat lui-même et de son chef.

Le syndicat peut également acquérir lui-même, à titre onéreux ou gratuit, des parties privatives sans que celles-ci perdent leur caractère privatif. Le syndicat ne dispose pas de voix, en assemblée générale, au titre des parties privatives acquises par lui.

ARTICLE 148

Les décisions concernant les acquisitions immobilières sont prises à la majorité des membres du syndicat représentant au moins les trois quarts des voix.

SECTION 2

ACTES DE DISPOSITION

ARTICLE 149

Le syndicat peut aliéner des parties communes ou constituer des droits réels immobiliers à la charge des parties communes. Les actes de disposition sont passés par le syndicat lui-même et de son chef.

Le syndicat peut aliéner les parties privatives dont il s'est rendu propriétaire.

ARTICLE 150

Lorsque les actes de disposition sur les parties communes ou sur des droits accessoires à ces parties communes résultent d'obligations légales ou réglementaires, telles que celles relatives à l'établissement de cours communes, d'autres servitudes ou à la cession de droits de mitoyenneté, les décisions concernant les conditions auxquelles sont réalisés ces actes, sont adoptées par l'assemblée générale réunie sur première convocation, à la majorité des voix de tous les

copropriétaires, et à défaut de décision dans ces conditions, par une nouvelle assemblée générale statuant à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

ARTICLE 151

Les décisions concernant les actes de disposition autres que ceux visés à l'article précédent sont prises à la majorité des membres du syndicat représentant au moins les trois quarts des voix.

ARTICLE 152

L'assemblée générale ne peut, sauf à l'unanimité des voix de tous les copropriétaires, décider l'aliénation des parties communes, dont la conservation est nécessaire au respect de la destination de l'immeuble.

CHAPITRE 3

AMELIORATION - ADDITION - SURELEVATION

ARTICLE 153

Les améliorations, additions de locaux privatifs ainsi que l'exercice du droit de surélévation seront effectuées, le cas échéant, dans les conditions prévues aux articles 30 à 37 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, lesquels sont ainsi conçus :

- " Article 30 - L'assemblée générale
- " des copropriétaires statuant à la double
- " majorité prévue à l'article 26 (c'est à dire
- " à la majorité des membres du syndicat repré-
- " sentant au moins les trois quarts des voix)
- " peut, à condition qu'elle soit conforme à
- " la destination de l'immeuble, décider toute
- " amélioration, telle que la transformation
- " d'un ou de plusieurs éléments d'équipement
- " existants, l'adjonction d'éléments nouveaux,
- " l'aménagement de locaux affectés à l'usage
- " commun ou la création de tels locaux.
- " Elle fixe, à la même majorité, la
- " répartition du coût des travaux et de la
- " charge des indemnités prévues à l'article 36
- " ci-après, en proportion des avantages qui
- " résulteront des travaux envisagés pour chacun
- " des copropriétaires, sauf à tenir compte de
- " l'accord de certains d'entre eux pour sup-
- " porter une part de dépenses plus élevée.
- " Elle fixe, à la même majorité, la
- " répartition des dépenses de fonctionnement ;

" d'entretien, et de remplacement des parties
" communes ou des éléments transformés ou
" créés.

" Lorsque l'assemblée générale refuse
" l'autorisation prévue à l'article 25b, tout
" copropriétaire ou groupe de copropriétaires
" peut être autorisé par le tribunal de Grande
" Instance, à exécuter, aux conditions fixées
" par le Tribunal, tous travaux d'amélioration
" visés à l'alinéa premier ci-dessus ; le
" Tribunal fixe, en outre, les conditions
" dans lesquelles les autres copropriétaires
" pourront utiliser les installations ainsi
" réalisées. Lorsqu'il est possible d'en ré-
" server l'usage à ceux des copropriétaires
" qui les ont exécutés, les autres coproprié-
" taires ne pourront être autorisés à les
" utiliser qu'en versant leur quote-part du
" coût de ces installations évalué à la date
" où cette faculté est exercée.

" Article 31 - Aucun des coproprié-
" taires ou de leurs ayants droit ne peut faire
" obstacle à l'exécution, même à l'intérieur de
" ses parties privatives, des travaux régulière-
" ment et expressément décidés par l'assemblée
" générale en vertu de l'article 30 ci-dessus.

" Article 32 - Sous réserve des
" dispositions de l'article 34, la décision
" prise oblige les copropriétaires à participer,
" dans les proportions fixées par l'assemblée,
" au paiement des travaux à la charge des in-
" demnités prévues à l'article 36, ainsi qu'aux
" dépenses de fonctionnement, d'administration,
" d'entretien et de remplacement des parties
" communes ou des éléments transformés ou créés.

" Article 33 - La part du coût des
" travaux, des charges financières y afférentes,
" et des indemnités incombant aux copropriétaires
" qui n'ont pas donné leur accord à la décision
" prise peut n'être payée que par annuités égales
" au dixième de cette part. Lorsque le syndicat
" n'a pas contracté d'emprunt en vue de la réa-
" lisation des travaux, les charges financières
" dues par les copropriétaires payant par annui-
" tés sont égales au taux légal d'intérêt en
" matière civile.

" Toutefois, les sommes visées au
" précédent alinéa deviennent immédiatement
" exigibles lors de la première mutation entre

" vifs du lot de l'intéressé même si cette
" mutation est réalisée par voie d'apport
" en société.

" Les dispositions qui précèdent
" ne sont pas applicables lorsqu'il s'agit
" de travaux imposés par le respect d'obliga-
" tions légales ou réglementaires.

" Article 34 - La décision prévue
" à l'article 30 n'est pas opposable au co-
" propriétaire opposant qui a, dans le délai
" prévu à l'article 42, alinéa 2 saisie le
" Tribunal de Grande Instance en vue de faire
" reconnaître que l'amélioration décidée pré-
" sente un caractère somptuaire eu égard à
" l'état, aux caractéristiques et à la destina-
" tion de l'immeuble.

" Article 35 - La surélévation ou
" la construction de bâtiments aux fins de
" créer de nouveaux locaux à usage privatif
" ne peut être réalisée par les soins du
" syndicat que si la décision en est prise
" à l'unanimité de ses membres.

" La décision d'aliéner aux mêmes
" fins le droit de surélever un bâtiment exis-
" tant exige, outre la majorité prévue à l'
" article 26, l'accord des copropriétaires de
" l'étage supérieur du bâtiment à surélever,
" et, si l'immeuble comprend plusieurs bâti-
" ments, la confirmation par une assemblée
" spéciale des copropriétaires des lots com-
" posant le bâtiment à surélever, statuant à
" la majorité indiquée ci-dessus.

" Si le règlement de copropriété
" stipule une majorité supérieure pour prendre
" la décision prévue à l'alinéa précédent,
" cette clause ne peut être modifiée qu'à
" cette même majorité.

" Article 36 - Les copropriétaires
" qui subissent un préjudice par suite de l'
" exécution des travaux en raison, soit d'une
" diminution définitive de la valeur de leur
" lot, soit d'un trouble de jouissance grave,
" même s'il est temporaire, soit de dégrada-
" tions, ont droit à une indemnité.

" Cette indemnité, qui est à la charge
" de l'ensemble des copropriétaires, est répar-
" tie, s'il s'agit de travaux décidés dans les
" conditions prévues à l'article 30, en propor-

" tion de la participation de chacun au coût
" des travaux, et, s'il s'agit de travaux
" de surélévation prévus à l'article 35,
" selon la proportion initiale des droits
" de chacun dans les parties communes.

" Article 37 - Toute convention par
" laquelle un propriétaire ou un tiers se
" réserve l'exercice de l'un des droits ac-
" cessoires visés à l'article 3 autre que le
" droit de mitoyenneté, devient caduque si ce
" droit n'a pas été exercé dans les dix années
" qui suivent ladite convention.

" Si la convention est antérieure,
" à la promulgation de la présente loi, le
" délai de dix ans court de ladite promulgation.

" Avant l'expiration de ce délai, le
" syndicat peut, statuant à la majorité prévue
" à l'article 25 s'opposer à l'exercice de ce
" droit, sauf à en indemniser le titulaire
" dans le cas où ce dernier justifie que la
" réserve du droit comportait une contrepartie
" à sa charge.

" Toute convention postérieure à la
" promulgation de la présente loi, et comportant
" réserve de l'un des droits visés ci-dessus,
" doit indiquer à peine de nullité, l'importance
" et la consistance des locaux à construire et
" les modifications que leur exécution entraîne-
" rait dans les droits et charges des coproprié-
" taires. "

CHAPITRE 4

RECONSTRUCTION

ARTICLE 154

En cas de destruction totale ou partielle, la reconstruction serait décidée et, le cas échéant, opérée dans les conditions et avec les effets prévus aux articles 30 à 41 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq.

En cas d'amélioration ou d'addition par rapport à l'état antérieur au sinistre, les dispositions du chapitre précédent sont applicables.

CHAPITRE 5

MODIFICATION DES STRUCTURES JURIDIQUES

ARTICLE 155

CONSTITUTION DE SYNDICATS
SECONDAIRES

Les copropriétaires pourront, réunis en assemblée générale, décider la constitution entre eux d'un syndicat dit secondaire. Cette éventuelle décision serait prise dans les conditions et avec les effets prévus à l'article 27 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq.

ARTICLE 156

CONSTITUTION DE COPROPRIETES
DISTINCTES

Si la division en propriété du sol se révélait possible, les copropriétaires dont les lots composeront l'un des bâtiments pourraient demander que ce bâtiment soit retiré de la copropriété initiale pour constituer une copropriété séparée. La décision serait alors prise dans les conditions et avec les effets prévus par l'article 28 de la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq.

TITRE 6

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 157

PUBLICITE FONCIERE

Le présent règlement de copropriété sera publié au quatrième bureau des hypothèques de la Seine, conformément à la loi du dix juillet mil neuf cent soixante-cinq, et aux dispositions légales portant réforme de la publicité foncière.

Il en sera de même de toutes modifications pouvant être apportées par la suite au présent règlement.

ARTICLE 158

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'application du présent règlement de copropriété, les parties aux présentes font élection de domicile, dans l'ensemble immobilier.

Fait à PARIS, le vingt-deux mai mil neuf cent soixante-dix.

STATE OF TEXAS

COUNTY OF DALLAS

vs.

THE STATE OF TEXAS

Plaintiff in Error

vs.

THE STATE OF TEXAS

Plaintiff in Error

vs.

THE STATE OF TEXAS

Plaintiff in Error

Plaintiff in Error

vs.

THE STATE OF TEXAS

Plaintiff in Error

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES
(annexé au régleme nt de copropriété)

N°lot	Bat.	Esc.	Et.	Nature du lot	ascenseurs 16-17-18 sous-sol en 100.000°	charges spéciales sous-sol en 100.000°	Charges bâtiment	Charges chauffage en 100.000°	Ascenseurs et Escaliers	Eau chaude	Eau froide
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Premier sous-sol											
1			S.S.	Parking	150	178	198				
2			"	"	168	196	217				
3			"	"	150	178	198				
4			"	"	110	128	141				
5			"	"	110	128	141				
6			"	"	110	128	141				
7			"	"	106	123	137				
8			"	"	106	123	137				
9			"	"	106	123	137				
10			"	"	106	123	137				
11			"	"	106	123	137				
12			1°S.S.	"	106	123	137				
13			"	"	106	123	137				
14			"	"	106	123	137				
15			"	"	106	123	137				
16			"	"	106	123	137				
17			"	"	106	123	137				
18			"	"	106	123	137				
19			"	"	106	123	137				
20			"	"	106	123	137				
21			"	"	106	123	137				
22			"	"	106	123	137				
23			"	"	132	153	169				
24			"	"	132	153	169				
25			"	"	132	153	169				
à reporter...					2.890	3.363	3.735				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			reports....		2.890	3.363	3.735				
26			1°S.S.	Parking	132	153	169				
27			"	"	106	123	137				
28			"	"	106	123	137				
29			"	"	106	123	137				
30			"	"	106	123	137				
31			"	"	106	123	137				
32			"	"	106	123	137				
33			"	"	106	123	137				
34			"	"	106	123	137				
35			"	"	106	123	137				
36			"	"	106	123	137				
37			"	"	106	123	137				
38			"	"	106	123	137				
39			"	"	106	123	137				
40			"	"	106	123	137				
41			"	"	106	123	137				
42			"	"	106	123	137				
43			"	"	106	123	137				
44			"	"	106	123	137				
45			"	"	106	123	137				
46			"	"	106	123	137				
47			"	"	106	123	137				
48			"	"	106	123	137				
49			"	"	106	123	137				
50			"	"	106	123	137				
51			"	"	106	123	137				
52			"	"	106	123	137				
53			"	"	106	123	137				
54			2°S.S.	"	128	136	151				
55			"	"	120	128	141				
			à reporter....		6.132	7.101	7.895				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports...		6.132	7.101	7.895				
56			2°S.S.	Parking	128	136	151				
57			"	"	128	136	151				
58			"	"	120	128	141				
59			"	"	120	128	141				
60			"	"	128	136	151				
61			"	"	145	153	169				
62			"	"	145	153	169				
63			"	"	112	119	132				
64			"	"	112	119	132				
65			"	"	112	119	132				
66			"	"	112	119	132				
67			"	"	112	119	132				
68			"	"	137	144	160				
69			"	"	137	144	160				
70			"	"	112	119	132				
71			"	"	112	119	132				
72			"	"	112	119	132				
73			"	"	224	238	264				
74			"	"	176	187	207				
75			"	"	152	162	179				
76			"	"	137	144	160				
77			"	"	89	94	104				
78			"	"	145	153	169				
79			"	"	145	153	169				
80			"	"	145	153	169				
81			"	"	145	153	169				
82			"	"	145	153	169				
83			"	"	145	153	169				
84			"	"	145	153	169				
85			"	"	145	153	169				
86			"	"	137	144	160				
			à reporter...		10.291	11.504	12.770				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		10.291	11.504	12.770				
87			2°S.S. Parking		128	136	151				
88			"	"	128	136	151				
89			"	"	128	136	151				
90			"	"	128	136	151				
91			"	"	128	136	151				
92			"	"	120	128	141				
93			"	"	120	128	141				
94			"	"	112	119	132				
95			"	"	112	119	132				
96			"	"	112	119	132				
97			"	"	112	119	132				
98			"	"	112	119	132				
99			"	"	112	119	132				
100			"	"	112	119	132				
101			"	"	112	119	132				
102			"	"	112	119	132				
103			"	"	112	119	132				
104			"	"	112	119	132				
105			"	"	112	119	132				
106			"	"	112	119	132				
107			"	"	112	119	132				
108			"	"	112	119	132				
109			"	"	112	119	132				
110			"	"	112	119	132				
111			"	"	112	119	132				
112			"	"	112	119	132				
113			"	"	112	119	132				
114			"	"	112	119	132				
115			"	"	112	119	132				
116			"	"	112	119	132				
117			"	"	112	119	132				
118			"	"	112	119	132				
			à reporter...		13.971	15.415	17.107				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		13.971	15.415	17.107				
119			2°S.S. Parking		112	119	132				
120			" "		112	119	132				
121			" "		112	119	132				
122			" "		112	119	132				
123			" "		112	119	132				
124			" "		112	119	132				
125			" "		112	119	132				
126			" "		112	119	132				
127			" "		112	119	132				
128			" "		112	119	132				
129			" "		112	119	132				
130			" "		112	119	132				
131			" "		112	119	132				
132			" "		112	119	132				
133			" "		112	119	132				
134			" "		112	119	132				
135			" "		112	119	132				
136			" "		112	119	132				
137			" "		112	119	132				
138			" "		112	119	132				
139			" "		112	119	132				
140			" "		112	119	132				
141			" "		112	119	132				
142			" "		112	119	132				
143			" "		112	119	132				
144			" "		112	119	132				
145			" "		112	119	132				
146			" "		112	119	132				
147			" "		112	119	132				
148			" "		112	119	132				
149			" "		112	119	132				
150			" "		145	153	169				
			à reporter....		17.588	19.257	21.368				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports...		17.588	19.257	21.368				
151			2°S.S. Parking		145	153	169				
152			" "		145	153	169				
153			" "		145	153	169				
154			" "		145	153	169				
155			" "		145	153	169				
156			" "		145	153	169				
157			" "		145	153	169				
158			" "		145	153	169				
159			" "		112	119	132				
160			" "		176	187	207				
161			" "		112	119	132				
162			" "		112	119	132				
163			" "		112	119	132				
164			" "		112	119	132				
165			" "		112	119	132				
166			" "		112	119	132				
167			" "		112	119	132				
168			" "		112	119	132				
169			" "		112	119	132				
170			" "		112	119	132				
171			" "		112	119	132				
172			" "		112	119	132				
173			" "		112	119	132				
174			" "		112	119	132				
175			" "		120	128	141				
176			" "		112	119	132				
177			" "		112	119	132				
178			" "		112	119	132				
179			" "		112	119	132				
180			" "		112	119	132				
181			" "		112	119	132				
			à reporter...		21.396	23.295	24.840				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		21,396	23,295	24,340				
182			2°S.S.	Parking	112	119	132				
183			"	"	112	119	132				
184			"	"	112	119	132				
185			"	"	112	119	132				
186			"	"	112	119	132				
187			"	"	112	119	132				
188			"	"	112	119	132				
189			"	"	176	187	207				
190			"	"	112	119	132				
191			"	"	112	119	132				
192			"	"	112	119	132				
193			"	"	145	153	169				
194			"	"	145	153	169				
195			"	"	145	153	169				
196			"	"	145	153	169				
197			"	"	145	153	169				
198			"	"	145	153	169				
199			"	"	145	153	169				
200			"	"	145	153	169				
201			"	"	145	153	169				
202			"	"	145	153	169				
203			"	"	145	153	169				
204			"	"	112	119	132				
205			"	"	112	119	132				
206			"	"	112	119	132				
207			"	"	145	153	169				
208			"	"	145	153	169				
209			"	"	112	119	132				
210			"	"	112	119	132				
211			"	"	112	119	132				
			à reporter...		25,249	27,375	30,356				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		25.249	27.375	30.356				
212			2°S.S. Parking		112	119	132				
213			" "		112	119	132				
214			" "		112	119	132				
215			" "		112	119	132				
216			" "		112	119	132				
217			" "		112	119	132				
218			" "		112	119	132				
219			" "		112	119	132				
220			" "		112	119	132				
221			" "		112	119	132				
222			" "		112	119	132				
223			" "		112	119	132				
224			" "		112	119	132				
225			" "		112	119	132				
226			" "		120	128	141				
227			" "		112	119	132				
228			" "		112	119	132				
229			" "		112	119	132				
230			" "		112	119	132				
231			" "		112	119	132				
232			" "		112	119	132				
233			" "		112	119	132				
234			" "		112	119	132				
235			" "		104	110	122				
236			" "		104	110	122				
237			" "		104	110	122				
238			" "		104	110	122				
239			" "		104	110	122				
240			" "		104	110	122				
241			" "		104	110	122				
			à reporter....		28.561	30.891	34.255				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		28.561	30.891	34.255				
242			2°S.S. Parking		104	110	122				
243			"	"	112	119	132				
244			"	"	112	119	132				
245			"	"	112	119	132				
246			"	"	112	119	132				
247			"	"	112	119	132				
248			"	"	112	119	132				
249			"	"	112	119	132				
250			"	"	112	119	132				
251			"	"	112	119	132				
252			"	"	112	119	132				
253			"	"	112	119	132				
254			"	"	112	119	132				
255			"	"	112	119	132				
256			"	"	112	119	132				
257			"	"	112	119	132				
258			"	"	112	119	132				
259			"	"	112	119	132				
260			"	"	112	119	132				
261			3°S.S.	"	135	133	146				
262			"	"	124	123	137				
263			"	"	135	133	146				
264			"	"	135	133	146				
265			"	"	124	123	137				
266			"	"	124	123	137				
267			"	"	135	133	146				
268			"	"	155	149	165				
269			"	"	155	149	165				
270			"	"	118	115	127				
271			"	"	118	115	127				
272			"	"	118	115	127				
273			"	"	118	115	127				
274			"	"	118	115	127				
			à reporter....		32.493	34.917	38.713				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		32,493	34,917	33,713				
275			3 ^o .S.S. Parking		144	140	156				
276			" "		144	140	156				
277			" "		118	115	127				
278			" "		118	115	127				
279			" "		118	115	127				
280			" "		238	233	259				
281			" "		186	184	203				
282			" "		165	157	176				
283			" "		144	140	156				
284			" "		94	88	98				
285			" "		155	149	165				
286			" "		155	149	165				
287			" "		155	149	165				
288			" "		155	149	165				
289			" "		155	149	165				
290			" "		155	149	165				
291			" "		155	149	165				
292			" "		155	149	165				
293			" "		135	133	146				
294			" "		124	123	137				
295			" "		124	123	137				
296			" "		124	123	137				
297			" "		124	123	137				
298			" "		124	123	137				
299			" "		118	115	127				
300			" "		118	115	127				
301			" "		118	115	127				
302			" "		118	115	127				
303			" "		118	115	127				
304			" "		118	115	127				
305			" "		118	115	127				
			à reporter...		36,783	39,089	43,338				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		36,793	39,089	43,338				
306			3 ^e .S.S. Parking		118	115	127				
307			" "		118	115	127				
308			" "		118	115	127				
309			" "		118	115	127				
310			" "		118	115	127				
311			" "		118	115	127				
312			" "		118	115	127				
313			" "		118	115	127				
314			" "		118	115	127				
315			" "		118	115	127				
316			" "		118	115	127				
317			" "		118	115	127				
318			" "		118	115	127				
319			" "		118	115	127				
320			" "		118	115	127				
321			" "		118	115	127				
322			" "		118	115	127				
323			" "		118	115	127				
324			" "		118	115	127				
325			" "		118	115	127				
326			" "		118	115	127				
327			" "		118	115	127				
328			" "		118	115	127				
329			" "		118	115	127				
330			" "		118	115	127				
331			" "		118	115	127				
332			" "		118	115	127				
333			" "		118	115	127				
334			" "		118	115	127				
335			" "		118	115	127				
336			" "		118	115	127				
			à reporter.....		40,441	42,654	47,275				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		40.441	42.654	47.275				
337			3°S.S. Parking		118	115	127				
338			"	"	118	115	127				
339			"	"	118	115	127				
340			"	"	118	115	127				
341			"	"	118	115	127				
342			"	"	118	115	127				
343			"	"	118	115	127				
344			"	"	118	115	127				
345			"	"	118	115	127				
346			"	"	118	115	127				
347			"	"	118	115	127				
348			"	"	118	115	127				
349			"	"	118	115	127				
350			"	"	118	115	127				
351			"	"	118	115	127				
352			"	"	118	115	127				
353			"	"	118	115	127				
354			"	"	118	115	127				
355			"	"	118	115	127				
356			"	"	118	115	127				
357			"	"	155	149	165				
358			"	"	155	149	165				
359			"	"	155	149	165				
360			"	"	155	149	165				
361			"	"	155	149	165				
362			"	"	155	149	165				
363			"	"	155	149	165				
364			"	"	155	149	165				
365			"	"	155	149	165				
366			"	"	118	115	127				
367			"	"	186	184	203				
			à reporter....		44.500	46.594	51.630				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		44,500	46,594	51,630				
368			3 ^o S.S. Parking		118	115	127				
369			"	"	118	115	127				
370			"	"	118	115	127				
371			"	"	118	115	127				
372			"	"	118	115	127				
373			"	"	118	115	127				
374			"	"	118	115	127				
375			"	"	118	115	127				
376			"	"	118	115	127				
377			"	"	118	115	127				
378			"	"	118	115	127				
379			"	"	118	115	127				
380			"	"	118	115	127				
381			"	"	118	115	127				
382			"	"	124	123	137				
383			"	"	118	115	127				
384			"	"	118	115	127				
385			"	"	118	115	127				
386			"	"	118	115	127				
387			"	"	118	115	127				
388			"	"	118	115	127				
389			"	"	118	115	127				
390			"	"	118	115	127				
391			"	"	118	115	127				
392			"	"	118	115	127				
393			"	"	118	115	127				
394			"	"	118	115	127				
395			"	"	118	115	127				
396			"	"	186	184	203				
397			"	"	118	115	127				
			à reporter...		48,114	50,121	55,526				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		48,114	50,121	55,526				
398			3 ^o S.S. Parking		118	115	127				
399			"	"	118	115	127				
400			"	"	155	149	165				
401			"	"	155	149	165				
402			"	"	155	149	165				
403			"	"	155	149	165				
404			"	"	155	149	165				
405			"	"	155	149	165				
406			"	"	155	149	165				
407			"	"	155	149	165				
408			"	"	155	149	165				
409			"	"	155	149	165				
410			"	"	155	149	165				
411			"	"	118	115	127				
412			"	"	118	115	127				
413			"	"	118	115	127				
414			"	"	155	149	165				
415			"	"	155	149	165				
416			"	"	118	115	127				
417			"	"	118	115	127				
418			"	"	118	115	127				
419			"	"	118	115	127				
420			"	"	118	115	127				
421			"	"	118	115	127				
422			"	"	118	115	127				
423			"	"	118	115	127				
424			"	"	118	115	127				
425			"	"	118	115	127				
426			"	"	118	115	127				
427			"	"	118	115	127				
428					118	115	127				
			à reporter.....		52,253	54,128	59,957				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		52.253	54.128	59.957				
429			3 ^o S.S. Parking		118	115	127				
430			"	"	118	115	127				
431			"	"	118	115	127				
432			"	"	118	115	127				
433			"	"	118	115	127				
434			"	"	118	115	127				
435			"	"	118	115	127				
436			"	"	118	115	127				
437			"	"	118	115	127				
438			"	"	118	115	127				
439			"	"	118	115	127				
440			"	"	118	115	127				
441			"	"	118	115	127				
442			"	"	110	106	118				
443			"	"	110	106	118				
444			"	"	110	106	118				
445			"	"	110	106	118				
446			"	"	110	106	118				
447			"	"	110	106	118				
448			"	"	110	106	118				
449			"	"	110	106	118				
450			"	"	110	106	118				
451			"	"	110	106	118				
452			"	"	110	106	118				
453			"	"	110	106	118				
454			"	"	110	106	118				
455			"	"	118	115	127				
456			"	"	118	115	127				
457			"	"	118	115	127				
458			"	"	118	115	127				
			à reporter...		55.689	57.461	63.650				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		55.689	57.461	63.650				
459			3°S.S. Parking		118	115	127				
460			"	"	118	115	127				
461			"	"	118	115	127				
462			"	"	118	115	127				
463			"	"	118	115	127				
464			"	"	118	115	127				
465			"	"	118	115	127				
466			"	"	118	115	127				
467			"	"	118	115	127				
468			4°S.S.	"	142	128	141				
469			"	"	133	119	132				
470			"	"	142	128	141				
471			"	"	142	128	141				
472			"	"	133	119	132				
473			"	"	133	119	132				
474			"	"	142	128	141				
475			"	"	123	110	122				
476			"	"	123	110	122				
477			"	"	160	144	160				
478			"	"	160	144	160				
479			"	"	123	110	122				
480			"	"	123	110	122				
481			"	"	123	110	122				
482			"	"	123	110	122				
483			"	"	123	110	122				
484			"	"	152	136	151				
485			"	"	152	136	151				
486			"	"	123	110	122				
487			"	"	123	110	122				
488			"	"	123	110	122				
489			"	"	256	230	255				
			à reporter.....		59.828	61.255	67.850				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		59.828	61.255	67.850				
490			4 ^o S.S. Parking		200	178	198				
491			"	"	170	153	169				
492			"	"	152	136	151				
493			"	"	96	84	95				
494			"	"	160	144	160				
495			"	"	123	110	122				
496			"	"	123	110	122				
497			"	"	123	110	122				
498			"	"	123	110	122				
499			"	"	160	144	160				
500			"	"	123	110	122				
501			"	"	160	144	160				
502			"	"	142	128	141				
503			"	"	133	119	132				
504			"	"	133	119	132				
505			"	"	133	119	132				
506			"	"	133	119	132				
507			"	"	133	119	132				
508			"	"	123	110	122				
509			"	"	123	110	122				
510			"	"	123	110	122				
511			"	"	123	110	122				
512			"	"	123	110	122				
513			"	"	123	110	122				
514			"	"	123	110	122				
515			"	"	123	110	122				
516			"	"	123	110	122				
517			"	"	123	110	122				
518			"	"	123	110	122				
519			"	"	123	110	122				
			à reporter....		63.824	64.831	71.818				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		63.824	64.831	71.818				
520			4 ⁹ S.S. Parking		123	110	122				
521			"	"	123	110	122				
522			"	"	123	110	122				
523			"	"	123	110	122				
524			"	"	123	110	122				
525			"	"	123	110	122				
526			"	"	123	110	122				
527			"	"	123	110	122				
528			"	"	123	110	122				
529			"	"	123	110	122				
530			"	"	123	110	122				
531			"	"	123	110	122				
532			"	"	123	110	122				
533			"	"	123	110	122				
534			"	"	123	110	122				
535			"	"	123	110	122				
536			"	"	123	110	122				
537			"	"	123	110	122				
538			"	"	123	110	122				
539			"	"	123	110	122				
540			"	"	123	110	122				
541			"	"	123	110	122				
542			"	"	123	110	122				
543			"	"	123	110	122				
544			"	"	123	110	122				
545			"	"	123	110	122				
546			"	"	123	110	122				
547			"	"	123	110	122				
548			"	"	123	110	122				
549			"	"	123	110	122				
550			"	"	123	110	122				
			à reporter.....		67.637	68.241	75.600				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		67,637	68,241	75,600				
551			4°S.S.	Parking	123	110	122				
552			"	"	123	110	122				
553			"	"	123	110	122				
554			"	"	123	110	122				
555			"	"	123	110	122				
556			"	"	123	110	122				
557			"	"	123	110	122				
558			"	"	123	110	122				
559			"	"	123	110	122				
560			"	"	123	110	122				
561			"	"	123	110	122				
562			"	"	123	110	122				
563			"	"	123	110	122				
564			"	"	123	110	122				
565			"	"	123	110	122				
566			"	"	123	110	122				
567			"	"	123	110	122				
568			"	"	160	144	160				
569			"	"	160	144	160				
570			"	"	160	144	160				
571			"	"	160	144	160				
572			"	"	160	144	160				
573			"	"	160	144	160				
574			"	"	160	144	160				
575			"	"	160	144	160				
576			"	"	160	144	160				
577			"	"	123	110	122				
578			"	"	200	178	198				
579			"	"	123	110	122				
580			"	"	123	110	122				
581			"	"	123	110	122				
			à reporter.....		71,860	72,025	79,800				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		71,860	72,025	79,800				
582			4 ⁰ S.S. Parking		123	110	122				
583			" "		123	110	122				
584			" "		123	110	122				
585			" "		123	110	122				
586			" "		123	110	122				
587			" "		123	110	122				
588			" "		123	110	122				
589			" "		123	110	122				
590			" "		123	110	122				
591			" "		123	110	122				
592			" "		123	110	122				
593			" "		133	119	132				
594			" "		123	110	122				
595			" "		123	110	122				
596			" "		123	110	122				
597			" "		123	110	122				
598			" "		123	110	122				
599			" "		123	110	122				
600			" "		123	110	122				
601			" "		123	110	122				
602			" "		123	110	122				
603			" "		123	110	122				
604			" "		123	110	122				
605			" "		123	110	122				
606			" "		123	110	122				
607			" "		200	178	198				
608			" "		123	110	122				
609			" "		123	110	122				
610			" "		123	110	122				
611			" "		160	144	160				
612			" "		160	144	160				
			à reporter...		75,834	75,580	83,744				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		75.834	75.580	83.744				
613			40 S.S. Parking		160	144	160				
614			"	"	160	144	160				
615			"	"	160	144	160				
616			"	"	160	144	160				
617			"	"	160	144	160				
618			"	"	160	144	160				
619			"	"	160	144	160				
620			"	"	160	144	160				
621			"	"	160	144	160				
622			"	"	160	144	160				
623			"	"	160	144	160				
624			"	"	160	144	160				
625			"	"	160	144	160				
626			"	"	160	144	160				
627			"	"	123	110	122				
628			"	"	123	110	122				
629			"	"	123	110	122				
630			"	"	123	110	122				
631			"	"	123	110	122				
632			"	"	123	110	122				
633			"	"	123	110	122				
634			"	"	123	110	122				
635			"	"	123	110	122				
636			"	"	123	110	122				
637			"	"	123	110	122				
638			"	"	123	110	122				
639			"	"	123	110	122				
640			"	"	123	110	122				
641			"	"	123	110	122				
642			"	"	123	110	122				
643			"	"	123	110	122				
			à reporter.....		79.492	88.034	88.058				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		79,492	88,034	93,058				
644			4 ^o S.S. Parking		123	110	122				
645			" "		123	110	122				
646			" "		123	110	122				
647			" "		123	110	122				
648			" "		123	110	122				
649			" "		123	110	122				
650			" "		123	110	122				
651			" "		111	102	110				
652			" "		111	102	110				
653			" "		111	102	110				
654			" "		111	102	110				
655			" "		111	102	110				
656			" "		111	102	110				
657			" "		111	102	110				
658			" "		123	110	122				
659			" "		123	110	122				
660			" "		123	110	122				
661			" "		123	110	122				
662			" "		123	110	122				
663			" "		123	110	122				
664			" "		123	110	122				
665			" "		123	110	122				
666			" "		123	110	122				
667			" "		123	110	122				
668			" "		123	110	122				
669			" "		123	110	122				
670			" "		123	110	122				
671			" "		123	110	122				
672			" "		123	110	122				
673			" "		123	110	122				
674			" "		123	110	122				
			à reporter....		93,804	82,820	91,756				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		83.894	82.820	91.756				
675			4 ^o S.S. Parking		123	110	122				
676			" "		123	110	122				
1001			2 ^o S.S. Cave		16	17	20				
1002			" "		16	17	20				
1003			" "		16	17	20				
1004			" "		16	17	20				
1005			" "		16	17	20				
1006			" "		16	17	20				
1007			" "		16	17	20				
1008			" "		16	17	20				
1009			" "		16	17	20				
1010			" "		16	17	20				
1011			" "		16	17	20				
1012			" "		16	17	20				
1013			" "		16	17	20				
1014			" "		16	17	20				
1015			" "		16	17	20				
1016			" "		16	17	20				
1017			" "		16	17	20				
1018			" "		16	17	20				
1019			" "		16	17	20				
1020			" "		16	17	20				
1021			" "		16	17	20				
1022			" "		16	17	20				
1023			" "		16	17	20				
1024			" "		16	17	20				
1025			" "		16	17	20				
1026			" "		16	17	20				
1027			" "		16	17	20				
1028			" "		16	17	20				
1029			" "		16	17	20				
			à reporter....		84.604	83.533	92.580				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		84.604	83.533	92.580				
1030			2°S.S. Cave		16	17	20				
1031			" "		16	17	20				
1032			" "		16	17	20				
1033			" "		16	17	20				
1034			" "		16	17	20				
1035			" "		16	17	20				
1036			" "		16	17	20				
1037			" "		16	17	20				
1038			" "		16	17	20				
1039			" "		16	17	20				
1040			" "		16	17	20				
1041			" "		16	17	20				
1042			" "		16	17	20				
1043			" "		16	17	20				
1044			" "		16	17	20				
1045			" "		16	17	20				
1046			" "		16	17	20				
1047			" "		16	17	20				
1048			" "		16	17	20				
1049			" "		16	17	20				
1050			" "		16	17	20				
1051			" "		16	17	20				
1052			" "		16	17	20				
1053			" "		16	17	20				
1054			" "		16	17	20				
1055			" "		16	17	20				
1056			" "		16	17	20				
1057			" "		16	17	20				
1058			" "		16	17	20				
1059			" "		16	17	20				
1060			" "		16	17	20				
			à reporter.....		85.100	84.060	93.200				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		85,100	84,060	93,200				
1061			2°S.S. Cave		16	17	20				
1062			" "		16	17	20				
1063			" "		16	17	20				
1064			" "		16	17	20				
1065			" "		16	17	20				
1066			" "		16	17	20				
1067			" "		16	17	20				
1068			" "		16	17	20				
1069			" "		16	17	20				
1070			" "		16	17	20				
1071			" "		16	17	20				
1072			" "		16	17	20				
1073			" "		16	17	20				
1074			" "		16	17	20				
1075			" "		16	17	20				
1076			" "		16	17	20				
1077			" "		16	17	20				
1078			" "		16	17	20				
1079			" "		16	17	20				
1080			" "		16	17	20				
1081			" "		16	17	20				
1082			" "		16	17	20				
1083			" "		16	17	20				
1084			" "		16	17	20				
1085			" "		16	17	20				
1086			" "		16	17	20				
1087			" "		16	17	20				
1088			" "		16	17	20				
1089			" "		16	17	20				
1090			" "		16	17	20				
			à reporter....		85,580	84,570	93,800				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		85.580	84.570	93.800				
1091			2°S.S. Cave		16	17	20				
1092			"	"	16	17	20				
1093			"	"	16	17	20				
1094			"	"	16	17	20				
1095			"	"	16	17	20				
1096			"	"	16	17	20				
1097			"	"	16	17	20				
1098			"	"	16	17	20				
1099			"	"	16	17	20				
1100			"	"	16	17	20				
1101			"	"	16	17	20				
1102			"	"	16	17	20				
1103			"	"	16	17	20				
1104			"	"	16	17	20				
1105			"	"	16	17	20				
1106			"	"	16	17	20				
1107			"	"	16	17	20				
1108			"	"	16	17	20				
1109			3°S.S.	"	17	17	20				
1110			"	"	17	17	20				
1111			"	"	17	17	20				
1112			"	"	17	17	20				
1113			"	"	17	17	20				
1114			"	"	17	17	20				
1115			"	"	17	17	20				
1116			"	"	17	17	20				
1117			"	"	17	17	20				
1118			"	"	17	17	20				
1119			"	"	17	17	20				
1120			"	"	17	17	20				
			à reporter...		86.072	85.080	94.400				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		86.072	85.080	94.400				
1121			3°S.S. Cave		17	17	20				
1122			"	"	17	17	20				
1123			"	"	17	17	20				
1124			"	"	17	17	20				
1125			"	"	17	17	20				
1126			"	"	17	17	20				
1127			"	"	17	17	20				
1128			"	"	17	17	20				
1129			"	"	17	17	20				
1130			"	"	17	17	20				
1131			"	"	17	17	20				
1132			"	"	17	17	20				
1133			"	"	17	17	20				
1134			"	"	17	17	20				
1135			"	"	17	17	20				
1136			"	"	17	17	20				
1137			"	"	17	17	20				
1138			"	"	17	17	20				
1139			"	"	17	17	20				
1140			"	"	17	17	20				
1141			"	"	17	17	20				
1142			"	"	17	17	20				
1143			"	"	17	17	20				
1144			"	"	17	17	20				
1145			"	"	17	17	20				
1146			"	"	17	17	20				
1147			"	"	17	17	20				
1148			"	"	17	17	20				
1149			"	"	17	17	20				
1150			"	"	17	17	20				
			à reporter.....		86.582	85.590	95.000				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		86.582	85.590	95.000				
1151			3 ^o S.S. Cave		17	17	20				
1152			" "		17	17	20				
1153			" "		17	17	20				
1154			" "		17	17	20				
1155			" "		17	17	20				
1156			" "		17	17	20				
1157			" "		17	17	20				
1158			" "		17	17	20				
1159			" "		17	17	20				
1160			" "		17	17	20				
1161			" "		17	17	20				
1162			" "		17	17	20				
1163			" "		17	17	20				
1164			" "		17	17	20				
1165			" "		17	17	20				
1166			" "		17	17	20				
1167			" "		17	17	20				
1168			" "		17	17	20				
1169			" "		17	17	20				
1170			" "		17	17	20				
1171			" "		17	17	20				
1172			" "		17	17	20				
1173			" "		17	17	20				
1174			" "		17	17	20				
1175			" "		17	17	20				
1176			" "		17	17	20				
1177			" "		17	17	20				
1178			" "		17	17	20				
1179			" "		17	17	20				
1180			" "		17	17	20				
1181			" "		17	17	20				
1182			" "		17	17	20				
			à reporter...		87.126	86.134	95.640				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		87.126	86.134	95.640				
1183			3°S.S. Cave		17	17	20				
1184			" "		17	17	20				
1185			" "		17	17	20				
1186			" "		17	17	20				
1187			" "		17	17	20				
1188			" "		17	17	20				
1189			" "		17	17	20				
1190			" "		17	17	20				
1191			" "		17	17	20				
1192			" "		17	17	20				
1193			" "		17	17	20				
1194			" "		17	17	20				
1195			" "		17	17	20				
1196			" "		17	17	20				
1197			" "		17	17	20				
1198			" "		17	17	20				
1199			" "		17	17	20				
1200			" "		17	17	20				
1201			" "		17	17	20				
1202			" "		17	17	20				
1203			" "		17	17	20				
1204			" "		17	17	20				
1205			" "		17	17	20				
1206			" "		17	17	20				
1207			" "		17	17	20				
1208			" "		17	17	20				
1209			" "		17	17	20				
1210			" "		17	17	20				
1211			" "		17	17	20				
1212			" "		17	17	20				
1213			" "		17	17	20				
			à reporter....		87.553	86.661	96.260				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		87.653	86.661	96.260				
1214			3°S.S. Cave		17	17	20				
1215			" "		17	17	20				
1216			" "		17	17	20				
1217			" "		17	17	20				
1218			" "		17	17	20				
1219			" "		17	17	20				
1220			" "		17	17	20				
1221			" "		17	17	20				
1222			" "		17	17	20				
1223			" "		17	17	20				
1224			" "		17	17	20				
1225			" "		17	17	20				
1226			" "		17	17	20				
1227			" "		17	17	20				
1228			" "		17	17	20				
1229			" "		17	17	20				
1230			" "		17	17	20				
1231			" "		17	17	20				
1232			" "		17	17	20				
1233			" "		17	17	20				
1234			" "		17	17	20				
1235			" "		17	17	20				
1236			" "		17	17	20				
1237			" "		17	17	20				
1238			" "		17	17	20				
1239			" "		17	17	20				
1240			" "		17	17	20				
1241			" "		17	17	20				
1242			" "		17	17	20				
1243			" "		17	17	20				
1244			" "		17	17	20				
			à reporter...		88.180	87.180	96.880				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		88.180	87.188	96.880				
1245			3°S.S. Cave		17	17	20				
1246			" "		17	17	20				
1247			" "		17	17	20				
1248			" "		17	17	20				
1249			" "		17	17	20				
1250			" "		17	17	20				
1251			" "		17	17	20				
1252			" "		17	17	20				
1253			" "		17	17	20				
1254			" "		17	17	20				
1255			4°S.S.		19	17	20				
1256			" "		19	17	20				
1257			" "		19	17	20				
1258			" "		19	17	20				
1259			" "		19	17	20				
1260			" "		19	17	20				
1261			" "		19	17	20				
1262			" "		19	17	20				
1263			" "		19	17	20				
1264			" "		19	17	20				
1265			" "		19	17	20				
1266			" "		19	17	20				
1267			" "		19	17	20				
1268			" "		19	17	20				
1269			" "		19	17	20				
1270			" "		19	17	20				
1271			" "		19	17	20				
1272			" "		19	17	20				
1273			" "		19	17	20				
1274			" "		19	17	20				
1275			" "		19	17	20				
			à reporter....		88.749	87.715	97.500				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		88.749	87.715	97.500				
1276			4 ^{es} .S. Cave		19	17	20				
1277			" "		19	17	20				
1278			" "		19	17	20				
1279			" "		19	17	20				
1280			" "		19	17	20				
1281			" "		19	17	20				
1282			" "		19	17	20				
1283			" "		19	17	20				
1284			" "		19	17	20				
1285			" "		19	17	20				
1286			" "		19	17	20				
1287			" "		19	17	20				
1288			" "		19	17	20				
1289			" "		19	17	20				
1290			" "		19	17	20				
1291			" "		19	17	20				
1292			" "		19	17	20				
1293			" "		19	17	20				
1294			" "		19	17	20				
1295			" "		19	17	20				
1296			" "		19	17	20				
1297			" "		19	17	20				
1298			" "		19	17	20				
1299			" "		19	17	20				
1300			" "		19	17	20				
1301			" "		19	17	20				
1302			" "		19	17	20				
1303			" "		19	17	20				
1304			" "		19	17	20				
1305			" "		19	17	20				
1306			" "		19	17	20				
			à reporter...		89.338	88.242	98.120				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		89.338	88.242	98.120				
1307			4°S.S. Cave		19	17	20				
1308			"	"	19	17	20				
1309			"	"	19	17	20				
1310			"	"	19	17	20				
1311			"	"	19	17	20				
1312			"	"	19	17	20				
1313			"	"	19	17	20				
1314			"	"	19	17	20				
1315			"	"	19	17	20				
1316			"	"	19	17	20				
1317			"	"	19	17	20				
1318			"	"	19	17	20				
1319			"	"	19	17	20				
1320			"	"	19	17	20				
1321			"	"	19	17	20				
1322			"	"	19	17	20				
1323			"	"	19	17	20				
1324			"	"	19	17	20				
1325			"	"	19	17	20				
1326			"	"	19	17	20				
1327			"	"	19	17	20				
1328			"	"	19	17	20				
1329			"	"	19	17	20				
1330			"	"	19	17	20				
1331			"	"	19	17	20				
1332			"	"	19	17	20				
1333			"	"	19	17	20				
1334			"	"	19	17	20				
1335			"	"	19	17	20				
1336			"	"	19	17	20				
			à reporter.....		89.908	88.752	98.720				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		89.908	88.752	98.720				
1337			4°S.S. Cave		19	17	20				
1338			" "		19	17	20				
1339			" "		19	17	20				
1340			" "		19	17	20				
1341			" "		19	17	20				
1342			" "		19	17	20				
1343			" "		19	17	20				
1344			" "		19	17	20				
1345			" "		19	17	20				
1346			" "		19	17	20				
1347			" "		19	17	20				
1348			" "		19	17	20				
1349			" "		19	17	20				
1350			" "		19	17	20				
1351			" "		19	17	20				
1352			" "		19	17	20				
1353			" "		19	17	20				
1354			" "		19	17	20				
1355			" "		19	17	20				
1356			" "		19	17	20				
1357			" "		19	17	20				
1358			" "		19	17	20				
1359			" "		19	17	20				
1360			" "		19	17	20				
1361			" "		19	17	20				
1362			" "		19	17	20				
1363			" "		19	17	20				
1364			" "		19	17	20				
1365			" "		19	17	20				
1366			" "		19	17	20				
1367			" "		19	17	20				
			à reporter....		90.497	89.279	99.340				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		90.497	89.279	99.340				
1368			4 ⁰ S. Cave		19	17	20				
1369			"	"	19	17	20				
1370			"	"	19	17	20				
1371			"	"	19	17	20				
1372			"	"	19	17	20				
1373			"	"	19	17	20				
1374			"	"	19	17	20				
1375			"	"	19	17	20				
1376			"	"	19	17	20				
1377			"	"	19	17	20				
1378			"	"	19	17	20				
1379			"	"	19	17	20				
1380			"	"	19	17	20				
1381			"	"	19	17	20				
1382			"	"	19	17	20				
1383			"	"	19	17	20				
1384			"	"	19	17	20				
1385			"	"	19	17	20				
1386			"	"	19	17	20				
1387			"	"	19	17	20				
1388			"	"	19	17	20				
1389			"	"	19	17	20				
1390			"	"	19	17	20				
1391			"	"	19	17	20				
1392			"	"	19	17	20				
1393			"	"	19	17	20				
1394			"	"	19	17	20				
1395			"	"	19	17	20				
1396			"	"	19	17	20				
1397			"	"	19	17	20				
1398			"	"	19	17	20				
1399			"	"	19	17	20				
1400			"	"	19	17	20				
			à reporter...		91.124	89.840	100.000				

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
				Reports.....	91.124	89.840					
2001	A	-	S.S.	Réserve	192	525	224				
2002	A	-	"	Réserve	99	272	115				
2003	A	-	"	Réserve	90	248	105				
2004	A	-	"	Réserve	84	230	98				
2005	Abis	-	"	Réserve	103	282	120				
2006	Abis	-	"	Réserve	103	282	120				
2007	Abis	-	"	Réserve	100	275	118				
2008	Abis	-	"	Réserve	205	563	239				
2009	Abis	-	"	Réserve	205	563	239				
2010	Abis	-	"	Réserve	378	1.038	440				
2011	Abis	-	"	Réserve	74	202	86				
2012	Abis	-	"	Réserve	100	273	116				
2013	Abis	-	"	Réserve	74	202	86				
2021	A	-	R.C	Local Com.			813				
2022	A	-	"	Local com.			373				
2023	A	-	"	Local com.			694				
2024	A	-	"	Commerce			2.562				
2025	A	-	"	Commerce			427	162		21	23
2026	A	-	"	Commerce			270	100		13	15
2027	Abis	-	"	Commerce			326	128		16	19
2028	Abis	-	"	Commerce			322	126		16	18
2029	Abis	-	"	Commerce			322	126		16	18
2030	Abis	-	"	Commerce			643	250		33	37
2031	Abis	-	"	Commerce			638	250		32	37
2032	Abis	-	"	Commerce			1.450	521		67	76
2033	Abis	-	"	Commerce			306	126		16	18
2034	Abis	-	"	Commerce			300	120		15	18
2035	Abis	-	"	Commerce			305	126		16	18
2036	A	-	"	Commerce			678	268		34	39
			à re order....		92.931	94.795	12.535	2.303		295	336

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		92.931	94.795	12.535	2.303		295	336
2041	A	-	1°	Bureau			5.953	1.628		209	238
2042	Abis	-	1°	Bureau			6.776	1.854		238	273
2043	A	-	2°	Bureau			7.034	1.924		247	281
2044	Abis	-	2°	Bureau			6.776	1.854		238	273
2101	A	1	1°	App.3pp.			649	196		251	285
2102	"	"	2°	App.3pp.			663	196	16	252	286
2103	"	"	3°	App.5pp.			815	255	24	327	372
2104	"	"	3°	App.2pp.			398	112	11	144	164
2105	"	"	3°	App.4pp.			768	227	22	292	331
2106	"	"	4°	App.5pp.			833	255	27	327	372
2107	"	"	4°	App.2pp.			409	112	14	144	164
2108	"	"	4°	App.4pp.			786	227	25	292	331
2109	"	"	5°	App.5pp.			833	255	31	327	372
2110	"	"	5°	App.2pp.			409	112	15	144	164
2111	"	"	5°	App.4pp.			786	227	28	292	331
2112	"	"	6°	App.5pp.			844	255	34	327	372
2113	"	"	6°	App.2pp.			416	112	17	144	164
2114	"	"	6°	App.4pp.			797	227	32	292	331
2115	"	"	7°	App.5pp.			844	255	38	327	372
2116	"	"	7°	App.2pp.			416	112	19	144	164
2117	"	"	7°	App.4pp.			797	227	37	292	331
2118	"	"	8°	App.5pp.			854	255	41	327	372
2119	"	"	8°	App.2pp.			424	112	20	144	164
2120	"	"	8°	App.4pp.			808	227	39	292	331
2121	"	"	9°	App.5pp.			854	255	47	327	372
2122	"	"	9°	App.2pp.			424	112	22	144	164
2123	"	"	9°	App.4pp.			808	227	43	292	331
2124	"	"	10°	App.5pp.			865	255	50	327	372
2125	"	"	10°	App.2pp.			433	112	24	144	164
2126	"	"	10°	App.4pp.			818	227	49	292	331
			à reporter.....		92.931	94.795	56.825	14.707	725	7.834	8.908

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		92,931	94,795	56,825	14,707	725	7,834	8,909
2127	A	1	11°	App.5pp.			865	255	54	327	372
2128	"	"	11°	App.2pp.			433	112	26	144	164
2129	"	"	11°	App.4pp.			818	227	52	292	331
2130	"	"	12°	App.5pp.			883	255	60	327	372
2131	"	"	12°	App.2pp.			445	112	27	144	164
2132	"	"	12°	App.4pp.			836	227	56	292	331
									1,000		
2133	"	2	3°	App.5pp.			815	255	25	327	372
2134	"	"	3°	App.2pp.			398	112	11	144	164
2135	"	"	3°	App.4pp.			732	226	22	291	331
2136	"	"	4°	App.5pp.			833	255	28	327	372
2137	"	"	4°	App.2pp.			409	112	14	144	164
2138	"	"	4°	App.4pp.			750	226	26	291	331
2139	"	"	5°	App.5pp.			833	255	32	327	372
2140	"	"	5°	App.2pp.			409	112	16	144	164
2141	"	"	5°	App.4pp.			750	226	29	291	331
2142	"	"	6°	App.5pp.			844	255	35	327	372
2143	"	"	6°	App.2pp.			416	112	18	144	164
2144	"	"	6°	App.4pp.			760	226	33	291	331
2145	"	"	7°	App.5pp.			844	255	40	327	372
2146	"	"	7°	App.2pp.			416	112	19	144	164
2147	"	"	7°	App.4pp.			760	226	36	291	331
2148	"	"	8°	App.5pp.			854	255	44	327	372
2149	"	"	8°	App.2pp.			424	112	21	144	164
2150	"	"	8°	App.4pp.			771	226	39	291	331
2151	"	"	9°	App.5pp.			854	255	48	327	372
2152	"	"	9°	App.2pp.			424	112	23	144	164
2153	"	"	9°	App.4pp.			771	226	42	291	331
2154	"	"	10°	App.5pp.			865	255	52	327	372
2155	"	"	10°	App.2pp.			433	112	24	144	164
			à reporter.....		92,931	94,795	76,470	20,413	677	15,195	17,247

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		92.931	94.795	76.470	20.413	677	15.165	17.247
2156	A	2	10°	App.4pp.			782	226	47	291	331
2157	"	"	11°	App.5pp.			865	255	55	327	372
2158	"	"	11°	App.2pp.			433	112	27	144	164
2159	"	"	11°	App.4pp.			782	226	49	291	331
2160	"	"	12°	App.5pp.			883	255	61	327	372
2161	"	"	12°	App.2pp.			445	112	28	144	164
2162	"	"	12	App.4pp.			800	226	56	291	331
									1.000		
2163	"	3	3°	App.5pp.			829	258	29	331	376
2164	"	"	3°	App.2pp.			440	127	15	163	186
2165	"	"	3°	App.1pp.			407	122	14	157	179
2166	"	"	4°	App.5pp.			847	258	34	331	376
2167	"	"	4°	App.2pp.			456	127	17	163	186
2168	"	"	4°	App.1pp.			420	122	16	157	179
2169	"	"	5°	App.5pp.			847	258	39	331	376
2170	"	"	5°	App.2pp.			456	127	20	163	186
2171	"	"	5°	App.1pp.			420	122	18	157	179
2172	"	"	6°	App.5pp.			858	258	43	331	376
2173	"	"	6°	App.2pp.			463	127	22	163	186
2174	"	"	6°	App.1pp.			427	122	20	157	179
2175	"	"	7°	App.5pp.			858	258	47	331	376
2176	"	"	7°	App.2pp.			463	127	24	163	186
2177	"	"	7°	App.1pp.			427	122	22	157	179
2178	"	"	8°	App.5pp.			869	258	51	331	376
2179	"	"	8°	App.2pp.			474	127	28	163	186
2180	"	"	8°	App.1pp.			434	122	24	157	179
2181	"	"	9°	App.5pp.			869	258	56	331	376
2182	"	"	9°	App.2pp.			474	127	31	163	186
2183	"	"	9°	App.1pp.			434	122	26	157	179
2184	"	"	10°	App.5pp.			880	258	62	331	376
2185	"	"	10°	App.2pp.			483	127	33	163	186
			à reporter.....		92.931	94.795	94.995	25.759	697	21.031	25.061

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		92,931	94,795	94,995	25,759	691	21,031	25,061
2186	A	3	10°	App.1pp.	.	.	444	122	31	157	179
2187	"	"	11°	App.5pp.	.	.	880	258	67	331	376
2188	"	"	11°	App.2pp.	.	.	483	127	35	163	186
2189	"	"	11°	App.1pp.	.	.	444	122	33	157	179
2190	"	"	12°	App.5pp.	.	.	901	258	70	331	376
2191	"	"	12°	App.2pp.	.	.	496	127	38	163	186
2192	"	"	12°	App.1pp.	.	.	456	122	35	157	179
				Charges générales I			721	512			
				Charges générales II-cat.B			180				
				Charges générales II-cat.A				128			
							100,000		1,000		
2501	B		S.S.	Réserve	328	902	249	-	-	-	-
2502	"		"	Réserve	145	398	109	-	-	-	-
2511	"		R.C.	Commerce			278	165	-	21	24
2512	"		R.C.	Commerce			294	175	-	22	26
2521	"	5	2°	App.3pp.			398	190	146	244	277
2522	"	"	"	App.4pp.			442	220	162	282	320
2523	"	"	"	App.1pp.			154	73	54	93	106
2524	"	"	"	App.4pp.			444	219	163	281	320
2525	"	"	"	App.2pp.			285	138	104	176	201
2526	"	4	"	App.1pp.			208	98	78	126	144
2527	"	"	"	App.3pp.			430	218	157	281	320
2528	"	"	"	App.2pp.			292	143	107	183	208
2529	"	5	3°	App.3pp.			409	190	172	244	277
2530	"	"	"	App.4pp.			454	222	191	285	324
2531	"	"	"	App.1pp.			178	78	74	101	115
2532	"	"	"	App.4pp.			458	222	193	285	324
2533	"	"	"	App.2pp.			295	138	122	176	201
2534	"	4	"	App.3pp.			390	183	164	235	267
2535	"	"	"	App.4pp.			458	222	193	285	324
2536	"	"	"	App.1pp.			171	78	70	101	115
			à reporter....		93,404	96,095	6,396	30,507	2,148	26,911	30,615

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		93.404	96.095	6.396	30.507	2.148	26.911	30.615
2537	B	4	3 ^o	App.4pp.			449	222	188	285	324
2538	"	"	"	App.2pp.			302	143	126	183	208
2539	"	5	4 ^o	App.3pp.			409	190	193	244	277
2540	"	"	"	App.4pp.			458	222	216	285	324
2541	"	"	"	App.1pp.			180	78	83	101	115
2542	"	"	"	App.4pp.			461	222	218	285	324
2543	"	"	"	App.2pp.			295	138	139	176	201
2544	"	4	"	App.3pp.			395	183	187	235	267
2545	"	"	"	App.4pp.			461	222	218	285	324
2546	"	"	"	App.1pp.			173	78	80	101	115
2547	"	"	"	App.4pp.			454	222	214	285	324
2548	"	"	"	App.2pp.			302	143	141	183	208
2549	"	5	5 ^o	App.3pp.			414	190	218	244	277
2550	"	"	"	App.4pp.			456	222	240	285	324
2551	"	"	"	App.1pp.			180	178	93	101	115
2552	"	"	"	App.4pp.			463	222	245	285	324
2553	"	"	"	App.2pp.			299	138	156	176	201
2554	"	4	"	App.3pp.			398	183	108	235	267
2555	"	"	"	App.4pp.			463	222	245	285	324
2556	"	"	"	App.1pp.			173	78	90	101	115
2557	"	"	"	App.4pp.			454	222	238	285	324
2558	"	"	"	App.2pp.			306	143	160	183	208
2559	"	5	6 ^o	App.3pp.			414	190	238	244	277
2560	"	"	"	App.4pp.			461	222	267	285	324
2561	"	"	"	App.1pp.			182	78	104	101	115
2562	"	"	"	App.4pp.			463	222	268	285	324
2563	"	"	"	App.2pp.			299	138	172	176	201
2564	"	4	"	App.3pp.			400	183	232	235	267
2565	"	"	"	App.4pp.			463	222	269	285	324
2566	"	"	"	App.1pp.			175	78	100	101	115
2567	"	"	"	App.4pp.			458	222	266	285	324
			à reporter.....		93.404	96.095	17.656	35.823	7.960	33.736	38.376

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		93,404	96,095	17,656	35,823	7,960	33,736	38,376
2568	B	4	6°	App.2pp.			309	143	177	183	208
2569	"	5	7°	App.3pp.			421	190	266	244	277
2570	"	"	"	App.4pp.			463	222	293	285	324
2571	"	"	"	App.1pp.			182	78	113	101	115
2572	"	"	"	App.4pp.			467	222	296	285	324
2573	"	"	"	App.2pp.			306	138	194	176	201
2574	"	4	"	App.3pp.			405	183	256	235	267
2575	"	"	"	App.4pp.			467	222	297	285	324
2576	"	"	"	App.1pp.			175	78	109	101	115
2577	"	"	"	App.4pp.			461	222	293	285	324
2578	"	"	"	App.2pp.			311	143	196	183	208
2579	"	5	8°	App.3pp.			421	190	289	244	277
2580	"	"	"	App.4pp.			470	222	322	285	324
2581	"	"	"	App.1pp.			185	78	124	101	115
2582	"	"	"	App.4pp.			477	222	328	285	324
2583	"	"	"	App.2pp.			306	138	209	176	201
2584	"	4	"	App.3pp.			407	183	273	235	267
2585	"	"	"	App.4pp.			477	222	328	285	324
2586	"	"	"	App.1pp.			175	78	118	101	115
2587	"	"	"	App.4pp.			465	222	321	285	324
2588	"	"	"	App.2pp.			313	143	215	183	208
2589	"	5	9°	App.3pp.			418	186	309	239	273
2590	"	"	"	App.4pp.			472	222	350	285	324
2591	"	"	"	App.1pp.			187	78	135	101	115
2592	"	"	"	App.4pp.			484	222	360	285	324
2593	"	"	"	App.2pp.			311	138	228	176	201
2594	"	4	"	App.3pp.			409	183	302	235	267
2595	"	"	"	App.4pp.			479	222	355	285	324
2596	"	"	"	App.1pp.			178	78	129	101	115
2597	"	"	"	App.4pp.			467	222	343	285	324
			à reporter....		93,404	96,095	28,724	40,913	15,498	40,271	45,809

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
				Reports.....	93,404	96,095	28,724	40,913	15,498	40,271	45,809
2598	B	4	9 ^o	App.2pp.	.	.	311	138	229	180	206
2599	"	5	10 ^o	App.3pp.	.	.	428	190	340	244	277
2600	"	"	"	App.4pp.	.	.	477	222	379	285	324
2601	"	"	"	App.1pp.	.	.	190	78	147	101	115
2602	"	"	"	App.4pp.	.	.	489	222	388	285	324
2603	"	"	"	App.2pp.	.	.	311	138	244	176	201
2604	"	4	"	App.3pp.	.	.	411	183	326	235	267
2605	"	"	"	App.4pp.	.	.	482	222	382	285	324
2606	"	"	"	App.1pp.	.	.	180	78	140	101	115
2607	"	"	"	App.4pp.	.	.	472	222	375	285	324
2608	"	"	"	App.2pp.	.	.	318	143	252	183	208
2609	"	5	11 ^o	App.3pp.	.	.	428	190	362	244	277
2610	"	"	"	App.4pp.	.	.	482	222	409	285	324
2611	"	"	"	App.1pp.	.	.	192	78	159	101	115
2612	"	"	"	App.4pp.	.	.	491	222	416	285	324
2613	"	"	"	App.2pp.	.	.	311	138	280	176	201
2614	"	4	"	App.3pp.	.	.	411	183	348	235	267
2615	"	"	"	App.4pp.	.	.	484	222	410	285	324
2616	"	"	"	App.1pp.	.	.	182	78	151	101	115
2617	"	"	"	App.4pp.	.	.	475	222	403	285	324
2618	"	"	"	App.2pp.	.	.	318	143	268	183	208
2619	"	5	12 ^o	App.3pp.	.	.	432	190	390	244	277
2620	"	"	"	App.4pp.	.	.	486	222	438	285	324
2621	"	"	"	App.1pp.	.	.	192	78	169	101	115
2622	"	"	"	App.4pp.	.	.	491	222	442	285	324
2623	"	"	"	App.2pp.	.	.	318	138	285	176	201
2624	"	4	"	App.3pp.	.	.	416	183	374	235	267
2625	"	"	"	App.4pp.	.	.	484	222	436	285	324
2626	"	"	"	App.1pp.	.	.	182	78	161	101	115
2627	"	"	"	App.4pp.	.	.	482	222	434	285	324
à reporter:.....					93,404	96,095	40,050	46,002	25,034	46,808	53,244

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports...		93.404	96.095	40.050	46.002	25.034	46.808	53.244
2628	B	4	12 ^o	App.2pp.			323	143	289	183	208
2629	"	5	13 ^o	App.3pp.			432	190	413	244	277
2630	"	"	"	App.4pp.			491	222	468	285	324
2631	"	"	"	App.1pp.			197	78	183	101	115
2632	"	"	"	App.4pp.			493	222	471	285	324
2633	"	"	"	App.2pp.			318	138	303	176	201
2634	"	4	"	App.3pp.			421	183	400	235	267
2635	"	"	"	App.4pp.			493	222	473	285	324
2636	"	"	"	App.1pp.			187	78	174	101	115
2637	"	"	"	App.4pp.			486	222	464	285	324
2638	"	"	"	App.2pp.			325	143	309	183	208
2639	"	5	14 ^o	App.3pp.			440	190	443	244	277
2640	"	"	"	App.4pp.			491	222	494	285	324
2641	"	"	"	App.1pp.			199	78	196	101	115
2642	"	"	"	App.4pp.			498	222	504	285	324
2643	"	"	"	App.2pp.			321	138	322	176	201
2644	"	4	"	App.3pp.			421	183	422	235	267
2645	"	"	"	App.4pp.			493	222	499	285	324
2646	"	"	"	App.1pp.			190	78	186	101	115
2647	"	"	"	App.4pp.			486	222	490	285	324
2648	"	"	"	App.2pp.			325	143	326	183	208
2649	"	5	15 ^o	App.3pp.			440	190	466	244	277
2650	"	"	"	App.4pp.			496	222	528	285	324
2651	"	"	"	App.1pp.			201	78	208	101	115
2652	"	"	"	App.4pp.			503	222	535	285	324
2653	"	"	"	App.2pp.			325	138	343	176	201
2654	"	4	"	App.3pp.			421	183	445	235	267
2655	"	"	"	App.4pp.			500	222	532	285	324
2656	"	"	"	App.1pp.			192	78	199	101	115
2657	"	"	"	App.4pp.			491	222	518	285	324
			à reporter.....		93.404	96.095	51.640	51.096	36.637	53.348	60.681

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		93,404	96,095	51,649	51,096	36,637	53,348	60,681
2658	B	4	15°	App.2pp.			327	143	345	183	208
2659	"	5	16°	App.3pp.			447	190	497	244	277
2660	"	"	"	App.4pp.			496	222	554	285	324
2661	"	"	"	App.1pp.			203	78	223	101	115
2662	"	"	"	App.4pp.			503	222	560	285	324
2663	"	"	"	App.2pp.			325	138	361	176	201
2664	"	4	"	App.3pp.			428	183	478	235	267
2665	"	"	"	App.4pp.			503	222	561	285	324
2666	"	"	"	App.1pp.			194	78	211	101	115
2667	"	"	"	App.4pp.			491	222	547	285	324
2668	"	"	"	App.2pp.			327	143	363	183	208
2669	"	5	17°	App.3pp.			440	186	513	239	273
2670	"	"	"	App.4pp.			500	222	586	285	324
2671	"	"	"	App.1pp.			206	78	237	101	115
2672	"	"	"	App.4pp.			507	222	594	285	324
2673	"	"	"	App.2pp.			327	138	380	176	201
2674	"	4	"	App.3pp.			428	183	500	235	267
2675	"	"	"	App.4pp.			505	222	591	285	324
2676	"	"	"	App.1pp.			197	78	224	101	115
2677	"	"	"	App.4pp.			496	222	581	285	324
2678	"	"	"	App.2pp.			325	138	377	180	206
2679	"	5	18°	App.3pp.			449	190	548	244	277
2680	"	"	"	App.4pp.			503	222	616	285	324
2681	"	"	"	App.1pp.			210	78	254	101	115
2682	"	"	"	App.4pp.			510	222	624	285	324
2683	"	"	"	App.2pp.			330	138	401	176	201
2684	"	4	"	App.3pp.			435	183	531	235	267
2685	"	"	"	App.4pp.			507	222	621	285	324
2686	"	"	"	App.1pp.			199	78	237	101	115
2687	"	"	"	App.4pp.			496	222	604	285	324
2688	"	"	"	App.2pp.			330	143	401	183	208
			à reporter.....		93,404	96,095	63,793	56,324	50,757	60,063	68,320

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports....		93.404	96.095	63.793	56.324	50.757	60.063	68.320
2689	B	5	19 ^o	App.3pp.	.	.	451	190	575	244	277
2690	"	"	"	App.4pp.	.	.	505	222	645	285	324
2691	"	"	"	App.1pp.	.	.	213	78	267	101	115
2692	"	"	"	App.4pp.	.	.	514	222	657	285	324
2693	"	"	"	App.2pp.	.	.	330	138	418	176	201
2694	"	4	"	App.3pp.	.	.	435	183	555	235	267
2695	"	"	"	App.4pp.	.	.	512	222	654	285	324
2696	"	"	"	App.1pp.	.	.	203	78	255	101	115
2697	"	"	"	App.4pp.	.	.	500	222	637	285	324
2698	"	"	"	App.2pp.	.	.	330	143	418	183	208
2699	"	5	20 ^o	App.3pp.	.	.	454	190	601	244	277
2700	"	"	"	App.4pp.	.	.	507	222	675	285	324
2701	"	"	"	App.1pp.	.	.	217	78	284	101	115
2702	"	"	"	App.4pp.	.	.	517	222	687	285	324
2703	"	"	"	App.2pp.	.	.	332	138	438	176	201
2704	"	4	"	App.3pp.	.	.	442	183	586	235	267
2705	"	"	"	App.4pp.	.	.	514	222	684	285	324
2706	"	"	"	App.1pp.	.	.	208	78	272	101	115
2707	"	"	"	App.4pp.	.	.	500	222	666	285	324
2708	"	"	"	App.2pp.	.	.	332	143	439	183	208
2709	"	5	21 ^o	App.3pp.	.	.	458	190	630	244	277
2710	"	"	"	App.4pp.	.	.	510	222	705	285	324
2711	"	"	"	App.1pp.	.	.	222	78	300	101	115
2712	"	"	"	App.4pp.	.	.	519	222	718	285	324
2713	"	"	"	App.2pp.	.	.	334	138	460	176	201
2714	"	4	"	App.3pp.	.	.	442	183	610	235	267
2715	"	"	"	App.4pp.	.	.	519	222	718	285	324
2716	"	"	"	App.1pp.	.	.	215	78	295	101	115
2717	"	"	"	App.4pp.	.	.	503	222	696	285	324
			à reporter....		93.404	96.095	75.531	61.275	66.302	66.420	75.549

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
				Reports.....	93.404	96.095	75.531	61.275	66.302	66.420	75.549
2718	B	4	21°	App.2pp.			334	143	460	183	206
2719	"	5	22°	App.3pp.			461	190	663	244	277
2720	"	"	"	App.4pp.			512	222	736	285	324
2721	"	"	"	App.1pp.			224	78	316	101	115
2722	"	"	"	App.4pp.			522	222	749	285	324
2723	"	"	"	App.2pp.			337	138	478	176	201
2724	"	4	"	App.3pp.			444	183	636	235	267
2725	"	"	"	App.4pp.			522	222	749	285	324
2726	"	"	"	App.1pp.			217	78	309	101	115
2727	"	"	"	App.4pp.			505	222	723	285	324
2728	"	"	"	App.2pp.			339	143	483	183	208
2729	B	5	23°	App.3pp.			472	190	700	244	277
2730	"	"	"	App.4pp.			517	222	770	285	324
2731	"	"	"	App.1pp.			234	78	343	101	115
2732	"	"	"	App.4pp.			533	222	795	285	324
2733	"	"	"	App.2pp.			344	138	509	176	201
2734	"	4	"	App.3pp.			454	183	675	235	267
2735	"	"	"	App.4pp.			533	222	795	285	324
2736	"	"	"	App.1pp.			227	78	333	101	115
2737	"	"	"	App.4pp.			510	222	760	285	324
2738	"	"	"	App.2pp.			341	143	505	183	208
2739	"	5	24°	App.3pp.			472	190	720	244	277
2740	"	"	"	App.4pp.			517	222	798	285	324
2741	"	"	"	App.1pp.			234	78	354	101	115
2742	"	"	"	App.4pp.			533	222	824	285	324
2743	"	"	"	App.2pp.			344	138	526	176	201
2744	"	4	"	App.3pp.			454	183	698	235	267
2745	"	"	"	App.4pp.			533	222	824	285	324
2746	"	"	"	App.1pp.			227	78	344	101	115
2747	"	"	"	App.4pp.			510	222	787	285	324
				à reporter.....	93.404	96.095	87.937	66.369	84.672	72.960	82.986

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports...		93,404	96,095	87,937	66,369	84,672	72,960	82,986
2748	B	4	24°	App.2pp.			341	143	523	183	208
2749	"	5	25°	App.3pp.			472	190	754	244	277
2750	"	"	"	App.4pp.			519	222	828	285	324
2751	"	"	"	App.1pp.			234	78	366	101	115
2752	"	"	"	App.4pp.			533	222	854	285	324
2753	"	"	"	App.2pp.			346	138	547	176	201
2754	"	4	"	App.3pp.			456	183	725	235	267
2755	"	"	"	App.4pp.			533	222	854	285	324
2756	"	"	"	App.1pp.			227	78	356	101	115
2757	"	"	"	App.4pp.			512	222	818	285	324
2758	"	"	"	App.2pp.			344	143	545	183	208
				Charges générales I			2,340	2,035	240		
				Charges générales II-cat.A			1,000	1,395	-		
				Charges générales II-cat.B			4,206	1,697	7,918		
							<u>100,000</u>		<u>100,000</u>		
3001	C		S.S.	Réserve	676	1,853	220	-	-	-	-
3002	"		"	Réserve	265	728	86	-	-	-	-
3003	"		"	Réserve	286	780	92	-	-	-	-
3004	"		"	Réserve	85	233	27	-	-	-	-
3005	"		"	Réserve	113	311	37	-	-	-	-
3011	"		R.C.	Commerce			393	487	-	63	72
3012	"		"	Commerce			179	257	-	33	38
3013	"		"	Commerce			162	232	-	30	33
3014	"		"	Commerce			381	544	-	69	81
							<u>100,000</u>				
3021	"	6	1°	App.1pp.			110	119	-	154	175
3022	"	"	"	App.2pp.			125	138	-	177	201
3023	"	"	"	App.1pp.			76	92	-	119	135
3024	"	"	2°	App.1pp.			90	95	156	122	139
3025	"	"	"	App.1pp.			94	101	162	130	147
3026	"	"	"	App.1pp.			84	83	144	107	122
3027	"	"	"	App.2pp.			129	138	223	177	201
			à reporter.....		94,829		2,275	75,623	685	76,504	87,017

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
				Reports.....	94.829	2.275	75.623	685	76.504	87.017
3028	C	6	2°	App.2pp.	.	.	126	131	218	168	191
3029	"	"	3°	App.1pp.	.	.	93	95	186	122	139
3030	"	"	"	App.1pp.	.	.	95	101	194	130	147
3031	"	"	"	App.1pp.	.	.	86	83	172	107	122
3032	"	"	"	App.2pp.	.	.	131	138	267	177	201
3033	"	"	"	App.2pp.	.	.	129	131	264	168	191
3034	"	"	4°	App.1pp.	.	.	94	95	218	122	139
3035	"	"	"	App.1pp.	.	.	97	101	224	130	147
3036	"	"	"	App.1pp.	.	.	86	83	200	107	122
3037	"	"	"	App.2pp.	.	.	133	138	307	177	201
3038	"	"	"	App.2pp.	.	.	131	131	303	168	191
3039	"	"	5°	App.1pp.	.	.	94	95	245	122	139
3040	"	"	"	App.1pp.	.	.	97	101	253	130	147
3041	"	"	"	App.1pp.	.	.	86	83	224	107	122
3042	"	"	"	App.2pp.	.	.	133	138	347	177	201
3043	"	"	"	App.2pp.	.	.	131	131	342	168	191
3044	"	"	6°	App.1pp.	.	.	95	95	276	122	139
3045	"	"	"	App.1pp.	.	.	98	101	285	130	147
3046	"	"	"	App.1pp.	.	.	88	83	253	107	122
3047	"	"	"	App.2pp.	.	.	134	138	309	177	201
3048	"	"	"	App.2pp.	.	.	131	131	382	168	191
3049	"	"	7°	App.1pp.	.	.	97	95	310	122	139
3050	"	"	"	App.1pp.	.	.	100	101	318	130	147
3051	"	"	"	App.1pp.	.	.	89	83	285	107	122
3052	"	"	"	App.2pp.	.	.	135	138	434	177	201
3053	"	"	"	App.2pp.	.	.	133	131	424	168	191
3054	"	"	8°	App.1pp.	.	.	99	95	345	122	139
3055	"	"	"	App.1pp.	.	.	103	101	362	130	147
3056	"	"	"	App.1pp.	.	.	93	83	322	107	122
3057	"	"	"	App.2pp.	.	.	139	139	488	177	201
3058	"	"	"	App.2pp.	.	.	136	131	478	168	191
				à reporter...	94.829	5.687	79.042	10.000	80.396	92.008

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			Reports.....		94.829		5.687	79.042		80.896	92.008
3059	C	7	1°	App.1pp.			76	92	-	119	135
3060	"	"	"	App.2pp.			125	138	-	177	201
3061	"	"	"	App.1pp.			83	83	-	107	122
3062	"	"	"	App.3pp.			181	195	-	250	285
3063	"	"	2°	App.2pp.			126	131	217	168	191
3064	"	"	"	App.2pp.			129	138	222	177	201
3065	"	"	"	App.1pp.			84	83	143	107	122
3066	"	"	"	App.3pp.			185	195	322	250	285
3067	"	"	3°	App.2pp.			129	131	263	168	191
3068	"	"	"	App.2pp.			131	138	265	177	201
3069	"	"	"	App.1pp.			86	83	172	107	122
3070	"	"	"	App.3pp.			187	195	380	250	285
3071	"	"	4°	App.2pp.			131	131	302	168	191
3072	"	"	"	App.2pp.			133	138	305	177	201
3073	"	"	"	App.1pp.			86	83	198	107	122
3074	"	"	"	App.3pp.			190	195	442	250	285
3075	"	"	5°	App.2pp.			131	131	340	168	191
3076	"	"	"	App.2pp.			133	138	346	177	201
3077	"	"	"	App.1pp.			86	83	223	207	122
3078	"	"	"	App.3pp.			192	195	503	250	285
3079	"	"	6°	App.2pp.			131	131	380	168	191
3080	"	"	"	App.2pp.			134	138	387	177	201
3081	"	"	"	App.1pp.			88	83	252	107	122
3082	"	"	"	App.3pp.			195	195	568	250	285
3083	"	7	7°	App.2pp.			133	131	422	168	191
3084	"	"	"	App.2pp.			135	138	432	177	201
3085	"	"	"	App.1pp.			89	83	280	107	122
3086	"	"	"	App.3pp.			198	195	635	250	285
3087	"	"	8°	App.2pp.			136	131	475	168	191
3088	"	"	"	App.2pp.			139	138	483	177	201
3089	"	"	"	App.1pp.			93	83	323	107	122
3090	"	"	"	App.3pp.			205	195	720	250	285
			à reporter....		94.829		9.967	83.379	10.000	86.463	98.344

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
				Reports.....	94.829		9.967	93.379		86.463	98.344
				Charges générales I	5.171		33	85			
					<u>100.000</u>		<u>10.000</u>				
3501	D		S.S.	Réserve			1.615	-	-	-	-
3502	"		R.C.	Commerce			3.330	-	-	-	-
3503	"		1°	Bureau			3.150	2.037	-	261	298
3504	"		1°	Bureau			398	256	-	33	39
				Charges générales I			185	277	-	-	-
				Charges générales II-cat.B			<u>1.322</u>	-	-	-	-
							<u>10.000</u>				
3551	Centré		R.C.	Commerce			287	109	-	14	16
3552	"		"	Commerce			230	100	-	13	15
3553	"		"	Commerce			230	100	-	13	15
3554	"		"	Commerce			230	100	-	13	15
3555	"		"	Commerce			317	139	-	18	20
3556	"		"	Commerce			1.062	521	-	67	76
3557	"		"	Commerce			753	331	-	42	48
3558	"		"	Commerce			277	122	-	15	17
3559	"		"	Commerce			229	102	-	13	15
3560	"		"	Commerce			356	157	-	20	23
3561	"		"	Commerce			534	234	-	31	34
3562	"		"	Commerce			364	138	-	17	20
3563	"		"	Commerce			529	177	-	23	26
				Charges générales I			3.872	-	-	555	351
				Charges générales II-cat.A			730	575	-	310	628
					<u>100.000</u>	<u>100.000</u>	<u>10.000</u>	88.939		87.921	<u>100.000</u>
				Copropriété îlot 2 bâtiment E)				11.061		12.079	
							<u>100.000</u>			<u>100.000</u>	

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



PARDEVANT Maître Jean-Louis CHAVANE soussigné, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS et dénommée " Claude et Jean-Louis CHAVANE de DALMASSY, Notaires Associés ".

A COMPARU :

Monsieur Amaury Charles Jacques de LINIERS, Administrateur de Société, demeurant à PARIS, 64, Avenue Hoche.

AGISSANT en qualité de Président Directeur Général de la SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE (S.O.C.O.G.I.M.) Société Anonyme au capital de cinq millions de Francs, dont le siège social est à PARIS (Huitième Arrondissement) rue de Tilsitt n° 12, inscrite au Registre du Commerce de PARIS sous le numéro 56 B 445.

Et comme exerçant, au nom de cette Société, les fonctions de Syndic du Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier édifié à PARIS, Avenue Jean Jaurès n° 118 à 128, rue Petit n° 43 et 45 rue de Lorraine n° 18 à 24 et voie nouvelle à créer, dénommée " RESIDENCE LE BELVEDERE ". Ledit ensemble édifié par la Société Civile Immobilière COURBET - LE BELVEDERE, au capital de deux millions de francs, ayant son siège social à PARIS, Avenue Hoche n° 64.

Auxquelles fonctions de

Syndic, la S.O.C.O.G.I.M., a été nommée par l'Assemblée Générale des co-propriétaires de cet immeuble, tenue le trois juillet mil neuf cent soixante-dix dont un extrait est demeuré ci-annexé après mention.

La S.O.C.O.G.I.M. agissant en outre pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des co-propriétaires tenue le vingt six mai mil neuf cent soixante-et-onze, dont il sera parlé plus loin.

LEQUEL es-qualité, expose d'abord ce qui suit :

E X P O S E

I- La Société Civile Immobilière COURBET - LE BELVEDERE sus-nommée, fait édifier à PARIS sur le dix neuvième arrondissement, l'ensemble immobilier dénommé " RESIDENCE LE BELVEDERE " qui a fait l'objet d'un règlement de copropriété établi suivant acte sous signature privée en date du vingt deux mai mil neuf cent soixante-dix, déposé avec reconnaissance d'écriture et de signature, aux minutes de l'Office du Notaire soussigné, suivant acte du même jour, vingt deux mai mil neuf cent soixante dix, publié à l'ancien quatrième bureau des Hypothèques de la Seine le neuf juillet mil neuf cent soixante dix - Volume 8395 - N° 1er.

II- L'Assemblée Générale Extraordinaire des copropriétaires de cet ensemble immobilier réunie le vingt six mai mil neuf cent soixante et onze, a décidé, en particulier la modification de deux lots de ce règlement de copropriété.

1°)- Le lot numéro DEUX MILLE UN, correspondant à un local commercial au premier sous-sol, dont la superficie a été étendue, et par suite les fractions des parties communes affectées à ce lot, ont été augmentées. Cette augmentation provient d'un report de l'ancien lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT UN, lui aussi modifié.

2°)- Le lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT UN correspondant également à un local commercial au premier sous-sol, a été subdivisé en TROIS lots nouveaux, la superficie global de ces trois lots a été réduite et la quote-part des parties affectées primitivement au lot modifié s'est également trouvée réduite, la différence a été rattachée comme il vient d'être dit à l'ancien lot numéro DEUX MILLE UN.

Observation étant faite que ces locaux sont toujours la propriété de la Société

Civile Immobilière COURBET- LE BELVEDERE et
qu'ils ne sont grevés d'aucun droit réel.
Ces modifications vont faire l'objet des pré-
sentes.

ETAT MODIFICATIF

I - DESIGNATION GENERALE

L'ensemble immobilier s'édifie à l'intérieur du
périmètre, situé à PARIS (dix neuvième arrondissement)
délimité :

- au Nord, par l'Avenue Jean Jaurès où il porte
les numéros 118, 120, 122, 122bis, 124, 126 et 128.
- au Sud, par la rue Petit où il porte les
numéros 43 et 45, puis en retrait, par la Société Lor-
raine-Buttes Chaumont.
- A l'Ouest, par la rue de Lorraine, où il
porte les numéros 18, 20, 22 et 24.
- Et à l'Est, par une voie nouvelle à créer, au
delà de laquelle la Société Nationale des Chemins de Fer
Français.

Le terrain, qui inclut le passage Courbet, voie
privée, sur lequel les propriétés étaient numérotées 1 à
11 et 2 à 12, a une superficie globale, d'après les ti-
tres et y compris la partie du sol à abandonner pour la
voie nouvelle, de HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE mètres
carrés QUATRE VINGT DIX SEPT décimètres carrés (8.404,97
m2).

II - DESIGNATION, DANS LEUR ETAT
PRIMITIF, DES LOTS MODIFIES

Les lots modifiés comprennent :
Bâtiment A :

Lot numéro DEUX MILLE UN.

Réserve commerciale située au premier sous-sol
du bâtiment A, portant le numéro 2 au plan.

Et les SIX CENT SOIXANTE/ Millionnièmes des
parties communes générales, ci..... 660/1.000.000°
=====

Bâtiment D :

Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT UN.

Réserve commerciale située au premier sous-sol
du bâtiment D, portant le n° 1 au plan.

Et les ONZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX/ Mil-
lionnièmes des parties communes générales,
ci..... 11.266/1.000.000°
=====

III - MODIFICATIONS

Bâtiment A :

Lot numéro DEUX MILLE UN.

Ce lot sera réuni au lot de parties communes qui va être créé par subdivision du lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT UN et sera donc supprimé.

Bâtiment D :

Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT UN.

Ce lot est supprimé et divisé en QUATRE lots nouveaux.

1°)- Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT CINQ.

Il comprendra :

Une réserve commerciale au premier sous-sol du bâtiment D définie au plan modifié sous la référence R.C. 1, avec accès au rez-de-chaussée par une trappe.

Et les SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX/Millio- nièmes des parties communes générales, ci. 6.970/1.000.000°

2°)- Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT SIX.

Il comprendra :

Une réserve commerciale au premier sous-sol du bâtiment D, numérotée au plan modifié sous la Référence R.C. 1bis, avec accès au rez-de-chaussée, par une trappe.

Et les MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE/mil- lionnières des parties communes générales, 1.984/1.000.000°

3°) - Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT SEPT.

Il comprendra :

Une réserve commerciale au sous-sol dudit Bâti- ment D, numérotée au plan modifié sous la référence R.C.2 ayant accès par le lot précédent.

Et les MILLE CINQ CENT DOUZE/Millionièmes des parties communes générales, ci..... 1.512/1.000.000°

4°) - Lot numéro TROIS MILLE CINQ CENT HUIT.

Il comprendra :

HUIT CENTS/Millionièmes des parties communes générales, ci..... 800/1.000.000°

Ce dernier lot est réuni au lot numéro DEUX MILLE UN pour former avec lui, le lot numé- ro DEUX MILLE QUATORZE, qui sera désigné ci-après. Il est supprimé.

Bâtiment A :

Lot numéro DEUX MILLE QUATORZE.

Ce lot est formé de la réunion des lots numéros

DEUX MILLE UN (ancien) et TROIS MILLE CINQ CENT HUIT (ci-dessus créé et supprimé).

Il comprend :

Une réserve commerciale au premier sous-sol du bâtiment A portant au plan modifié dudit sous-sol la référence R.C. 2bis.

Et les MILLE QUATRE CENT SOIXANTE/Millionièmes des parties communes générales, ci..... 1.460/1.000.000°

=====

TABLEAU RECAPITULATIF

Les modifications qui précèdent sont récapitulées au tableau ci-après :

N° du Lot	Bâ- ti- ment	Es- ca- lier	Etage	Nature du Lot	Quote- part co-ppté	Concordance
1	2	3	4	5	6	7
2001	A	-	1er sous-sol	Réserve Comle	660/ 1.000.000°	réuni au lot N° 3508 pour former le lot N° 2014 supprimé.
2014	A	-	-	Réserve Comle	1.460/ 1.000.000°	réunion des lots n° 2001 et 3508 (ci-après).
3501	D	-	1er sous-sol	Réserve Comle	11.266/ 1.000.000°	Divisé en lots 3505 - 3506 - 3507 - 3508, supprimé
3505	D	-	-	Réserve Comle	6.970/ 1.000.000°	Partie du lot N° 3501
3506	D	-	-	Réserve Comle	1.984/ 1.000.000°	"
3507	D	-	-	-	1.512/ 1.000.000°	"
3508	D	-	-	Parties Communes	800/ 1.000.000°	Partie du lot 3501 réuni au lot 2001 pour former le lot N° 2014 ci-dessus, supprimé.

MODIFICATIONS A LA REPARTITION DES CHARGES

Les modifications qui viennent d'être rapportées entraînent une nouvelle répartition des charges affectées aux locaux commerciaux des bâtiments A - Abis - B - C - et D, telles qu'elles avaient été définies en annexe au règlement de copropriété du vingt deux mai mil neuf cent soixante dix sus-énoncé.

La nouvelle répartition de ces charges s'établit conformément au tableau ci-après :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2001	Lot	supprimé									
2002	A	-	S.S.	Réserve	94	256	114				
2003	A	-	"	"	85	232	104				
2004	A	-	"	"	80	216	97				
2005	Abis	-	"	"	97	266	119				
2006	Abis	-	"	"	97	266	119				
2007	Abis	-	"	"	94	259	117				
2008	Abis	-	"	"	193	530	237				
2009	Abis	-	"	"	193	530	237				
2010	Abis	-	"	"	355	980	438				
2011	Abis	-	"	"	70	190	85				
2012	Abis	-	"	"	94	258	115				
2013	Abis	-	"	"	70	165	85				
2014	A	-	"	"	400	1090	488				
2021	A	-	R.C.	Local Com.			808				
2022	A	-	"	"			371				
2023	A	-	"	"			690				
2024	A	-	"	Commerce			2548				
2025	A	-	"	"			425	162		21	23
2026	A	-	"	"			268	100		13	15
2027	Abis	-	"	"			324	128		16	19
2028	Abis	-	"	Commerce			320	126		16	18
2029	Abis	-	"	"			319	126		16	18

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2030	Abis	-	R.C.	Commerce			633	250		33	37
2031	Abis	-	"	"			635	250		32	37
2032	Abis	-	"	"			1438	521		67	76
2033	Abis	-	"	"			304	126		16	18
2034	Abis	-	"	"			298	120		15	18
2035	Abis	-	"	"			303	126		16	18
2036	A	-	"	"			674	268		34	39
2041	A	-	1er	Bureau			5913	1628		209	238
2042	Abis	-	"	"			6730	1854		238	273
2043	A	-	2°	"			6987	1924		247	281
2044	Abis	-	2°	"			6730	1854		238	273
2501	B.	-	S.S.	Réserve	310	848	249				
2502	B	-	"	"	135	375	109				
3001	C	-	"	"	636	1742	220				
3002	C	-	"	"	248	686	86				
3003	C	-	"	"	268	732	92				
3004	C	-	"	"	80	221	27				
3005	C	-	"	"	106	293	37				
3501	lot supprimé										
3505	D	-	S.S.	Réserve			1075				
3506	D	-	"	"			307				
3507	D	-	"	"			233				

L'Assemblée du vingt six mai mil neuf cent soixante-et-onze précitée a constaté l'harmonisation des diverses dispositions du règlement de copropriété avec les modifications qu'elle a décidées ; elle a également constaté diverses modifications d'ordre technique apportées aux plans n'affectant en aucune manière l'état descriptif de division ou la répartition des parties communes, le tout fera l'objet d'une régularisation ultérieure le cas échéant.

ANNEXES

Aux présentes sont annexés :

La photocopie certifiée conforme du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vingt-six mai mil neuf cent soixante et onze.

- Et le plan modifié, également certifié conforme, du premier sous-sol.

PUBLICITE

Une expédition des présentes sera publiée au Onzième bureau des Hypothèques de PARIS.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la Société.

DONT ACTE.

Fait et passé à Paris 162 Boulevard Magenta.

En l'Office.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE.

Le seize juin.

Et, après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire.